LES JUGES.

LES Hebreux appellent ce Livre SOPHETIM, *c'eſt-à-dire,* DES JUGES, *parceque ceux qui furent chargés de la conduite des Iſraëlites avant l'établiſſement de leurs Rois, s'appelloient ainſi, & que ce Livre décrit leur hiſtoire depuis la mort de Joſué juſques à celle de Samſon. L'Auteur de ce Livre s'eſt attaché à repreſenter ſur la fin combien pendant ce temps les mœurs des Iſraëlites étoient corrompuës, & combien ils étoient portés à l'idolatrie, & que les diverſes ſervitudes auſquelles ils furent ſoumis, furent le juſte châtiment de leurs pechés & de leurs déreglemens. C'eſt pour cette raiſon qu'il faut placer les hiſtoires de Michas de la tribu de Dan & des Benjamites, avant la premiere ſervitude.*

On ne ſait point combien on doit donner d'années à l'hiſtoire de ce Livre ; parcequ'il eſt très-incertain ſi l'on doit compter les années des Juges ſeparément de celles des ſervitudes, ou ſi on les doit confondre : le parti qu'on a ſuivi ici, a été de compter par les années de ſervitudes & de paix, en ſuivant l'uſage des Hebreux, qui ſe ſervent communément du nombre cardinal, au-lieu de l'ordinal ; c'eſt-à-dire, qui marque la durée, ſans fixer le terme commun, deux, trois, &c. pour un qui marque l'ordre & la durée des temps & la fixe, comme premier, ſecond & troiſiéme. Ainſi lorſque l'Ecriture dit ici que la terre ſe repoſa quarante, ou quatre-vingts années ; on a crû avec des perſonnes ſavantes, qu'il faut entendre qu'elle ſe repoſa la quarantiéme ou quatre-vingtiéme année, en comptant toûjours ces années depuis la derniere paix ; & ſelon ce compte, ce Livre renferme l'hiſtoire de 317. années ou environ.

CHAPITRE PREMIER.

Les tribus de Juda & de Simeon commencent la guerre contre le reſte des Chananéens. Elles prennent pluſieurs villes, & ayant taillé en pieces dix mille hommes à Bezec, Adonibezec y reçoit la punition de ſa cruauté. Priſe de Jeruſalem par la tribu de Juda, qui remporte encore d'autres victoires ſur les Chananéens. Othoniel prend Cariath-Sepher, & épouſe Axa fille de Caleb, qui lui accorde une terre arroſée d'eau. Les Cinéens quittant Jericho, vont demeurer au deſert de la tribu de Juda. Hebron donnée en partage à Caleb. Les autres tribus ayant attaqué les Chananéens, leur donnent la vie, & ſe contentent de les rendre tributaires.

1. *Post mortem Josue consuluerunt filii Israël Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, & erit dux belli ?*

2. *Dixitque Dominus : Judas ascendet : ecce tradidi terram in manus ejus.*

3. *Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, & pugna contra Chananæum, ut & ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.*

1. APRES la mort de Joſué, les enfans d'Iſraël conſulterent le Seigneur //, & lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens, & qui ſera notre chef dans cette guerre ? — An du M. 2570. Avant J. C. 1434.

2. Le Seigneur répondit : Juda marchera devant vous //. Je lui ai livré le pays.

3. Alors Juda dit à Simeon ſon frere // : Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'eſt échûe au ſort, & à combattre les Chananéens ; & enſuite j'irai vous aider à acquerir ce qui vous eſt échû. Simeon s'en alla donc avec Juda.

℣. 1. *expl.* en s'adreſſant pour cela au Grand-Prêtre, ſelon l'ordre du Seigneur. *Num.* 27. 21. Cette demande ne ſe fit pas alors, elle avoit été faite ſans doute du vivant de Joſué dans l'aſſemblée qu'il tint à Sichem, ou ſelon d'autres en Silo ; & ce n'eſt ici que le recit de l'execution d'une choſe qui avoit été déja arrêtée.

℣. 2. expl. *c'eſt-à-dire,* Caleb & Othoniel ſon neveu fils de Cenez de la tribu de Juda, comme il eſt marqué *v.* 12. & 13. L'Ecriture nomme ici les tribus pour les chefs des tribus. Caleb étoit le ſeul qui fut en état de ſucceder à Joſué, puiſque lui ſeul reſtoit du premier dénombrement.

℣. 3. *expl.* la tribu de Simeon, laquelle outre l'alliance generale des Iſraëlites, qui ſe regardoient comme freres, avoit ſon heritage dans celui de Juda, dont il avoit été démembré. *Joſ.* 19. 8.

Digitized by Google

An du M. 2570. Avant J. C. 1434.

4. Juda ayant donc marché *contre les ennemis*, le Seigneur livra entre leurs mains les Chananéens & les Pherezéens, & ils taillerent en pieces dix mille hommes à Bezec.

4. *Ascendit que Judas, & tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum: & percusserunt in Bezec decem millia virorum.*

5. Ils trouverent à Bezec, Adonibezec ℣. Ils le combattirent, & défirent les Chananéens & les Pherezéens.

5. *Inveneruntque Adonibezec in Bezec, & pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananæum & Pherezæum.*

6. Adonibezec ayant pris la fuite, ils le pourſuivirent, le prirent, & lui couperent les extremités des mains & des piés ℣.

6. *Fugit autem Adonibezec: quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.*

7. Alors Adonibezec dit: J'ai fait couper l'extremité des mains & des piés à ſoixante & dix Rois ℣ qui mangeoient ſous ma table les reſtes de ce qu'on me ſervoit. Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Enſuite ils l'amenerent à Jeruſalem, où il mourut.

7. *Dixitque Adonibezec: Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias: sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, & ibi mortuus est.*

8. Car les enfans de Juda ayant mis le ſiege devant Jeruſalem, la prirent ℣, taillerent en pieces tout ce qu'ils y trouverent, & mirent le feu dans toute la ville.

8. *Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, & percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.*

9. Ils deſcendirent enſuite pour combattre les Chananéens dans le pays des montagnes vers le midi, & dans la plaine.

9. *Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananæum qui habitabat in montanis, & ad meridiem, & in campestribus.*

Joſ. 15. 14. 10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hebron ℣, dont le nom étoit autrefois Cariatharbé, défit Seſaï, Ahiman, & Tholmaï ℣;

10. *Perge que Judas contra Chananæum, qui habitabat in Hebron, (cujus nomen fuit antiquitùs Cariath-Arbe) percussit Sesai, & Ahiman, & Tholmai:*

11. Et étant parti de là, il marcha contre les habitans de Dabir, qui s'appelloit autrefois Cariath-Sepher, c'eſt-à-dire, la ville des lettres ℣.

11. *Atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est, civitas litterarum.*

12. Alors Caleb dit: Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra & ruinera Cariath-Sepher.

12. *Dixitque Caleb: Qui percusserit Cariath-Sepher, & vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.*

13. Et Othoniel fils de Cenez frere puiſné de Caleb ℣ l'ayant priſe ℣, il lui donna pour femme ſa fille Axa ℣.

13. *Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez, frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.*

14. Et lorſqu'Axa étoit en chemin, Othoniel ſon mari
Joſ. 15. 18. l'avertit de demander un champ à ſon pere. ℣ Axa donc étant montée ſur un âne, commença à ſoupirer. Et Caleb lui dit: Qu'avez-vous?

14. *Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret à patre suo agrum. Quæ cùm suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb: Quid habes?*

15. Elle lui répondit: Donnez-moi votre benediction ℣, *& m'accordez une grace*. Vous m'avez donné une terre ſeche, donnez-m'en une auſſi où il y ait des eaux en abondance. Caleb donc lui donna une terre dont le haut & le bas étoient arroſés d'eau.

15. *At illa respondit: Da mihi benedictionem; quia terram arentem dedisti mihi, da & irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, & irriguum inferius.*

16. Or les enfans de *Jethro* Cinéen, allié ℣ de Moïſe, monterent de la ville des palmes ℣ avec les enfans de Juda, au deſert qui étoit échû en partage à cette tribu, & qui eſt vers le midi d'Arad; & ils habiterent avec eux ℣.

16. *Filii autem Cinæi cognati Moysi ascenderunt de civitate palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, & habitaverunt cum eo.*

17. Juda s'en étant allé auſſi avec ſon frere Simeon, ils défirent enſemble les Chananéens qui habitoient à Sephaath, & les paſſerent au fil de l'épée. Et cette ville fut appellée Horma, c'eſt-à-dire, anathême ℣.

17. *Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, & percusserunt simul Chananæum, qui habitabat in Sephaath, & interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema.*

18. Juda prit auſſi Gaza avec ſes confins, Aſcalon & Accaron avec leurs confins.

18. *Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, & Ascalonem atque Accaron cum terminis suis.*

19. Le Seigneur fut avec Juda, & il ſe rendit maître des

19. *Fuitque Dominus cum Juda, & montana*

℣. 5. *expl.* Adonibezec, *c'eſt-à-dire*, le Roi ou Seigneur de Beſec; il ne paroît pas que ce ſoit un nom propre.

℣. 6. *expl.* pour le rendre incapable de porter jamais les armes, & le punir du même ſupplice qu'il avoit fait ſouffrir à pluſieurs Rois ſes voiſins. *Voyez le v. 7. ſuivant.*

℣. 7. *expl.* Chaque ville alors avoit ſon Roi.

℣. 8. *expl.* Quoique Jeruſalem eût été priſe du temps de Joſué, il y a apparence que les ennemis du peuple de Dieu s'en étoient rendu maîtres de nouveau.

℣. 10. *expl.* Il en fut de même d'Hebron, que de Jeruſalem. Ayant été priſe par Joſué qui y tailla tout en pieces, les Geans s'en rendirent depuis les maîtres. *August. Ibid.* Tout ce qui eſt rapporté juſqu'ici eſt une repetition ſommaire de ce qui a été décrit plus en détail. *Joſué* 15. 14. *& ſuiv.* C'eſt ce qu'a remarqué ſaint Jerôme. *lib.* 1. *contr. Jovini cap.* 12.

℣. 11. *expl.* Ce, *c'eſt-à-dire, la ville des lettres*, eſt une explication qui n'eſt point dans le texte, mais que l'Auteur de la Vulgate a crû neceſſaire.

℣. 13. expl. *Voyez la note ſur le v. 17. du ch. 15. de Joſué. L'Hebr. porte ici* Othoniel fils de Cenez, frere (au genitif) de Caleb. Et en ce ſens c'eſt Cenez qui eſt dit frere puiſné de Caleb; & ainſi Othoniel n'étoit que ſon neveu ou ſon couſin, Caleb ayant le germain ſur lui.

Ibid. *expl.* Cette hiſtoire a déja été rapportée par avance dans Joſué, & n'eſt arrivée neanmoins qu'après ſa mort, en ce temps-ci. *Joſ.* 15. 15.

Ibid. *expl.* Axa étoit fille de Caleb, & elle avoit épouſé Othoniel ſon couſin germain ou iſſu de germain.

℣. 14. *Hebr.* deſcendit de deſſus ſon âne. *Expl.* pour ſe jetter aux pieds de ſon pere.

℣. 15. expl. *Voyez ce qui a été dit au v. 19. du ch. 15. de Joſué.*

℣. 16. *Hebr.* beau-pere, & auſſi proche parent.

Ibid. *expl.* C'eſt la ville de Jericho, appellée auſſi la ville des palmes, à cauſe que ſon territoire en portoit beaucoup. Les Cinéens faiſoient partie de la terre de Chanaan. Jethro en tiroit ſon origine: & en conſideration de ce qu'il étoit beau-pere de Moïſe, ceux de ſa race furent conſervés, & établis d'abord en cette terre excellente. Mais commençant à mener une vie retirée, ils préfererent le deſert à un pays ſi agreable. Les Rechabites en ſont deſcendus.

Ibid. *expl.* dans l'étendue de la tribu de Juda. Ce qui eſt rapporté ici & aux verſets ſuivans a été omis dans le livre de Joſué, ou eſt arrivé depuis.

℣. 17. expl. *c'eſt-à-dire, anathême*, cela ne ſe trouve point dans l'Hebreu, & c'eſt une explication que la Vulgate a cru neceſſaire: Ce lieu avoit déja reçû ce ſurnom. *Nombr.* 21. *v.* 3.

Digitized by Google

poſſedit, nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

montagnes; mais il ne put défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parcequ'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faulx //.

An du M. 2170. Avant J. C. 1434.

20. Dederuntque Caleb Hebron, ſicut dixerat Moyſes, qui delevit ex ea tres filios Enac.

20. Et ils donnerent, ſelon que Moïſe l'avoit ordonné, Hebron à Caleb, qui en extermina les trois fils d'Enac //.

21. Jebuſæum autem habitatorem Jeruſalem non deleverunt filii Benjamin: habitavitque Jebuſæus cum filiis Benjamin in Jeruſalem uſque in præſentem diem.

21. Mais les enfans de Benjamin ne tuerent point les Jebuſéens qui demeuroient à Jeruſalem: & les Jebuſéens demeurerent à Jeruſalem avec les enfans de Benjamin, comme ils y ſont encore aujourd'hui.

22. Domus quoque Joſeph aſcendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

22. La maiſon de Joſeph // marcha auſſi contre Bethel, & le Seigneur étoit avec eux.

23. Nam cùm obſiderent urbem, quæ priùs Luza vocabatur,

23. Car lorſqu'ils aſſiegeoient la ville, qui s'appelloit auparavant Luza //,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum: Oſtende nobis introitum civitatis, & faciemus tecum miſericordiam.

24. ayant vû un homme qui en ſortoit, ils lui dirent: Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, & nous vous ferons miſericorde //.

25. Qui cùm oſtendiſſet eis, percuſſerunt urbem in ore gladii: hominem autem illum, & omnem cognationem ejus, dimiſerunt.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils paſſerent au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva dans la ville, & conſerverent cet homme avec toute ſa maiſon.

26. Qui dimiſſus abiit in terram Hetthim, & ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam: quæ ita appellatur uſque in præſentem diem.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appella Luza //, qui eſt le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manaſſes quoque non delevit Bethſan & Thanac cum viculis ſuis, & habitatores Dor, & Jeblaam, & Mageddo cum viculis ſuis, cœpitque Chananæus habitare cum eis.

27. Manaſſé auſſi ne détruiſit pas Bethſan & Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitans de Dor, de Jeblaam & de Mageddo avec les villages voiſins; & les Chananéens commencerent à demeurer avec eux.

28. Poſtquam autem confortatus eſt Iſraël, fecit eos tributarios, & delere noluit.

28. Lorſqu'Iſraël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires: mais il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm etiam non interfecit Chananæum, qui habitabat in Gazer, ſed habitavit cum eo.

29. Ephraïm ne tua point auſſi les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron & Naalol: ſed habitavit Chananæus in medio ejus, factuſque eſt ei tributarius.

30. Zabulon n'extermina point les habitans de Cetron & de Naalol; mais les Chananéens demeurerent au milieu d'eux, & ils devinrent leurs tributaires.

31. Aſer quoque non delevit habitatores Accho, & Sidonis, Ahalab, & Achaſib, & Helba, & Aphec, & Rohob:

31. Aſer n'extermina point non plus les habitans d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achaſib, d'Helba, d'Aphec, & de Rohob;

32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

32. & ils demeurerent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, & ils ne les tuerent point.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethſames, & Bethanath: & habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethſamita & Bethanita tributarii.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitans de Bethſamès & de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pays-là; & ceux de Bethſamès & de Bethanath lui devinrent tributaires //.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora deſcenderent:

34. Les Amorrhéens tinrent les enfans de Dan fort reſſerrés dans la montagne, ſans leur donner lieu de s'étendre en deſcendant dans la plaine:

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur teſtaceo, in Aialon & Salebim. Et aggravata eſt manus domûs Joſeph, factuſque eſt ei tributarius.

35. & ils habiterent ſur la montagne d'Harès, c'eſt-à-dire, la montagne de l'argile // dans Aïalon & dans Salebim: mais la maiſon de Joſeph étant devenue plus puiſſante, elle ſe rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Fuit autem terminus Amorrhæi, ab aſcenſu ſcorpionis, Petra & ſuperiora loca.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du ſcorpion, Petra //, & les lieux plus élevés.

℣. 19. *expl.* Le Seigneur fut avec Juda, lorſqu'il ſe rendit maître des montagnes: mais il ne fut pas avec lui, lorſque la crainte des chariots des ennemis lui fit perdre ſa confiance en Dieu. *Menoch.*

℣. 20. *expl.* les trois fils des Géans, trois grands tirans, qui ſont nommés ci-deſſus *v.* 10.

℣. 22. expl. *c'eſt-à-dire*, les deux tribus d'Ephraïm & de Manaſſé enfans de Joſeph.

℣. 23. expl. *Voyez ci-après le v.* 26.

℣. 24. *expl.* Nous reconnoîtrons ce bienfait, ou ce ſervice.

℣. 26. *expl.* Il paroît ici deux villes ſurnommées du même nom, l'une appellée Bethel que les enfans de Joſeph aſſiégerent, & qu'ils prirent, & qui s'appelloit auparavant Luza. *Voyez Geneſ.* 28. 19. *c'eſt-à-dire*, dès les temps d'Iſaac & de Jacob, & une autre nouvellement bâtie au pays d'Hetthim par cet homme échappé de Bethel qui lui donna ce nom de Luza comme à la premiere.

℣. 33. *expl.* L'Ecriture affecte de marquer ici *v.* 27. *& ſuiv.* que les Iſraëlites s'accoûtumerent peu à peu avec les peuples idolâtres, & qu'ils n'obéirent point à l'ordre que Dieu leur avoit donné de les exterminer ſans aucune miſericorde, que l'avarice & le deſir qu'ils eurent de tirer d'eux de gros tribus les engagea à cette deſobéiſſance. Ce qui leur attira les divers châtimens dont ils furent ſi ſouvent accablés.

℣. 35. expl. *c'eſt-à-dire, la montagne d'argile*, ne ſe trouve point dans l'Hebreu, c'eſt une explication que la Vulgate a cru neceſſaire.

℣. 36. Petra étoit une ville à l'extremité de la Terre-ſainte vers le midi. *Joſeph. Antiq. lib.* 3. *ch.* 2. *Synopſ.*

Digitized by Google

An du M. 2570. Avant J. C. 1434.

CHAPITRE II.

Un Ange reprochant aux Iſraëlites leur ingratitude pour tous les bienfaits du Seigneur, ils ſe mettent à pleurer. L'inconſtance de ce peuple dans le culte du vrai Dieu, eſt cauſe qu'il n'extermine point tous leurs ennemis.

1. ALors // l'ange // du Seigneur vint de Galgala // au lieu *appellé le lieu* des pleurans //, & il dit : Je vous ai tirés de l'Egypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois juré de donner à vos peres, & je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avois faite avec vous ;

2. mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitans du pays de Chanaan, & que vous renverſeriez leurs autels : & cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la ſorte ?

3. C'eſt pour cette raiſon que je n'ai point auſſi voulu exterminer ces *peuples* devant vous // ; enſorte que vous les ayez pour ennemis, & que leurs dieux vous ſoient un ſujet de ruine.

4. Lorſque l'ange du Seigneur diſoit ces paroles à tous les enfans d'Iſraël, ils éleverent leur voix, & ſe mirent à pleurer.

5. Et ce lieu fut appellé le lieu des pleurans, ou *le lieu* des larmes : & ils y immolerent des hoſties au Seigneur.

Joſ. 24. 28. 6. Joſué renvoya donc le peuple //, & les enfans d'Iſraël s'en allerent chacun dans le pays qui leur étoit échû en partage, pour s'en rendre maîtres :

7. & ils ſervirent le Seigneur tout le temps de la vie de Joſué, & des anciens qui vêcurent long-temps après lui //, & qui ſavoient toutes les œuvres *merveilleuſes* que le Seigneur avoit faites en faveur d'Iſraël.

8. Cependant Joſué fils de Nun, ſerviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans //,

9. & on l'enſevelit dans l'heritage qui lui étoit échû à Thamnathſaré ſur la montagne d'Ephraim vers le ſeptentrion du mont Gaas.

10 //. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réünie à leurs peres //, il s'en éleva d'autres // en leur place qui ne connoiſſoient point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Iſrael //.

11. Alors les enfans d'Iſrael firent le mal à la vûe du Seigneur, & ils ſervirent Baal //.

12. Ils abandonnérent le Seigneur, le Dieu de leurs peres, qui les avoit tirés du pays de l'Egypte ; & ils ſervirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuroient autour d'eux. Ils les adorérent, & ils irritérent la colere du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour ſervir Baal & Aſtaroth //.

14. Le Seigneur étant donc en colere contre Iſrael, les expoſa en proie & les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris les vendirent // aux nations ennemies qui demeuroient autour d'eux, & ils ne purent reſiſter à leurs adverſaires.

1. *Aſcenditque Angelus Domini de Galgalis ad locum flentium, & ait : Eduxi vos de Ægypto, & introduxi in terram, pro qua juravi patribus veſtris ; & pollicitus ſum, ut non facerem irritum pactum meum vobiſcum in ſempiternum :*

2. *ita dumtaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, ſed aras eorum ſubverteretis : & noluiſtis audire vocem meam ; cur hoc feciſtis ?*

3. *Quam ob rem nolui delere eos à facie veſtra : ut habeatis hoſtes, & dii eorum ſint vobis in ruinam.*

4. *Cùmque loqueretur Angelus Domini hæc verba ad omnes filios Iſraël, elevaverunt ipſi vocem ſuam, & fleverunt.*

5. *Et vocatum eſt nomen loci illius, locus flentium, ſive lacrymarum : immolaveruntque ibi hoſtias Domino.*

6. *Dimiſit ergo Joſue populum, & abierunt filii Iſraël unuſquiſque in poſſeſſionem ſuam, ut obtinerent eam :*

7. *ſervieruntque Domino cunctis diebus ejus, & ſeniorum qui longo poſt eum vixerunt tempore, & noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Iſraël.*

8. *Mortuus eſt autem Joſue filius Nun, famulus Domini, centum & decem annorum.*

9. *Et ſepelierunt eum in finibus poſſeſſionis ſuæ in Thamnathſare in monte Ephraim, à ſeptentrionali plaga montis Gaas.*

10. *Omniſque illa generatio congregata eſt ad patres ſuos : & ſurrexerunt alii, qui non noverant Dominum, & opera quæ fecerat cum Iſraël.*

11. *Fecerunt que filii Iſraël malum in conſpectu Domini, & ſervierunt Baalim.*

12. *Ac dimiſerunt Dominum Deum patrum ſuorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : & ſecuti ſunt deos alienos, deoſque populorum qui habitabant in circuitu eorum, & adoraverunt eos : & ad iracundiam concitaverunt Dominum,*

13. *dimittentes eum & ſervientes Baal & Aſtaroth.*

14. *Iratuſque Dominus contra Iſraël, tradidit eos in manus diripientium qui ceperunt eos, & vendiderunt hoſtibus, qui habitabant per gyrum : nec potuerunt reſiſtere adverſariis ſuis :*

℣. 1. *expl.* Ce qui eſt rapporté ici *v.* 1. juſqu'au 5. paroît être un ſommaire de ce qui a été dit au *ch.* 24. *v.* 1. juſqu'au *v.* 28. & le *v.* 6. juſques au 10. en ſont la concluſion.

Ibid. un ange, le mot hebreu ſignifie un envoyé de Dieu, quelques-uns donnent ce nom à Joſué même, le *v.* 6. *ſuiv.* ſemble en effet attribuer ce diſcours à Joſué, ces circonſtances paroiſſent avoir été oubliées par l'Auteur du livre de Joſué.

Ibid. expl. parut venir de Galgala, comme pour les faire ſouvenir du renouvellement de l'alliance qu'ils y avoient faite avec le Seigneur ; ou pour marquer que c'étoit le même Ange qui y étoit apparu à Joſué. *Theodor. Joſ.* 5. 13.

Ibid. *expl.* c'eſt depuis qu'il fut ainſi appellé *v.* 5.

℣. 3. expl. *c'eſt-à-dire*, afin qu'ils puiſſent ſervir de preuve à votre fidelité, & faſſent connoître l'infidelité de votre cœur, & votre pente à l'idolatrie. *Voyez ci-après le v.* 22. L'Ecriture en allegue une ſeconde raiſon. *Jud.* 3. 2.

℣. 6. *expl.* Ce qui eſt dit ici eſt la même choſe que ce qui eſt dit, *Joſué* 24. 28.

℣. 7. *expl.* Ce *verſ.* eſt encore copié ſur le *v.* 31. *du ch.* 24. *de Joſué* & il ſupoſe qu'il ſe paſſa un temps aſſez conſiderable depuis la mort de Joſué juſques à ce qui eſt rapporté au *v.* 10. ci-après, de ceux qui s'éleverent enſuite contre le Seigneur, les chronologiſtes prétendent que ce temps dura 15. ans depuis l'année 2570. juſques en 2585. & qu'ils furent gouvernés par les anciens que l'Ecriture diſtingue de ceux qu'il appelle Juges dans la ſuite.

℣. 8. *expl.* Ceci a deja été dit, *Joſué* 24. 29. *&* 30. & ſemble être ici repeté inutilement ſur tout après ce qui a été dit, *Jude* 1. 1.

℣. 10. Il ſemble que c'eſt ici que commence plus particulierement l'Hiſtoire des Juges.

Ibid. Ceci ſuppoſe la mort de Caleb, qui après la mort de Joſué & d'Eleazar étoit demeuré ſeul de ceux qui avoient été du premier dénombrement.

Ibid. *expl.* N'ayant point connu par eux-mêmes les effets ſi éclatans de la puiſſance de Dieu en faveur de ſon peuple, ils ne le connurent point pour leur Seigneur.

Ibid. *expl.* Ceci s'entend d'un interregne de ſix années, pendant lequel les Iſraëlites vécurent ſans aucun chef, & ſelon le déreglement de leur cœur, depuis l'année 2585. juſques en l'année 2591.

℣. 11. *autr.* les Idoles, *L'Hebr.* met ce nom au plurier, ce qui ne marque pas un dieu ni une idole particuliere. Ce qui eſt dit ici & aux *verſ.* ſuivans peut avoir rapport aux hiſtoires contenues dans les 7. derniers chapitres de ce livre, ce qui eſt dit *verſ.* 16. 18. *&* 19. *ci-après* ſemble l'inſinuer.

℣. 13. *expl.* Baal eſt ici le nom d'une idole particuliere de Samarie & des Moabites, & Aſtaroth eſt le dieu des Philiſtins, & ſelon les Grecs c'eſt Aſtarte déeſſe ou idole des Sidoniens.

℣. 14. *expl.* L'Hebr. & les Sept. ont mis, *il les vendit*, rapportant cela au Seigneur.

Digitized by Google

15. *sed quocunque pergere voluissent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, & juravit eis; & vehementer afflicti sunt.*

15. Mais de quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur étoit sur eux comme le Seigneur le leur avoit dit même avec serment; & ils tombérent en des miseres extrêmes.

An du M. 2599. Avant J. C. 1405.

16. *Suscitavitque Dominus Judices qui liberarent eos de vastantium manibus; sed nec eos audire voluerunt.*

16. Le Seigneur leur suscita *ensuite* des Juges //, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient; mais ils ne voulurent pas seulement les écouter //.

17. *Fornicantes cum diis alienis, & adorantes eos. Citò deseruerunt viam per quam ingressi fuerunt patres eorum; & audientes mandata Domini, omnia fecêre contraria.*

17. Ils se prostituerent aux dieux étrangers en les adorent. Ils abandonnerent bien-tôt la voie par laquelle leurs peres avoient marché; & ayant entendu les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

18. *Cùmque Dominus Judices suscitaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, & audiebat afflictorum gemitus, & liberabat eos de cæde vastantium.*

18. Lorsque Dieu leur avoit suscité des Juges //, il se laissoit flechir à sa misericorde pendant que ces Juges vivoient: il écoutoit les soupirs des affligés, & les délivroit de l'épée de ceux qui les avoient pillés & qui en avoient fait un grand carnage.

19. *Postquàm autem mortuus esset Judex, reverebantur, & multò faciebant pejora, quàm fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, & adorantes illos. Non dimiserunt adinventiones suas, & viam durissimam per quam ambulare consueverunt.*

19. Mais après que le Juge étoit mort, ils retournoient aussi-tôt dans leurs pechés, & faisoient des actions encore plus criminelles que leurs peres, en suivant des dieux étrangers, en les servant, & les adorant. Ils ne quittoient point leurs malheureuses habitudes, ni de la voie très-dure // par laquelle ils avoient accoûtumé de marcher.

20. *Iratusque est furor Domini in Israël, & ait: Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, & vocem meam audire contempsit,*

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, & il dit: Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ses peres, & qu'il a negligé avec mépris d'entendre ma voix,

21. *& ego non delebo gentes quas dimisit Josue & mortuus est:*

21. je n'exterminerai point aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. *ut in ipsis experiar Israël, utrùm custodiant viam Domini, & ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.*

22. afin que j'éprouve par là si les enfans d'Israël gardent, ou ne gardent pas la voie du Seigneur, & s'ils y marchent comme leurs peres y ont marché //.

23. *Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, & citò subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.*

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laissa subsister toutes ces nations, qu'il ne voulut point les détruire en peu de temps, & qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

¥. 16. *expl.* Ces Juges, ce sont ceux dont il sera parlé dans la suite, *chap. 3. v. 9. & suiv.*

Ibid. *expl.* ou d'abord; ou comme il est dit *v.* 19. aussi-tôt après la mort de ces Juges, retournant à l'idolatrie.

¥. 18. *expl.* Cet endroit est obscur & l'Hebr. paroît l'éclaircir: *il porte:* & lors que le Seigneur leur suscitoit des Juges, il étoit avec le Juge, & il les protegeoit contre leurs ennemis tout autant de temps que vivoit le Juge, parcequ'il avoit pitié de leurs larmes, & il les delivroit, &c.

¥. 19. *expl.* Les impies reconnoissent eux-mêmes la dureté & la difficulté de leurs voies. *Sap. 5. 7.* La voie de l'impieté est encore très-dure, naissant de la dureté d'un cœur aveugle & revolté contre Dieu.

¥. 22. *expl.* Il pouvoit être utile aux Israëlites d'avoir des ennemis, qui servissent à éprouver leur fidelité, quoique ce fût en punition de leur desobéissance que Dieu les eût laissés. Tout ceci n'est qu'une espece de sommaire de l'Histoire des Juges, dont l'Auteur de ce livre va decrire les circonstances plus particulieres dans les chapitres suivans.

CHAPITRE III.

Peuples laissés pour l'exercice & l'instruction des Israëlites, qui s'étant alliés avec eux, tombent dans l'idolatrie, & sont assujettis pendant huit ans au Roy de Mesopotamie. Othoniel est leur liberateur. Les Israëlites retombent dans l'idolatrie, & sont assujettis durant dix-huit ans à Eglon Roy de Moab. Aod tue ce Roy, & met Israël en liberté. Samgar troisiéme Juge d'Israël.

1. *Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israëlem, & omnes qui non noverant bella Chananæorum:*

1. VOici // les peuples que le Seigneur laissa *vivre*, pour servir d'exercice & d'instruction aux Israëlites, & à tous ceux qui ne connoissoient point les guerres des Chananéens //,

2. *ut posteà discerent filii eorum certare cum hostibus, & habere consuetudinem præliandi.*

2. afin que leurs enfans appriſſent après eux à combattre contre leurs ennemis, & qu'ils s'accoûtumassent à ces sortes de combats.

3. *Quinque satrapas Philisthinorum, omnemque Chananæum, & Sidonium, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.*

3. *Ces peuples furent* les cinq Princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens, & les Hevéens, qui habitoient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. *Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israëlem, utrùm audiret mandata Domini, quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.*

4. Le Seigneur laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, & pour voir s'il obeïroit, ou s'il n'obeïroit pas aux commandemens du Seigneur qu'il avoit donnés à leurs peres par Moïse.

5. *Itaque filii Israël habitaverunt in medio Chananæi, & Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Hevæi, & Jebusæi.*

5. Les enfans d'Israël habiterent donc au milieu des Chananéens; des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Hevéens, & des Jubesséens.

¥. 1. *expl.* L'Ecriture décrit ici l'état où étoient les Israëlites par rapport à leurs ennemis & au pays qu'ils possedoient, pour servir d'introduction & d'intelligence à l'Histoire qu'elle va décrire.

Ibid. *expl.* Il y avoit plus de vingt ans que Josué étoit mort, & par consequent près de trente que ces peuples remplis de terreur n'osoient combattre Israël.

Digitized by Google

An du M. 2599. Avant J. C. 1405.

6. Ils épouserent leurs filles, & donnerent leurs filles en mariage à leurs fils //, & ils adorerent // leurs dieux.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, & ils oublierent leur Dieu, adorant Baalim // & Astaroth //.

8. Le Seigneur donc étant en colere contre Israël, les livra entre les mains de Chusan Rasathaïm roi de Mesopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans //.

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un sauveur qui les délivra, savoir Othoniel fils de Cenez frere puisné // de Caleb.

10. L'Esprit du Seigneur fut en lui, & il jugea Israël. Et s'étant mis en campagne pour combattre Chusan Rasathaim Roi de Syrie, le Seigneur le livra entre les mains d'Othoniel qui le défit.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans //, & Othoniel fils de Cenez mourut ensuite.

12. Alors les enfans d'Israël commencerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon Roi de Moab, parcequ'ils avoient peché devant lui.

13. Il joignit les enfans d'Ammon & d'Amalec à Eglon, qui s'étant avancé *avec eux*, défit Israël, & se rendit maître de la ville des palmes //.

14. Les enfans d'Israël furent assujettis à Eglon Roi de Moab pendant dix-huit ans //.

15. Après cela ils crierent au Seigneur, & il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Gera, fils de Jemini, qui se servoit de la main gauche comme de la droite //. Les enfans d'Israël envoyerent par lui des présens à Eglon Roi de Moab.

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchans, qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main, & il la mit sous sa casaque à son côté droit.

17. Et il offrit ses présens à Eglon Roi de Moab. Or Eglon étoit extrêmement gros.

18. Et Aod lui ayant offert ses présens, s'en retourna avec ses compagnons qui étoient venus avec lui //.

19. Puis étant retourné de Galgala //, où étoient les idoles, il dit au Roi : J'ai un mot à vous dire en secret, ô Prince. Le Roi ayant fait signe qu'on se tût //, & tous ceux qui étoient auprés de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du Roi qui étoit seul assis dans sa chambre d'été, & il lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu //. Aussi-tôt le Roi se leva de son trône //.

21. Et Aod ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit à son côté droit, la tira, & la lui enfonça si avant dans le ventre,

22. que la poignée y entra toute entiere avec le fer, & se trouva serrée par la grande quantité de graisse *qui se rejoignit par-dessus*. Aod ne retira donc point sa dague : mais après avoir donné le coup il la laissa dans le corps ; & aussitôt les excrémens qui étoient dans le ventre s'écoulerent par les conduits naturels.

23. Mais Aod ayant fermé *à clef* avec grand soin les portes de la chambre,

24. sortit par la porte de derriere. Cependant les servi-

6. *Et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, & servierunt diis eorum.*

7. *Fecerunt que malum in conspectu Domini, & obliti sunt Dei sui, servientes Baalim & Astaroth.*

8. *Iratusque contra Israël Dominus, tradidit eos in manus Chusan Risathaïm regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.*

9. *Et clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem, & liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem.*

10. *Fuitque in eo Spiritus Domini, & judicavit Israël. Egressusque est ad pugnam, & tradidit Dominus in manus ejus Chusan Rasathaïm regem Syriæ, & oppressit eum.*

11. *Quievitque terra quadraginta annis, & mortuus est Othoniel filius Cenez.*

12. *Addiderunt autem filii Israël facere malum in conspectu Domini : qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab ; quia fecerunt malum in conspectu ejus.*

13. *Et copulavit ei filios Ammon, & Amalec : abiitque & percussit Israël, atque possedit urbem palmarum.*

14. *Servieruntque filii Israël Eglon regi Moab decem & octo annis.*

15. *Et postea clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utrâque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israël per illum munera Eglon regi Moab.*

16. *Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manûs, & accinctus est eo subter sagum in dextro femore.*

17. *Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.*

18. *Cumque obtulisset ei munera, prosecutus est socios, qui cum eo venerant.*

19. *Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, ô rex. Et ille imperavit silentium : egressisque omnibus qui circa eum erant,*

20. *ingressus est Aod ad eum : sedebat autem in æstivo cœnaculo solus, dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno.*

21. *Extenditque Aod sinistram manum, & tulit sicam de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus.*

22. *tam validè ; ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguissimo adipe stringeretur. Nec eduxit gladium, sed ita ut percusserat, reliquit in corpore : statimque per secreta naturæ alvi stercora proruperunt.*

23. *Aod autem clausis diligentissimè ostiis cœnaculi, & obfirmatis serâ,*

24. *per posticum egressus est. Servique regis*

¥. 6. *expl.* ce que Dieu leur avoit positivement défendu. *Exode* 34. 16. *Deuter.* 7. 3. & 4.

Ibid. *lettr.* Ils servirent.

¥. 7. *expl.* Baalim est le plurier du mot *Hebr.* Baal qui signifie ici en general les idoles & les faux dieux.

Ibid. *expl.* au-lieu d'Astaroth, l'Hebreu lit *Ascheroth*, au plurier qui peut signifier les temples des idoles, parcequ'ils étoient bâtis dans les bois, & que les bois leur étoient dédiés.

¥. 8. *expl.* Depuis l'an du monde 2591. jusqu'en l'an 2599. C'est ici la premiere servitude des Israëlites dans la terre de Chanaan.

¥. 9. *Hebr.* frere, *c'est-à-dire*, cousin ou neveu. *hebraïsm.* Voyez ce que l'on a dit sur le *vers.* 17. *du ch.* 15. *de Josué & Jud.* 1. 13.

¥. 11. *autr.* La paix fut redonnée à la terre en la 4. année, *c'est-à-dire*, depuis la premiere paix que Josué procura à Israël l'an du monde 1560. & dont il est parlé *Josué* 21. 42. ce qui sert à éclaircir l'ambiguité du *vers.* 26. *du ch.* 11. *ci-après*, où il est parlé de 300. ans de possession. Les Chronologistes donnent à cette paix sous Othoniel 62. ans de durée jusques en l'année 2661.

¥. 13. *expl.* de Jericho, *c'est-à-dire*, du pays : car la ville avoit été détruite. *Jos.* 6. 24.

¥. 14. Depuis l'an du monde 2662. jusqu'en l'an 2679.

¥. 15. expl. *autr.* qui étoit gaucher. *L'Hebr.* s'explique, qui avoit la main droite très-forte ou très-adroite, & la Vulgate l'a traduit ainsi, 1. *Reg.* 9. 1. Ce nom ensuite est devenu le surnom d'une famille, & sur tout de la tribu de Benjamin ; il paroît cependant au *v.* 16. & 21. *ci-après*, qu'Aod en effet étoit gaucher.

¥. 18. *expl.* pour ne les pas exposer, ou pour faire ensuite plus sûrement ce qu'il avoit resolu.

¥. 19. *expl.* où les Moabites avoient élevé apparemment des idoles.

Ibid. *autr.* lui ayant dit de se taire. *Expl.* jusqu'à ce que tous ceux qui étoient presens fussent sortis. *Synopt.*

¥. 20. *expl.* Le mot hebreu ne signifie pas seulement une parole : mais un ordre, une chose, une affaire à vous dire de la part de Dieu, qui vous regarde.

Ibid. par respect pour le nom de Dieu, & afin d'écouter en secret ce que son envoyé avoit à lui dire de sa part.

Digitized by Google

ingreſſi viderunt clauſas fores cœnaculi : atque dixerunt : Forſitan purgat alvum in æſtivo cubiculo.

25. Expectanteſque diu donec erubeſcerent, & videntes quòd nullus aperiret : tulerunt clavem : & aperientes invenerunt dominum ſuum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, & pertranſiit locum idolorum, unde reverſus fuerat. Venitque in Seirath.

27. Et ſtatim inſonuit buccinâ in monte Ephraïm : deſcenderuntque cum eo filii Iſraël, ipſo in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me : tradidit enim Dominus inimicos noſtros Moabitas in manus noſtras. Deſcenderuntque poſt eum : & occupaverunt vada Jordanis quæ tranſmittunt in Moab : & non dimiſerunt tranſire quemquam.

29. Sed percuſſerunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robuſtos & fortes viros. Nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatuſque eſt Moab in die illo ſub manu Iſraël, & quievit terra octoginta annis.

31. Poſt hunc fuit Samgar filius Anath, qui percuſſit de Philiſthiim ſexcentos viros vomere : & ipſe quoque defendit Iſraël.

teurs du Roi étant venus trouverent la porte fermée, & ils dirent : C'eſt peut-être qu'il a quelque beſoin // dans ſa chambre d'été. An du M. 2599. Avant J. C. 1405.

25. Et après avoir long-temps attendu juſqu'à en devenir tout honteux, voyant que perſonne n'ouvroit, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, & trouverent leur ſeigneur étendu mort ſur la place.

26. Pendant ce grand trouble où ils étoient, Aod trouva le moyen de ſe ſauver, & ayant paſſé le lieu des idoles //, d'où il étoit revenu //, il vint à Seïrath.

27. Auſſi-tot il ſonna de la trompette ſur la montagne d'Ephraïm, & les enfans d'Iſraël deſcendirent avec Aod qui marchoit à leur tête,

28. & qui leur dit : Suivez-moi, car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Iſraëlites ſuivirent Aod, ſe ſaiſirent des gués du Jourdain par où l'on paſſe au pays de Moab, & ne laiſſerent paſſer aucun des Moabites.

29. Ils en tuerent environ dix mille, qui étoient tous des hommes forts & vaillans. Et nul d'entr'eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là ſous la main d'Iſraël, & le pays demeura en paix // pendant quatre-vingts ans.

31. Après Aod, Samgar fils d'Anath fut en ſa place. Ce fut lui qui tua ſix cens Philiſtins avec un ſoc de charue //: & il fut auſſi le défenſeur & le liberateur d'Iſraël.

℣. 24. lettr. *purgat alvum.* L'Hebreu s'exprime d'une maniere très-honnête, il couvre ſes pieds, exprimant l'action par la ſituation ou la poſture.

℣. 26. *L'Hebreu porte :* il paſſa à Peſilim, *c'eſt-à-dire*, au lieu où on taille la pierre, ou, aux carrieres. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt appliqué aux idoles, parcequ'elles ſont *taillées.*

Ibid. Ce lieu ſe nommoit Galgala comme il dit ci-deſſus *v.* 19.

℣. 30. expl. *autr.* recouvra la paix en la 80. année. *Sup.* depuis la paix établie par Othoniel, *c'eſt-à-dire*, depuis l'an du monde 2599. juſques en l'an du monde 2679.

℣. 31. *expl.* Il étoit peut-être laboureur, & voyant venir les Philiſtins lorſqu'il étoit à la charuë, il en prit le ſoc, & s'en ſervit pour les combattre, étant animé de l'Eſprit de Dieu. *Synopſ.*

CHAPITRE IV.

Les Iſraëlites aſſujettis vingt ans à Jabin en punition de leur idolatrie. Debora propheteſſe ſe joint à Barac, qui ayant aſſemblé une armée de dix mille hommes, attaque Siſara General de Jabin. Dieu jette l'épouvante dans l'armée de Siſara, qui prend la fuite, Barac les pourſuivant. Siſara refugié dans la tente de Jahel, eſt tué par cette femme.

1. Addideruntque filii Iſraël facere malum in conſpectu Domini poſt mortem Aod.

2. Et tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan, qui regnavit in Aſor : habuitque ducem exercitûs ſui nomine Siſaram, ipſe autem habitabat in Haroſeth gentium.

3. Clamaveruntque filii Iſraël ad Dominum : nongentos enim habebat falcatos currus, & per viginti annos vehementer oppreſſerat eos.

4. Erat autem Debbora prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et ſedebat ſub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama & Bethel in monte Ephraïm : aſcendebantque ad eam filii Iſraël in omne judicium.

6. Quæ miſit & vocavit Barac filium Abinoëm de Cedes Nephthali : dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Iſraël, vade, & duc exercitum in montem Thabor : tolleſque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, & de filiis Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te in loco torrentis Ciſon, Siſaram principem exercitûs Jabin, & currus ejus, atque omnem multitudinem, & tradam eos in manu tua.

1. LEs enfans d'Iſraël recommencerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod.

2. Et le Seigneur les livra // entre les mains de Jabin Roi des Chananéens qui regna dans Aſor //. Il avoit pour General de ſon armée un nommé Siſara, & il demeuroit à Haroſeth // *ville* des nations //. 1. *Reg.* 12. 9.

3. Les enfans d'Iſraël crierent donc au Seigneur. Car Jabin ayant neuf cents chariots armés de faux, les avoit étrangement opprimés pendant vingt ans //.

4. Il y avoit en ce temps-là une Propheteſſe // nommée Debora, femme de Lapidoth //, laquelle jugeoit le peuple.

5. Elle s'aſſeyoit ſous un palmier qu'on avoit appellé de ſon nom //, entre Rama & Bethel, ſur la montagne d'Ephraïm; & les enfans d'Iſraël venoient à elle, pour faire juger tous leurs differends.

6. Elle envoya donc vers Barac fils d'Abinoëm de Cedès de Nephthali; & l'ayant fait venir elle lui dit : Le Seigneur le Dieu d'Iſraël vous donne cet ordre : Allez & menez l'armée ſur la montagne de Thabor. Prenez avec vous dix mille combattans des enfans de Nephthali, & des enfans de Zabulon.

7. Quand vous ſerez au torrent de Ciſon, je vous amenerai Siſara General de l'armée de Jabin avec ſes chariots & toutes ſes troupes, & je vous les livrerai entre les mains.

℣. 2. *L'Hebreu porte :* les vendit.

Ibid. Il eſt parlé, *Joſué* 11. 1. & 10. d'un Jabin Roi d'Aſor que Joſué tua, ce qui fait dire à Theodoret que ce Jabin ici étoit le fils du premier qui étoit rentré dans le territoire de cette ville & y demeuroit : car elle avoit été brûlée.

Ibid. *expl.* Siſara : c'eſt de cette ville qu'il partit pour marcher contre Barac, *v.* 13.

Ibid. *expl.* ainſi nommée, à cauſe du grand concours de divers peuples qui y abordoient pour y trafiquer, ou pour autre choſe. *Synopſ.*

℣. 3. *expl.* Depuis l'an du monde 2699. juſqu'en l'an 2719. On place dans la Chronologie l'hiſtoire de Ruth dans ce temps, ſçavoir l'an du monde 2706.

℣. 4. *expl.* Il y a dans l'Hebreu *femme propheteſſe épouſe de Lapideth*, ce mot de Propheteſſe ſignifie une femme inſtruite de la loi de Dieu, ou inſpirée de lui pour inſtruire les autres, ou leur découvrir l'avenir. Le *v.* 5. explique ce nom de Propheteſſe.

Ibid. Quelques-uns croyent que Lapidoth eſt le même que Barac ci-après nommé.

℣. 5. *expl.* L'Hebreu porte : *ſous le palmier de Bora.* La Vulgate a cru devoir s'expliquer.

Digitized by Google

An du M. 2599. Avant J. C. 1405.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai ; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point.

9. Debora lui dit : Je veux bien aller avec vous ; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme //. Debora partit donc aussi-tôt //; & s'en alla à Cedès avec Barac ;

10. lequel ayant fait venir ceux de Zabulon & de Nephthali, marcha avec dix mille combattans, étant accompagné de Debora.

11. Or Haber Cinéen s'étoit retiré // il y avoit long-temps de ses autres freres Cinéens fils d'Hobab, allié // de Moïse, & il avoit dressé ses tentes jusqu'à la vallée // appellée Sennim, & il étoit près de Cedès.

12. En même-temps Sisara fut averti que Barac fils d'Abinoëm s'étoit avancé sur la montagne de Tabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chariots armés de faux, & fit marcher toute son armée de Haroseth *pays* des Gentils, au torrent de Cison.

14. Alors Debora dit à Barac : Courage //; car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains ; voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac descendit donc de la montagne de Tabor, & dix mille combattans avec lui.

Ps. 82. 10. 15. En même-tems le Seigneur frappa de terreur // Sisara, tous ses chariots & toutes ses troupes, & les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac //; de sorte que Sisara sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pié.

16. Barac poursuivit les chariots qui s'enfuyoient & toutes les troupes jusqu'à Haroseth pays des Gentils ; & toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pieces, sans qu'il en restât un seul.

17. Sisara fuyant aussi vint à la tente de Jahel femme de Haber Cinéen. Car il y avoit paix alors entre Jabin Roi d'Asor & la maison d'Haber Cinéen //.

18. Jahel étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur, entrez, ne craignez point //. Il entra donc dans sa tente, & elle le couvrit d'un manteau,

19. Sisara lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase plein de lait, & l'ayant découvert elle lui en donna à boire, & remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente, & si quelqu'un vous interroge, & vous vient dire : N'y a-t-il personne ici ? vous lui repondrez : Il n'y a personne.

21. Jahel femme d'Haber ayant donc pris un des grands clous de sa tente //, avec un marteau, entra tout doucement sans faire aucun bruit, & ayant mis le clou sur la temple de Sisara, elle le frappa avec son marteau, & lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusques dans la terre : & Sisara ayant été tué de cette sorte, passa du sommeil *naturel* à celui de la mort.

22. En même-tems Barac arriva poursuivant Sisara : & Jahel étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, & il vid Sisara étendu mort, ayant la temple percée de ce clou.

8. *Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam : si nolueris venire mecum, non pergam.*

9. *Qua dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debora, & perrexit cum Barac in Cedes.*

10. *Qui accitis Zabulon & Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Deboram in comitatu suo.*

11. *Haber autem Cinæus recesserat quondam à ceteris Cinæis fratribus suis filiis Hobab, cognati Moysi, & tetenderat tabernacula usque ad vallem quæ vocatur Sennim, & erat juxta Cedes.*

12. *Nuntiatumque est Sisaræ, quòd ascendisset Barac filius Abinoëm in montem Thabor.*

13. *Et congregavit nongentos falcatos currus, & omnem exercitum de Haroseth gentium ad torrentem Cison.*

14. *Dixitque Debora ad Barac : Surge, hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas : en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, & decem millia pugnatorum cum eo.*

15. *Perterruitque Dominus Sisaram, & omnes currus ejus, universamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac : in tantum, ut Sisara de curru desiliens, pedibus fugeret.*

16. *Et Barac persequeretur fugientes currus, & exercitum, usque ad Haroseth gentium, & omnis hostium multitudo usque ad internecionem caderet.*

17. *Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinæi. Erat enim pax inter Jabin regem Asor, & domum Haber Cinæi.*

18. *Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ, dixit ad eum : Intra ad me, domine mi : intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, & opertus ab ea pallio,*

19. *dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valdè. Quæ aperuit utrem lactis, & dedit ei bibere, & operuit illum.*

20. *Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : & cùm venerit aliquis interrogans te, & dicens : Numquid hîc est aliquis ? Respondebis : Nullus est.*

21. *Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, assumens pariter & malleum : & ingressa absconditè & cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : qui soporem morti consocians defecit, & mortuus est.*

22. *Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat : egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni & ostendam tibi virum quem quæris. Qui cùm intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuum, & clavum infixum in tempore ejus.*

¥. 9. *expl.* Cette femme est Jahel *Voyez ci-après v.* 21. *& ch.* 5. *v.* 6. ou Debora même, puisque la victoire fut emportée par ses conseils & par sa presence, *v.* 14. *& ch.* 5. *v.* 7.

Ibid. *lettr.* se leva *hebraïsm.* pour dire, partit aussi-tôt.

¥. 11. *expl.* Les enfans de Jethro s'étoient partagés en deux, les uns s'étoient retirés dans la tribu de Juda, & ceux-là sont les peres des Recabites. 1. *Paral.* 2. 55. Les autres se retirerent dans la tribu de Manassé, & c'est de ceux-là dont il est ici question.

Ibid. *lettr.* son cousin fils de Raguel, ou Jethro beaupere ; ceci est dit en parenthese pour éclaircir ce qui est rapporté ensuite au *v.* 17.

Ibid. *expl.* Le mot hebreu signifie également un chêne ou une vallée.

¥. 14. *lettr.* Levez-vous, expression Hebraïque pareille à celle du *v.* 9. ci-dessus.

¥. 15. *expl.* L'Hebreu porte, que Dieu brisa ou frappa Sisara & tous ses chariots. *Voyez le v.* 11. *du ch.* 5. *suivant*, & il paroît au *v.* 20. du *ch.* 5. que le ciel avoit combattu contre eux, & Josephe pretend qu'il s'éleva une grosse tempête, & qu'il tomba sur eux une grêle d'une grosseur & d'une violence extraordinaire. *lib.* 5. *antiq. cap.* 6.

Ibid. *expl.* Dieu les effraya de telle sorte par la presence de Barac, qu'ils furent aisément taillés en pieces.

¥. 17. *expl.* Ceci a été éclairci par avance au *v.* 11. *ci-dessus.*

¥. 18. *expl.* Elle n'avoit peut-être pas d'abord la volonté de le tuer. Et Dieu put bien lui faire connoître aussi tôt après, qu'il avoit livré & condamné à la mort ce malheureux. Car elle est fort louée pour cette action. *ch.* 5. *v.* 24.

¥. 21. *expl.* qui servoit à dresser les tentes, & qui étoit fort long, s'enfonçant avant dans la terre.

23. *Humiliavit*

Digitized by Google

23. *Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israël.*

24. *Qui crescebant quotidie, & forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan donec delerent eum.*

23. Dieu donc confondit en ce jour-là Jabin Roi de Chanaan devant les enfans d'Israël,

24. qui croissant tous les jours en vigueur, se fortifierent de plus en plus contre Jabin roi de Chanaan, & l'accablerent jusqu'à ce qu'il fût ruiné entierement.

CHAPITRE V.

Cantique de Debora & de Barac après la victoire. Paix de quarante ans.

1. *CEcineruntque Debbora & Barac filius Abinoëm in illo die, dicentes:*

2. *Qui sponte obtulistis de Israël animas vestras ad periculum, benedicite Domino.*

3. *Audite, reges: auribus percipite, principes: Ego sum, ego sum quæ Domino canam, psallam Domino Deo Israël.*

4. *Domine, cùm exires de Seïr, & transires per regiones Edom, terra mota est, cælique ac nubes distillaverunt aquis.*

5. *Montes fluxerunt à facie Domini, & Sinaï à facie Domini Dei Israël.*

6. *In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semitæ: & qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.*

7. *Cessaverunt fortes in Israël, & quieverunt: donec surgeret Debbora, surgeret mater in Israël.*

8. *Nova bella elegit Dominus, & portas hostium ipse subvertit: clypeus & hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israël.*

9. *Cor meum diligit principes Israël: qui propriâ voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.*

10. *Qui ascenditis super nitentes asinos, & sedetis in judicio, & ambulatis in via, loquimini.*

11. *Ubi collisi sunt currus, & hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini, & clementia in fortes Israël: tunc descendit populus Domini ad portas, & obtinuit principatum.*

12. *Surge, surge, Debbora: surge, surge, & loquere canticum: surge, Barac, & apprehende captivos tuos, fili Abinoëm.*

13. *Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.*

14. *Ex Ephraïm delevit eos in Amalec, & post eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec;*

1. EN ce jour-là Debora & Barac fils d'Abinoëm chanterent ce cantique ℣:

2. Vous qui vous êtes signalés parmi les enfans d'Israël ℣ en exposant volontairement votre vie au peril, benissez le Seigneur.

3. Ecoutez, Rois; Princes, prêtez l'oreille. C'est moi, c'est moi ℣ qui chanterai un cantique au Seigneur, qui consacrerai des hymnes au Seigneur le Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Seïr, & que vous passiez par le pays d'Edom, la terre a tremblé, les cieux & les nuées sont fondues en eau ℣.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau, devant la face du Seigneur; aussi-bien que Sinaï en la presence du Seigneur du Dieu d'Israël.

6. Au temps de Samgar fils d'Anath; au temps de Jahel les sentiers n'étoient plus battus de personne: & ceux qui y devoient aller ont marché par des routes détournées ℣.

7. On a cessé de voir de vaillans hommes dans Israël. Il ne s'en trouvoit plus, jusqu'à ce que Debora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mere dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats ℣, & il a renversé lui-même les portes ℣ des ennemis; au-lieu qu'auparavant on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël ℣.

9. Mon cœur aime les Princes d'Israël ℣. Vous qui vous êtes exposés volontairement au peril, benissez le Seigneur.

10. Parlez ℣ vous autres, vous qui montez sur des ânes ℣ d'une force & d'une beauté singuliere; vous qui êtes assis dans le siege de la justice; vous qui marchez dans la voie ℣.

11. Que dans le lieu où les chariots ont été brisés, & l'armée des ennemis taillée en pieces, l'on publie la justice du Seigneur, & sa clemence envers les braves d'Israël: alors le peuple du Seigneur a paru aux portes ℣ *des villes*, & il s'est acquis la Principauté.

12. Courage ℣, courage, Debora; excitez-vous, animez-vous, & chantez un cantique *au Seigneur*. Excitez-vous, ô Barac, saisissez-vous des captifs que vous avez faits ℣, fils d'Abinoëm ℣.

13. Les restes ℣ du peuple *de Dieu* ont été sauvés: c'est le Seigneur qui a combattu ℣ dans les vaillans hommes.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer *les Chananéens* en la personne des Amalecites ℣, & il s'est servi encore

---

℣. 1. Ce cantique est d'un stile vif & fort élevé.

℣. 2. *expl.* Ceci s'adresse aux tribus de Nephtali & de Zabulon. *Voyez ci-dessus v. 6. ch. 4. & v. 10.* Et celle d'Issachar *v. 14. & 15. du ch. 5. ci-dessus.*

℣. 3. *expl.* Dieu s'est servi d'un aussi foible instrument que moi, pour faire de grandes choses que je publie dans ce cantique.

℣. 4. *expl.* Lorsque vous fistes passer Israël du mont de Seir, autour duquel il erra long-temps, dans le pays de Chanaan, tous les peuples furent saisis de frayeur. Expressions figurées. *Jos. 2. 10. Synops.* Les cieux representent les Princes de la terre, & les nuées leurs armées; il parle de la défaite des Amorrhéens & des Moabites. *Nomb. 21.*

℣. 6. *expl.* Depuis la mort d'Aod jusqu'à Jahel, les Israëlites opprimés par les Chananéens n'osoient plus paroître dans les chemins. *chap. 4. 1. 2.*

℣. 8. *expl.* en se servant pour vaincre ses ennemis, de troupes qui étoient presque sans armes.

Ibid. *expl.* les forteresses.

Ibid. Parcequ'ils avoient perdu l'usage de la guerre par leur molesse & leur lâcheté, ou parceque leurs ennemis les avoient dépouillés de leurs armes.

℣. 9. *expl.* Dieu parloit par sa bouche, & il aimoit dans ces chefs le courage qu'il leur avoit inspiré.

℣. 10. *expl.* Ouvrez la bouche pour benir aussi le Seigneur, tribus de Nephtali & de Zabulon & d'Issachar. *Voyez ci-après v. 14. & 15.*

Ibid. Les personnes de la premiere qualité montoient alors sur des mulets & sur des ânes. Ces animaux étoient grands & forts dans la Palestine, & étoient considerés comme les chevaux le sont parmi nous. *Synops.*

Ibid. expl. *L'Hebr. porte:* qui êtes assis sur Midin, *c'est-à-dire*, qui êtes proche des frontieres de l'ennemi. Il y avoit une ville qui portoit ce nom, quelques-uns l'entendent des Magistrats qui gouvernoient le peuple; d'autres des negocians qui avoient par cette victoire la liberté de negocier, c'est ce que semble supposer le *v.* suivant.

℣. 11. *expl.* Pour y entrer & en sortir librement. Ou l'on peut l'entendre des villes mêmes ennemies dont il s'est rendu le maître. *Menoch.*

℣. 12. *lettr.* Levez-vous.

Ibid. *Le Siriac.* Emmenez captifs ceux qui vous tenoient en captivité, *l'Arabe*, pillez ceux qui vous pilloient.

Ibid. Abinoëm est le pere de Barach. *Voyez ci-dessus ch. 4. v. 6.*

℣. 13. *expl.* Ce qui en restoit après l'oppression de Jabin.

Ibid. *expl.* Dieu a fait en leur inspirant un grand cœur, que le petit nombre a prévalu sur le plus grand.

℣. 14. *expl.* Ce verset est obscur, & l'on ne sait point quelles ont été les guerres d'Ephraïm & de Benjamin contre Amalec, on peut les comparer à ce qui est rapporté *ch. 6. v. 2. & 3. & suiv.* Les Interpretes supposent qu'Ephraïm combatit les Chananéens en la personne des Amalecites, dont ils avoient imploré le secours, & que Benjamin acheva leur défaite en poursuivant les fugitifs d'Amalec jusques dans leur pays.

Digitized by Google

An du M. 2679. Avant J. C. 1325.

depuis de Benjamin contre tes peuples, ô Amalec. Les Princes ſont deſcendus de Machir ℣, & il en eſt venu de Zabulon pour mener l'armée au combat.

15. Les chefs d'Iſſachar ont été avec Debora; & ont ſuivi les traces de Barac, qui s'eſt jetté dans le peril comme s'il ſe fût précipité dans un abime. Ruben alors étoit diviſé contre lui-même, & les plus vaillans de cette tribu n'ont fait autre choſe que diſputer ℣.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites ℣ entendre les cris des troupeaux? Ainſi Ruben étant diviſé contre lui-même, les plus vaillans de cette tribu ne ſe ſont occupés qu'à conteſter.

17. Pendant que Galaad étoit en repos au-delà du Jourdain, & que Dan s'occupoit à ſes vaiſſeaux, qu'Aſer demeuroit ſur le rivage de la mer, & ſe tenoit dans ſes ports,

18. Zabulon & Nephthali ſe ſont expoſés à la mort au pays de Meromé ℣.

19. Les Rois ℣ ſont venus, & ont combattu; les Rois de Chanaan ont combattu à Thanach ℣ près les eaux ℣ de Mageddo, & ils n'ont pu remporter aucun butin.

20. On a combattu contr'eux du haut du ciel: les étoiles ℣ demeurant dans leur rang & dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Siſara.

21. Le torrent de Ciſon a entraîné leurs corps morts, le torrent de Cadumim ℣, le torrent de Ciſon: ô mon ame, foule aux piés les corps de ces braves ℣.

22. Leurs chevaux ſe ſont rompu la corne du pié dans l'impetuoſité de leur courſe; les plus vaillans des ennemis fuyant à toute bride & ſe renverſant les uns ſur les autres.

23. Malheur à la terre de Meroz ℣, dit l'Ange du Seigneur: malheur à ceux qui l'habitent, parcequ'ils ne ſont point venus ℣ au ſecours du Seigneur, au ſecours des plus vaillans d'entre ſes guerriers.

Luc. 1. 28. 24. Benie ſoit entre les femmes Jahel femme d'Haber Cinéen, & qu'elle ſoit benie ℣ dans ſa tente.

25. Lorſque Siſara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait; elle lui preſenta de la crême ℣ dans un vaſe digne d'un Prince.

26. Elle prit le clou de la main gauche, & de la droite le marteau des ouvriers; & choiſiſſant l'endroit de la tête de Siſara où elle donneroit ſon coup, elle lui enfonça ſon clou dans la temple.

27. Il tomba à ſes piés, & perdit toute ſa force: Il rendit l'eſprit, après s'être roulé & agité devant elle, & il demeura étendu mort ſur la terre, dans un état miſerable.

28. *Cependant* ſa mere regardoit par la fenêtre; & parlant de ſa chambre elle crioit: Pourquoi ſon char ne revient-il pas encore? Pourquoi ſes chevaux tardent-ils tant ℣?

29. Et la plus ſage d'entre les femmes ℣ de Siſara répondit ainſi à ſa belle-mere ℣:

30. Peut-être que maintenant on partage le butin & qu'on choiſit pour Siſara la plus belle d'entre les captives: on choi-

de Machir principes deſcenderunt, & de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.

15. Duces Iſſachar fuêre cum Debbora, & Barac veſtigia ſunt ſecuti, qui quaſi in præceps ac barathrum ſe diſcrimini dedit: diviſo contra ſe Ruben, magnanimorum reperta eſt contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias ſibilos gregum? Diviſo contra ſe Ruben, magnanimorum reperta eſt contentio.

17. Galaad trans Jordanem quieſcebat, & Dan vacabat navibus: Aſer habitabat in littore maris, & in portubus morabatur.

18. Zabulon verò & Nephthali obtulerunt animas ſuas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges, & pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanac juxta aquas Mageddo, & tamen nihil tulêre prædantes.

20. De cælo dimicatum eſt contra eos: ſtellæ manentes in ordine & curſu ſuo, adverſus Siſaram pugnaverunt.

21. Torrens Ciſon traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Ciſon; conculca, anima mea, robuſtos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt fugientibus impetu, & per præceps ruentibus fortiſſimis hoſtium.

23. Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini: maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortiſſimorum ejus.

24. Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber Cinæi, & benedicatur in tabernaculo ſuo.

25. Aquam petenti lac dedit, & in phiala principum obtulit butyrum.

26. Siniſtram manum miſit ad clavum, & dexteram ad fabrorum malleos, percuſſitque Siſaram quærens in capite vulneri locum, & tempus validè perforans.

27. Inter pedes ejus ruit: defecit, & mortuus eſt; volvebatur ante pedes ejus, & jacebat ex animis & miſerabilis.

28. Per feneſtram reſpiciens, ululabat mater ejus, & de cœnaculo loquebatur: Cur moratur regredi currus ejus? Quare tardaverunt pedes quadrigarum illius?

29. Una ſapientior ceteris uxoribus ejus, hæc ſocrui verba reſpondit,

30. Forſitan nunc dividit ſpolia, & pulcherrima feminarum eligitur ei: veſtes diverſorum co-

---

℣. 14. *expl.* de la tribu de Manaſſé, dont Machir étoit le fils aîné.

℣. 15. *expl.* au-lieu de s'unir à leurs freres pour combattre leurs ennemis.

℣. 16. *autr.* entre deux bergeries. *Expl.* Pourquoi demeurez-vous neutres entre vos freres & vos ennemis, attachés lâchement à vos troupeaux?

℣. 18. *Hebr.* ſur le champ des hauteurs. *Expl.* la plaine au-deſſous du mont Thabor. *Menoch.*

℣. 19. *expl.* Jabin & Siſara, ou quelques autres Princes alliés.

Ibid. *expl.* pays proche du Thabor.

Ibid. *expl.* les eaux du torrent de Ciſon, qui paſſent à Mageddo. *Synopſ.*

℣. 20. *expl.* Ou les vents & la tempête par laquelle Dieu épouvanta Siſara, ſont attribués aux influences des étoiles. *Synopſ.* Ou les Anges dont Dieu ſe ſervit en cette rencontre, ſont appelles étoiles, étant des eſprits celeſtes: comme ils ſont appellés aſtres du matin, *Job.* 38. *v.* 7. & étoiles, *Apoc.* 12. *v.* 4. *Grot. Voyez ce qui a été dit ſur le v.* 15. *du ch.* 4. *ci-deſſus.*

℣. 21. *expl.* le torrent de Ciſon ſe ſépare en deux, dont le côté qui va vers l'orient & ſe décharge dans le lac de Geneſareth, ſe nomme Cadumim. *Serrar.*

Ibid. *expl.* par un ſentiment de reconoiſſance envers Dieu, qui a été toute ta force.

℣. 23. *expl.* on a aucune connnoiſſance de ce pays: mais c'étoit apparemment vers le lieu où ſe donna le combat, *Euſèbe & ſaint Jerôme* ont ignoré ſa ſituation.

Ibid. *expl.* ne ſe ſont point venu joindre au ſecours que donnoit le peuple du Seigneur: *ou* ſecourir le peuple du Seigneur, il dit le Seigneur, *pour dire*, le peuple de Dieu: *hebraïſm.*

℣. 24. *expl.* Jahel eſt benie à cauſe de ce qu'elle fit dans ſa tente, en y tuant Siſara. *Synopſ.*

℣. 25. *lettr.* beurre, *c'eſt-à-dire*, la crême & le lait qu'elle deſtinoit à faire du beurre.

℣. 28. *expl.* l'Eſprit de Dieu parlant par Debora, repreſente avec une eſpece de raillerie l'inquietude de la mere de Siſara, & la réponſe de ſa femme. C'eſt une eſpece de fiction poëtique, qui eſt élegante.

℣. 29. *L'Hebr. porte:* les plus ſages de ſes Dames ou des Princeſſes de ſa cour.

Ibid. *dans l'Hebr.* il n'y a pas à ſa belle-mere, mais à elle, *c'eſt-à-dire*, à ſa mere, *Voyez le verſet précedent.*

Digitized by Google

lorum Sisara traduntur in predam, & supellex varia ad ornanda colla congeritur.

sit d'entre toutes les dépouilles des vêtemens de diverses couleurs // pour les donner à Sisara, & on lui destine quelque écharpe précieuse brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur lui comme un ornement //.

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine: qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

31. Qu'ainsi perissent, Seigneur, tous vos ennemis : mais que ceux qui vous aiment, brillent comme le soleil, lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

32. Tout le pays demeura en paix pendant quarante ans //.

℣. 30. *Hebr.* brodée à l'éguille & de diverses couleurs.
Ibid. *lettr.* pour orner son coû.
℣. 32. *autr.* jusqu'en la quatriéme année depuis la paix affermie par Aod. *Bibl. Vitr. c'est-à-dire*, depuis l'année 2719. jusques en l'année 2752. car selon les Chronologistes cette paix dura 33. ans.

CHAPITRE VI.

Israëlites livrés pendant sept ans aux Madianites, qui les traitent très-durement. Ils crient vers le Seigneur, qui leur reproche leur ingratitude par un Prophete. Apparition d'un Ange à Gedeon, dont le sacrifice est consumé par un feu miraculeux. Il détruit l'autel de Baal; ce qui le fait nommer Jerobaal, & porte le peuple de sa ville à demander sa mort à Joas. Second signe de la toison donné à Gedeon pour assurance de sa mission.

1. Fecerunt autem filii Israël malum in conspectu Domini: qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

1. LEs enfans d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, & il les livra pendant sept ans // entre les mains des Madianites //.

2. & oppressi sunt valdè ab eis. Fecerunt que sibi antra & speluncas in montibus, & munitissima ad repugnandum loca.

2. Ces peuples les tinrent dans une si grande oppression, qu'ils furent obligés de se retirer dans les antres & dans les cavernes des montagnes, & dans les lieux les plus propres pour pouvoir resister aux Madianites.

3. Cumque sevisset Israël, ascendebat Madian & Amalec, ceterique orientalium nationum;

3. Après que les Israëlites // avoient semé, les Madianites, les Amalecites, & les autres peuples de l'orient venoient *sur leurs terres*,

4. & apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis cuncta vastabant usque ad introitum Gaza: nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israël, non oves, non boves, non asinos.

4. y dressoient leurs tentes, ruinoient tous les grains en herbe jusqu'à l'entrée de Gaza //, & ne laissoient aux Israëlites rien de tout ce qui étoit necessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Ipsi enim & universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, & instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum, & camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux & avec leurs tentes; & comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes & de chameaux, semblables à un nuage de sauterelles, ils rempliſſoient tout, & gâtoient tout par où ils passoient.

6. Humiliatusque est Israël valdè in conspectu Madian.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

7. Et ils crierent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, & locutus est: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Ego vos feci conscendere de Ægypto; & eduxi vos de domo servitutis:

8. Alors le Seigneur leur envoya un Prophete, qui leur dit //: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je vous ai fait sortir d'Egypte, & je vous ai tirés d'un sejour de servitude:

9. & liberavi de manu Ægyptiorum, & omnium inimicorum, qui affligebant vos: Ejecique eos ad introitum vestrum, & tradidi vobis terram eorum.

9. je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de tous les ennemis qui vous affligeoient: j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre entrée; je vous ai donné le pays qui étoit à eux.

10. Et dixi: Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et noluistis audire vocem meam.

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu. Ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez; cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Venit autem angelus Domini, & sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, & pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torcular, ut fugeret Madian.

11. Or l'Ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui étoit à Ephra //, & qui appartenoit à Joas pere de la famille d'Ezri //. Et Gedeon son fils étoit occupé alors à battre le blé dans le pressoir, & à le vanner, pour se sauver ensuite *avec son blé* des incursions des Madianites.

12. Apparuit ei angelus Domini, & ait: Dominus tecum: virorum fortissime.

12. L'Ange du Seigneur apparut donc à Gedeon, & lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes //. *Luc 1. 28.*

℣. 1. *expl.* Depuis l'an du monde 2752. où finit la paix de Debora jusqu'en l'an 2759.
Ibid. *lettr.* de Madian, ce peuple étoit descendu d'Abraham par sa femme Cethura. *Genes.* 25. 2.
℣. 3. *lettr.* Israël.
℣. 4. *expl.* qui est aux confins de la Palestine vers l'occident de la terre sainte.
℣. 8. *expl.* Ce Prophete qui n'est point nommé, fut comme le précurseur de l'Ange qui apparut ensuite à Gedeon. Origéne croit que c'est le même que celui qui *au v.* 11. *suivant* est appellé l'Ange du Seigneur.
℣. 11. Il y avoit deux Ephra, une dans la tribu de Benjamin. *Jos.* 18. 23. & celle-ci dans la tribu de Manassé. *Menoch.*
Ibid. *expl.* chef de la famille d'Ezri. *Menoch. Hebr.* pere d'Ezri. Quelques-uns ne faisant qu'un mot seul de ces deux, lisent *Abiezer*, ou *Abiezerite*, & y donnent ce sens *Joas de la famille d'Abiezer*, ce qui est soûtenu par la traduction que fait la Vulgate *au vers.* 34. *cy-après* des mêmes mots par celui d'Abiezer, en ajoûtant le mot de maison pour se faire entendre.
℣. 12. *expl.* Il n'étoit le plus fort d'entre les hommes, que par la force du Seigneur qui étoit avec lui.

Digitized by Google

An du M. 2759 Avant J. C 1245.

13. Gedeon lui répondit: D'où vient donc, mon seigneur //, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ces merveilles qu'il a faites, que nos peres nous ont rapportées, en nous disant: Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, & nous a livrés entre les mains des Madianites.

13. *Dixitque ei Gedeon: Obsecro, mi domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia? Ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt: De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, & tradidit in manu Madian.*

1. Reg. 12. 11.

14. Alors le Seigneur // le regardant, lui dit: Allez dans cette force dont vous êtes rempli, & vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

14. *Respexitque ad eum Dominus, & ait: Vade in hac fortitudine tua, & liberabis Israël de manu Madian: scito quod miserim te.*

15. Gedeon lui répondit: Helas, mon seigneur, comment, je vous prie, délivrerois-je Israël? Vous savez que ma famille est la derniere de Manassé, & que je suis le dernier dans la maison de mon pere //.

15. *Qui respondens ait: Obsecro, mi domine, in quo liberabo Israël? Ecce familia mea infima est in Manasse, & ego minimus in domo patris mei.*

16. Le Seigneur lui dit: Je serai avec vous, & vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étoient qu'un seul homme.

16. *Dixitque ei Dominus: Ego ero tecum: & percuties Madian quasi unum virum.*

17. Sur quoi Gedeon repartit: Si j'ai trouvé grace devant vous, faites-moi connoître par un signe que c'est vous qui parlez à moi //.

17. *Et ille: Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quòd tu sis qui loqueris ad me.*

18. Et ne vous retirez point d'ici, jusqu'à ce que je retourne vers vous, & que j'aporte un sacrifice // pour vous l'offrir. L'ange lui répondit: J'attendrai votre retour.

18. *Nec recedas hinc, donec revertar ad te, portans sacrificium, & offerens tibi. Qui respondit: Ego præstolabor adventum tuum.*

19. Gedeon étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, & fit d'une mesure de farine des pains sans levain; & ayant mis la chair dans une corbeille, & le jus de la chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, & il le lui offrit.

19. *Ingressus est itaque Gedeon & coxit hœdum, & de farinæ modio azymos panes; carnesque ponens in canistro, & jus carnium mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, & obtulit ei.*

20. L'ange du Seigneur lui dit: Prenez la chair & les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, & versez dessus le jus de la chair; ce que Gedeon ayant fait,

20. *Cui dixit angelus Domini: Tolle carnes & azymos panes, & pone supra petram illam, & jus desuper funde. Cumque fecisset ita,*

21. L'ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenoit en sa main, & en toucha la chair & les pains sans levain; & aussi-tôt il sortit un feu de la pierre, qui consuma la chair & les pains sans levain; & en même-temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

21. *extendit angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, & tetigit carnes & panes azymos: ascenditque ignis de petra, & carnes azymosque panes consumsit: angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.*

22. Gedeon voyant que c'étoit l'ange du Seigneur, dit: Helas, Seigneur mon Dieu, j'ai vû l'ange du Seigneur face à face //.

22. *Vidensque Gedeon quòd esset angelus Domini, ait: Heu, mi domine Deus: quia vidi angelum Domini facie ad faciem.*

23. Le Seigneur lui dit //: La paix soit avec vous. Ne craignez point: vous ne mourrez pas //.

23. *Dixitque ei Dominus: Pax tecum: ne timeas, non morieris.*

24. Gedeon éleva donc en ce même lieu // un autel au Seigneur, & l'appella la paix du Seigneur, nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorsqu'il étoit encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri //,

24. *Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cùmque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri,*

25. le Seigneur lui dit la nuit suivante //: Prenez un taureau de votre pere, & un autre taureau de sept ans, & renversez l'autel de Baal qui est à votre pere, & coupez par le pié le bois qui est autour de l'autel //.

25. *nocte illâ dixit Dominus ad eum: Tolle taurum patris tui, & alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui; & nemus, quod circa aram est, succîde:*

26. Dressez aussi un autel // au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice //, & prenez le second taureau // que vous offrirez

26. *Et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam ante sacrificium posuisti: tollesque taurum secundum, & offeres ho-*

℣. 13. *expl.* Le mot de *mon seigneur*, n'est pas en hebreu le nom propre de Dieu, mais le même dont Jahel se servit à l'egard de Sisara. *Juges* 4. 18. Ainsi Gedeon ne prenoit cet Ange que pour quelque Prophete, & pour une simple creature. *Voyez les v.* 17 *&* 18 *ci-après.*

℣. 14. *expl.* L'Ange qui representoit le Seigneur, ou le Seigneur en la personne de l'Ange, le regarda encore plus interieurement qu'exterieurement. Il paroît que c'étoit Dieu par son Verbe, qui parloit à Gedeon: car le mot de Seigneur est ici exprimé par le nom propre de Dieu: mais Gedeon ne le voyoit que sous la forme d'un homme, comme il est dit *vers.* 8. & d'un Ange ou envoyé de Dieu, & comme son Prophete *vers.* 12.

℣. 15. *expl.* La force dont Dieu le remplit le rend humble, & défiant de lui-même.

℣. 17. *expl.* N'étant point assûré à qui il parloit, & craignant d'être trompé, il demande à le connoître par quelque signe extraordinaire.

℣. 18. *Hebr.* present. Ce qu'il appelle donc sacrifice, n'est autre chose que le chevreau qu'il vouloit tuer & faire cuire pour exercer l'hospitalité à son égard, le prenant pour un étranger: car Gedeon sçavoit qu'on ne pouvoit offrir un sacrifice qu'à Dieu seul.

℣. 22. *expl.* Gedeon reconnut alors que c'étoit Dieu qui lui avoit parlé, & qu'il avoit vû sous la forme d'un homme ou d'un Ange, & il en est effrayé.

℣. 23. *expl.* par la voix de l'Ange, quoiqu'il eût déja disparu à ses yeux.

Ibid. *expl.* C'étoit une opinion commune, que quiconque avoit vû un Ange, devoit s'attendre de mourir.

℣. 24. *expl.* Ceci est dit par avance; car il ne reçut l'ordre de bâtir cet autel qu'au *vers.* 26. *suivant.*

Ibid. *Hebr. porte:* qui appartient à Abiezer. *Voyez le vers.* 11. *ci-dessus & le v.* 34 *ci-après*, c'est-à-dire, à ses petits enfans.

℣. 25. *expl.* La raison pourquoi Dieu lui commanda de faire ceci la nuit, est rapportée ensuite au *vers.* 27.

Ibid. Les arbres qui sont autour de l'autel, c'étoit l'usage alors de bâtir les autels & les temples au milieu des bois. *Voyez le v.* 26. *suiv.*

℣. 26. *expl.* Le sentiment des plus habiles est, que cet autel que Dieu lui commande de bâtir, est le même que celui dont il a été parlé par avance *verset* 24.

Ibid. *expl.* Ces mots *sur laquelle*, &c. ne se lisent point dans l'Hebr. & ils font ici quelque difficulté, on lit dans l'Hebr. *Bamaracta*, c'est-à-dire, mise au niveau. Ce mot vient de *Maharekot*, qui signifie ordre, arrangement, *c'est-à-dire*, sur cet amas ou monceau de bois que vous aurez coupé.

Ibid. *expl.* Ce taureau qui avoit sept ans, & qui devoit être offert en holocauste, marquoit que la servitude d'Israël qui duroit depuis sept années, alloit finir par le rétablissement du sacrifice dû à Dieu seul.

Digitized by Google

locaustum super struem lignorum, quæ de nemore succideris.

27. *Assumtis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, & homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.*

28. *Cùmque surrexissent viri oppidi ejus manè, viderunt destructam aram Baal, lucumque succisum, & taurum alterum impositum super altare quod tunc ædificatum erat.*

29. *Dixeruntque ad invicem: Quis hoc fecit? Cùmque perquirerent auctorem facti, dictum est: Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.*

30. *Et dixerunt ad Joas: Produc filium tuum huc, ut moriatur: quia destruxit aram Baal, & succidit nemus.*

31. *Quibus ille respondit: Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo: Qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat. Si Deus est: vindicet se de eo qui suffodit aram ejus.*

32. *Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerobaal, eò quòd dixisset Joas: Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.*

33. *Igitur omnis Madian, & Amalec, & orientales populi congregati sunt simul, & transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezraël.*

34. *Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccinâ convocavit domum Abiezer, ut sequeretur se.*

35. *Misitque nuntios in universum Manassen, qui & ipse secutus est eum, & alios nuntios in Aser & Zabulon, & Nephthali, qui occurrerunt ei.*

36. *Dixitque Gedeon ad Deum: Si salvum facis per manum meam Israël, sicut locutus es,*

37. *ponam hoc vellus lanæ in area: si ros in solo vellere fuerit, & in omni terra siccitas, sciam quòd per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israël.*

38. *Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, conchàm rore implevit.*

39. *Dixitque rursus ad Deum: Ne irascatur furor tuus contra me, si adhuc semel tentavero, signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, & omnis terra rore madens*

40. *Fecitque Deus nocte illâ ut postulaverat: & fuit siccitas in solo vellere, & ros in omni terra.*

en holocauste sur un bûcher fait de branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gedeon ayant donc pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas neanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit ceux de la maison de son pere, & les hommes de cette ville-là : mais il fit tout pendant la nuit.

28. Et les habitans de cette ville étant donc venus au matin, virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé, & le second taureau mis sur l'autel qui venoit d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela ? Et cherchant par tout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gedeon fils de Joas qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure ; parcequ'il a détruit l'autel de Baal, & qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal & à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge de celui qui a détruit son autel ℣.

32. Depuis ce jour Gedeon fut appellé Jerobaal ℣ à cause de cette parole que Joas avoit dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant tous les Madianites, les Amalecites & les peuples d'orient se joignirent ensemble, & ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël ℣.

34. En même-temps l'Esprit du Seigneur remplit Gedeon, qui sonnant de la trompette assembla toute la maison d'Abiezer ℣ afin qu'elle le suivît.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé qui le suivit aussi, & il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser, de Zabulon & de Nephthali : & ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gedeon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous me l'avez dit,

37. je mettrai dans l'aire ℣ cette toison ; & si toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnoîtrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gedeon avoit proposé, arriva. Car s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, & remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gedeon dit encore à Dieu : Que votre colere ℣ ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve, en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, Seigneur, que toute la terre soit trempée de la rosée, & que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gedeon avoit demandé. La rosée tomba sur toute la terre, & la toison seule demeura sèche ℣. *Gen.* 18. 30.

℣. 31. *expl.* Il parle ainsi, soit que Dieu eût déja ébranlé son cœur pour le faire douter de la divinité de Baal ; soit que par un effet de la tendresse naturelle le pere voulût sauver la vie à son fils ; soit enfin qu'il ne fût pas assûré si Gedeon avoit fait ce qu'on lui imputoit.

℣. 32. *expl.* Jerobaal, *c'est-à-dire*, qui deteste & condamne Baal.

℣. 33. *expl.* Il y avoit deux villes de Jezraël ; l'une assez près du Jourdain & du mont de Gelboé ; l'autre dans la tribu de Manassé ou d'Issachar. C'est de celle-ci qui étoit la plus celebre, dont il est parlé en ce lieu. *Jos.* 17. 16. *Os.* 1. 5. *Synops.*

℣. 34. Voyez la note sur le *vers.* 11. plus haut. On croit que la Vulgate s'est déterminé à traduire ici Abiezer au-lieu de pere d'Esri, comme elle a fait au *v.* 11. *&* 24. *ci-dessus*, parceque ces deux mots Abi-Ezer sont séparés dans l'Hebr. en ces endroits, & qu'ils ne le sont pas ici.

℣. 37. *expl.* L'aire en ce pays-là étoit tout à l'air.

℣. 39. *lettr.* fureur.

℣. 40. Ce qui est rapporté ici aux *v.* 38. *& suiv.* semble être arrivé immediatement après ce qui est dit au *v.* 21. *ci-dessus.*

Digitized by Google

An du M. 2759. Avant J. C. 1245.

CHAPITRE VII.

Armée de Gedeon de trente-deux mille hommes reduite à trois cens par l'ordre de Dieu. Il va dans le camp des Madianites; & ayant entendu le ſonge d'un ſoldat & ſon interpretation, il attaque les ennemis avec les trois cens hommes, armés de trompettes & de lampes dans des bouteilles: ils prennent la fuite, & ſe tuent les uns les autres. Oreb & Zeb deux de leurs chefs pris & tués par ceux de la tribu d'Ephraïm.

1. JErobaal, qui s'appelle auſſi Gedeon, ſe leva donc avant le jour, & vint accompagné de tout le peuple à la fontaine nommée Harad //. Quant aux Madianites, ils étoient campés dans la vallée vers le côté ſeptentrionnal d'une colline fort élevée.

2. Alors le Seigneur dit à Gedeon: Vous avez avec vous un grand peuple. Madian ne ſera point livré entre les mains de tant de gens, de-peur qu'Iſraël ne ſe glorifie contre moi, & qu'il ne diſe. C'eſt par mes propres forces que j'ai été délivré.

Deut. 20. 8. 1. Mach. 3. 56. 3. Parlez au peuple, & faites publier ceci devant tous: Celui qui n'a point de cœur, mais qui eſt timide, qu'il s'en retourne //. Et vingt-deux mille hommes du peuple ſe retirerent de la montagne de Galaad, & s'en retournerent; & il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gedeon: Le peuple eſt encore en trop grand nombre. Menez-les près de l'eau, & je les éprouverai là. Je vous marquerai celui que je veux qui aille avec vous, & celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Le peuple étant venu en un lieu où il y avoit des eaux, le Seigneur dit encore à Gedeon: Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue comme les chiens ont accoûtumé de faire; & mettez de l'autre ceux qui auront mis les genous en terre pour boire.

6. Il s'en trouva donc trois cens, qui prenant l'eau avec la main la porterent // à leur bouche; mais tout le reſte du peuple avoit mis les genous en terre pour boire.

7. Après quoi le Seigneur dit à Gedeon: C'eſt par ces trois cens hommes qui ont pris l'eau avec la langue, *ſans mettre les genous en terre*, que je vous délivrerai, & que je ferai tomber Madian entre vos mains. Faites donc retirer le reſte du peuple.

8. Gedeon leur ayant commandé à tous de ſe retirer dans leurs tentes, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre des gens qu'il avoit, & marcha avec ſes trois cens hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

9. La nuit ſuivante // le Seigneur dit à Gedeon: Levez-vous, & deſcendez dans le camp, parceque j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Que ſi vous craignez d'y aller ſeul, que Phara votre ſerviteur y aille avec vous.

11. Et lorſque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus forts, & vous deſcendrez enſuite avec plus d'aſſûrance pour attaquer le camp des ennemis. Gedeon prenant donc avec lui ſon ſerviteur // Phara, s'en alla à l'endroit du camp où étoient les ſentinelles de l'armée.

12. Or les Madianites, les Amalecites, & tous les peuples de l'orient étoient étendus dans la vallée comme une multitude de ſauterelles, avec des chameaux ſans nombre, comme le ſable qui eſt ſur le rivage de la mer.

13. Et lorſque Gedeon ſe fut approché, il entendit un *ſoldat* qui contoit ſon ſonge à un autre, & qui lui rapportoit ainſi ce qu'il avoit vû: J'ai eu un ſonge, diſoit-il, & il me ſem-

1. *Igitur Jerobaal qui & Gedeon de nocte conſurgens, & omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad. Erant autem caſtra Madian in valle ad ſeptentrionalem plagam collis excelſi.*

2. *Dixitque Dominus ad Gedeon: Multus tecum eſt populus, nec tradetur Madian in manus ejus ne glorietur contra me Iſraël, & dicat: Meis viribus liberatus ſum.*

3. *Loquere ad populum, & cunctis audientibus predica: Qui formidoloſus & timidus eſt; revertatur. Receſſerunt de monte Galaad, & reverſi ſunt de populo viginti duo millia virorum, & tantùm decem millia remanſerunt.*

4. *Dixitque Dominus ad Gedeon: Adhuc populus multus eſt, duc eos ad aquas, & ibi probabo illos: & de quo dixero tibi ut tecum vadat, ipſe pergat: quem ire prohibuero, revertatur.*

5. *Cùmque deſcendiſſet populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon: Qui linguâ lambuerint aquas, ſicut ſolent canes lambere, ſeparabis eos ſeorſum: qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.*

6. *Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri: omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.*

7. *Et ait Dominus ad Gedeon: In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, & tradam in manu tua Madian: omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum ſuum.*

8. *Sumtis itaque pro numero cibariis & tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula ſua: & ipſe cum trecentis viris ſe certamini dedit. Caſtra autem Madian erant ſubter in valle.*

9. *Eadem nocte dixit Dominus ad eum: Surge, & deſcende in caſtra: quia tradidi eos in manu tua.*

10. *Sin autem ſolus ire formidas, deſcendat tecum Phara puer tuus.*

11. *Et cùm audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, & ſecurior ad hoſtium caſtra deſcendes. Deſcendit ergo ipſe & Phara puer ejus in partem caſtrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.*

12. *Madian autem & Amalec, & omnes orientales populi, fuſi jacebant in valle, ut locuſtarum multitudo: cameli quoque innumerabiles erant, ſicut arena quæ jacet in littore maris.*

13. *Cùmque veniſſet Gedeon, narrabat aliquis ſomnium proximo ſuo: & in hunc modum referebat quod viderat: Vidi ſomnium, & videbatur*

¥. 1. *expl.* L'Hebreu a ſeulement ſur la fontaine d'Harad.

¥. 3. Jerobaal ne fit en cela que ſuivre l'ordre que Dieu avoit preſcrit pour le Combat. *Voyez Deut.* 20. 8.

¥. 6. *expl.* bûvant ſans ſe mettre par terre, comme les chiens boivent en courant. *Menoch.*

¥. 9. *Hebr.* Cette nuit-là, *c'eſt-à-dire*, la nuit qui ſuivit ce jour-là, ou la nuit ſuivante.

¥. 11. *expl.* Dieu permet que Gedeon, quoique ſi brave, ſente quelque crainte, afin qu'il ne ſe confie pas en ſon courage, & qu'en vainquant ſes ennemis, il ne ſoit pas lui-même vaincu par la vaine gloire.

Digitized by Google

mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi, & in castra Madian descendere: cúmque perveniſſet ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, & terræ funditùs coæquavit.

14. *Respondit is, cui loquebatur: Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis filii Joas viri Israëlitæ: tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, & omnia castra ejus.*

15. *Cùmque audisset Gedeon somnium, & interpretationem ejus, adoravit: & reversus est ad castra Israël, & ait: Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.*

16. *Divisitque trecentos viros in tres partes, & dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum;*

17. *& dixit ad eos: Quod me facere videritis, hoc facite. Ingrediar partem castrorum, & quod fecero sectamini.*

18. *Quando personuerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite & conclamate, Domino & Gedeoni.*

19. *Ingressusque est Gedeon, & trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ, & custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere, & complodere inter se lagenas,*

20. *Cùmque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, & hydrias confregissent, tenuerunt, sinistris manibus lampades, & dextris sonantes tubas, clamaveruntque: Gladius Domini & Gedeonis.*

21. *Stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt, & vociferantes, ululantesque fugerunt.*

22. *Et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris: & mutuà se cæde truncabant,*

23. *fugientes usque ad Bethsetta, & crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israël de Nephthali, & Aser, & omni Manasse, persequebantur Madian.*

24. *Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraïm, dicens: Descendite in occursum Madian, & occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraïm: & præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.*

25. *Apprehensosque duos viros Madian, Oreb, & Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb verò in torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb & Zeb portantes ad Gedeon trans fluenta Jordanis.*

bloit que je voyois comme un pain d'orge cuit ſous la cendre, qui rouloit en bas & deſcendoit dans le camp des Madianites, & y ayant rencontré une tente ∥, il l'a ébranlée, il l'a renverſée, & jettée tout-à-fait par terre. An du M. 2759. Avant J. C. 1245.

14. Celui à qui il parloit lui répondit : Tout cela n'eſt autre choſe que l'épée de Gedeon fils de Joas Iſraëlite ; parceque le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée ∥.

15. Gedeon ayant entendu ce ſonge, & l'interpretation qui lui en avoit été donnée, adora *Dieu*. Et étant retourné au camp d'Iſraël, il dit *aux ſiens* : Allons promtement ∥ ; car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant diviſé ſes trois cens hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes ∥ à la main, & des pots de terre vuides, avec des lampes au milieu des pots ;

17. & il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp ; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez ſonner de la trompette que j'ai à la main, ſonnez de même de la trompette tout autour du camp, & criez *tous* enſemble : Vive le Seigneur ; Vive Gedeon ∥.

19. Gedeon ſuivi de ſes trois cens hommes, entra donc par un endroit du camp lorſque l'on poſoit les ſentinelles vers le minuit. Et ayant réveillé les gardes, ils commencerent à ſonner de la trompette, & à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, & faiſant autour du camp en trois endroits differens un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, & de la droite les trompettes dont ils ſonnoient ; & crierent *tous enſemble* : L'épée du Seigneur & de Gedeon ∥.

21. Chacun demeura en ſon poſte autour du camp des ennemis ∥. Auſſi-tôt le camp des Madianites ſe trouva tout en deſordre ; ils jetterent de grands cris, & ils s'enfuirent tous.

22. Les trois cens hommes continuerent à ſonner toûjours de leur trompette, & le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres, & ils ſe tuoient mutuellement. *Pſ.* 82. 10.

23. *Et ceux qui échapperent de ce carnage*, s'enfuirent juſqu'à Bethſetta & juſqu'au bord d'Abelmehula en Tebbath. Mais les enfans d'Iſraël des tribus de Nephthali, d'Aſer, & tous ceux de la tribu de Manaſſé criant *tous* enſemble pourſuivirent les Madianites.

24. Et Gedeon envoya des courriers ſur toute la montagne d'Ephraïm, pour dire au peuple : Marchez au-devant des Madianites, & ſaiſiſſez-vous des eaux juſqu'à Bethbera, & de tous les paſſages du Jourdain. Tous ceux d'Ephraïm criant donc *aux armes*, ſe ſaiſirent des bords de l'eau & de tous les paſſages du Jourdain juſqu'à Bethbera.

25. Et ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb & Zeb, ils tuerent Oreb ∥ au rocher d'Horeb ∥, & Zeb au preſſoir de Zeb : & ils pourſuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d Oreb & de Zeb, qu'ils porterent à Gedeon au-delà du Jourdain. *Pſ.* 82. 12. *Iſai.* 10. 26.

℣. 13. *expl.* une tente pour toutes les tentes du camp des Madianites & des Amalecites. *Voyez le v.* 14. *ſuivant.*

℣. 14. *expl.* Il eſt viſible que ce fut Dieu qui envoya ce ſonge à ce ſoldat, & qui en donna à l'autre l'explication. Ce pain cuit ſous la cendre qui renverſe une tente, marquoit la foibleſſe de ceux dont il vouloit ſe ſervir pour renverſer toute cette armée.

℣. 15. *lettr.* Levez-vous, *pour* allez promptement. *hebraïſm.*

℣. 16. *expl.* Ce grand nombre de trompettes devoit faire croire qu'ils étoient beaucoup plus de monde. Ces pots ſervoient à cacher la lumiere qui les éclairoit pendant la nuit. Et étant briſés tout d'un coup avec grand fracas, ils contribuerent à effrayer encore les ennemis.

℣. 18. *lettr.* au Seigneur ou à Gedeon, il faut ſuppléer la victoire, ſoit ou ſera à Dieu & à Gedeon. *Voyez le v.* 20. il explique cet endroit.

℣. 20. expl. *L'Hebreu porte :* L'épée au Seigneur & à Gedeon, *c'eſt-à-dire*, la gloire du combat eſt à Dieu & à Gedeon.

℣. 21. *expl.* pour leur faire croire qu'ils animoient au combat toute l'armée d'Iſraël, qui alloit fondre ſur eux.

℣. 25. *expl.* Les loix de la guerre ne défendoient pas de tuer les captifs.

Ibid. *expl.* Oreb eſt different d'Horeb, & de la pierre ou roche d'Horeb, dont il eſt parlé *Exod.* 17. 6. Ces deux noms ſont écrits differemment dans l'Hebr. Ce lieu ici ne reçût ce nom que de la mort de ce Prince des Madianites.

Digitized by Google

An du M. 2759. Avant J. C. 1245.

CHAPITRE VIII.

Gedeon appaiſe ceux d'Ephraïm. Il prend & met à mort Zebée & Salmana, deux autres chefs des Madianites, & punit très-ſeverement la dureté & l'inſolence des habitans de Soccoth & de Phanuel. Il refuſe d'être Roy, ſe contentant des pendans d'oreilles d'or, dont il fait faire un Ephod qu'il met à Ephra. Les Iſraëlites jouiſſent de la paix pendant quarante ans. Gedeon meurt après avoir eu ſoixante & dix enfans, ſans compter Abimelech. Ingratitude des Juifs à l'égard de Dieu & de Gedeon.

1. ALors les enfans d'Ephraïm lui dirent: Pourquoi nous avez-vous traités de cette ſorte, de ne nous avoir pas fait avertir, lorſque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellerent fort aigrement, juſqu'à en venir preſque à la violence //.

2. Gedeon leur répondit: Que pouvois-je faire qui égalât ce que vous avez fait //? N'eſt-il pas vrai qu'une grape de raiſin d'Ephraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiezer //?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les Princes de Madian, Oreb & Zeb. Qu'ai-je pû faire qui approchât de ce que vous avez fait? Leur ayant parlé de cette ſorte; il appaiſa leur colere lorſqu'elle étoit prête d'éclater contre lui.

4. Gedeon étant venu enſuite ſur le bord du Jourdain, le paſſa avec les trois cens hommes qui le ſuivoient, qui étoient ſi las qu'ils ne pouvoient plus pourſuivre les Madianites qui fuyoient.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth //: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui ſont avec moi; parcequ'ils n'en peuvent plus, afin que nous puiſſions pourſuivre les Rois des Madianites Zebée & Salmana.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent: C'eſt peut-être que vous avez déja // Zebée & Salmana en votre pouvoir; & c'eſt ce qui vous fait demander ainſi que nous donnions du pain à vos gens?

7. Gedeon leur répondit: lors donc que le Seigneur aura livré entre mes mains Zebée & Salmana, je vous ferai briſer le corps avec les épines & les ronces du deſert.

8. Ayant paſſé, delà il vint à Phanuel; & il fit la même demande aux habitans du pays, qui lui firent la même réponſe que ceux de Soccoth.

9. Gedeon leur repliqua donc de même: Lorſque je ſerai revenu en paix, & victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zebée & Salmana reprenoient haleine avec le reſte de leur armée; car il n'étoit reſté à ce peuple d'orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, ayant perdu en cette défaite ſix vingt mille hommes, tous gens-de-guerre // & portant les armes.

Oſée 10. 1. 14. 11. Gedeon tirant donc vers ceux qui habitoient dans les tentes du côté oriental de Nobé & de Jecbaa, défit l'armée des ennemis, qui ſe croyoient en aſſûrance, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre.

12. Zebée & Salmana s'enfuirent auſſi-tôt, toutes leurs troupes étant en deſordre: Gedeon les pourſuivit & les prit tous deux.

13. Il retourna du combat avant le lever du ſoleil.

14. Et ayant pris un jeune-homme de ceux de Soccoth, il demanda les noms des principaux & des Senateurs // de Soccoth, dont cet homme lui en marqua ſoixante & dix-ſept.

15. Gedeon étant venu enſuite à Soccoth, dit aux premiers *de la ville*: Voici Zebée & Salmana ſur le ſujet deſquels vous m'avez inſulté, en me diſant: C'eſt peut-être que vous avez déja Zebée & Salmana en votre pouvoir, & c'eſt ce qui vous fait demander ainſi que nous donnions du pain à vos gens qui ſont ſi las qu'ils n'en peuvent plus.

1. *Dixeruntque ad eum viri Ephraïm: Quid eſt hoc quod facere voluiſti, ut nos non vocares, cum ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, & prope vim inferentes.*

2. *Quibus ille reſpondit: Quid enim tale facere potui quale vos feciſtis: Nonne melior eſt racemus Ephraim, vindemiis Abiezer?*

3. *In manus veſtras Dominus tradidit principes Madian Oreb & Zeb: quid tale facere potui, quale vos feciſtis? Quod cum locutus eſſet, requievit ſpiritus eorum, quo tumebant contra eum.*

4. *Cumque veniſſet Gedeon ad Jordanem, tranſivit eum cum trecentis viris qui ſecum erant, & præ laſſitudine fugientes perſequi non poterant.*

5. *Dixitque ad viros Soccoth: Date: obſecro, panes populo qui mecum eſt, quia valde defecerunt: ut poſſimus, perſequi Zebee & Salmana reges Madian.*

6. *Reſponderunt principes Soccoth: Forſitan palmæ manuum Zebee & Salmana in manu tua ſunt, & idcirco poſtulas ut demus exercitui tuo panes?*

7. *Quibus ille ait: Cùm ergo tradiderit Dominus Zebee & Salmana in manus meas, conteram carnes veſtras cum ſpinis tribuliſque deſerti.*

8. *Et inde conſcendens, venit in Phanuel, locutuſque eſt ad viros loci illius ſimilia. Cui & illi reſponderunt, ſicut reſponderant viri Soccoth.*

9. *Dixit itaque & eis: Cùm reverſus fuero victor in pace, deſtruam turrim hanc.*

10. *Zebée autem & Salmana requieſcebant cum omni exercitu ſuo. Quindecim enim millia viri remanſerant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæſis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.*

11. *Aſcendenſque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobe & Jecbaa, percuſſit caſtra hoſtium, qui ſecuri erant, & nihil adverſi ſuſpicabantur.*

12. *Fugeruntque Zebee & Salmana, quos perſequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.*

13. *Revertenſque de bello ante ſolis ortum,*

14. *apprehendit puerum de viris Soccoth: interrogavitque eum nomina principum & ſeniorum Soccoth, & deſcripſit ſeptuaginta ſeptem viros.*

15. *Venitque ad Soccoth, & dixit eis: En Zebee & Salmana, ſuper quibus exprobraſtis mihi, dicentes: Forſitan manus Zebee & Salmana in manibus tuis ſunt; & idcirco poſtulas ut demus viris, qui laſſi ſunt & defecerunt, panes.*

℣. 1. *expl.* Ces paroles, *juſques en venir, &c.* ne ſont point dans l'Hebreu, & ſont ajoûtées ici pour ſervir d'explication aux précedentes.

℣. 2. *expl.* Il leur diſoit d'une maniere figurée, qu'ils avoient plus fait en prenant Oreb & Zeb, que lui en défaiſant toute leur armée.

Ibid. *expl.* du petit fils d'Abieſer, *c'eſt-à-dire*, de Gedeon.

℣. 5. *expl.* ville de la tribu de Gad.

℣. 6. *lettr.* Paumes des mains, &c. *pour dire*, ſont entre vos mains.

℣. 10. *lettr.* qui peuvent tirer l'épée, *c'eſt-à-dire*, combattre.

℣. 14. *lettr.* les anciens, *c'eſt-à-dire*, *ſelon Grotius* des Senateurs.

16. *Tulit*

Digitized by Google

16. *Tulit ergo seniores civitatis & spinas deserti ac tribulos, & contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.*

16. Ayant donc pris les anciens de la ville de Soccoth, il leur brisa le corps // avec les épines & les ronces du desert.

17. *Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.*

17. Il abattit la tour de Phanuel après avoir tué les habitans de la ville.

18. *Dixitque ad Zebee & Salmana: Quales fuerunt viri, quos occidistis in Thabor? Qui responderunt: Similes tui, & unus ex eis quasi filius regis.*

18. Il dit ensuite à Zebée & à Salmana: Comment étoient faits ceux que vous avez tués // au mont Thabor? Ils lui répondirent //: Ils étoient comme vous, & l'un d'eux paroissoit un fils de Roi.

19. *Quibus ille respondit: Fratres mei fuerunt, filii matris meæ. Vivit Dominus; quia si servassetis eos, non vos occiderem.*

19. Gedeon ajoûta: C'étoient mes freres // & les enfans de ma mere. Vive le Seigneur; si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant.

20. *Dixitque Jether primogenito suo: Surge, & interfice eos. Qui non eduxit gladium: timebat enim, quia adhuc puer erat.*

20. Il dit ensuite à Jether son fils aîné: Allez, tuez-les. Mais Jether ne tira point son épée, parce qu'il craignoit n'étant encore qu'un enfant.

21. *Dixeruntque Zebee & Salmana: Tu surge, & irrue in nos; quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, & interfecit Zebee & Salmana, & tulit ornamenta ac bullas, quibus colla regalium camelorum decorari solent.*

21. Zebée & Salmana dirent donc à Gedeon: Venez vous-même, & tuez-nous; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gedeon s'étant avancé, tua Zebée & Salmana. Il prit ensuite tous les ornemens & les bossettes qu'on met d'ordinaire au coû des chameaux des Rois. *Psalo 82. 12.*

22. *Dixeruntque omnes viri Israël ad Gedeon, Dominare nostri tu, & filius tuus, & filius filii tui; quia liberasti nos de manu Madian.*

22. Alors tous les enfans d'Israel dirent à Gedeon: Soyez notre Prince & commandez-nous, vous, votre fils, & le fils de votre fils; parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

23. *Quibus ille ait: Non dominabor vestri; nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus.*

23. Gedeon leur répondit: Je ne serai point votre Prince, & je ne vous commanderai point, ni moi ni mon fils; mais ce sera le Seigneur qui sera votre Prince, & qui vous commandera.

24. *Dixitque ad eos: Unam petitionem postulo à vobis: Date mihi inaures ex præda vestra. Inaures enim aureas Ismaëlitæ habere consueverant.*

24. Et il ajoûta: Je ne vous demande qu'une chose: Donnez-moi les pendans d'oreilles que vous avez eûs de votre butin. Car les Ismaëlites *qu'ils venoient de défaire*, avoient accoûtumé de porter des pendans d'oreilles d'or.

25. *Qui responderunt: Libentissimè dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo inaures de præda.*

25. Ils lui répondirent: Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et étendant un manteau sur la terre, ils jetterent dessus les pendans d'oreilles qu'ils avoient eûs de leur butin.

26. *Et fuit pondus postulatarum inaurium mille septingenti auri sicli, absque ornamentis & monilibus, & veste purpureâ, quibus reges Madian uti soliti erant, & præter torques aureas camelorum.*

26. Ces pendans-d'oreilles que Gedeon avoit demandés, se trouvérent peser mille sept cens sicles d'or //, sans les ornemens, les colliers precieux, & les vêtemens d'écarlate dont les Rois de Madian avoient accoûtumé d'user, & sans les carquans d'or des chameaux.

27. *Fecitque ex eo Gedeon Ephod, & posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israël in eo, & factum est Gedeoni & omni domui ejus in ruinam.*

27. Gedeon fit de toutes ces choses precieuses un Ephod // qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet Ephod devint // aux Israëlites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolatrie, & causa la ruine de Gedeon & de toute sa maison.

28. *Humiliatus est autem Madian coram filiis Israël: nec potuerunt ultrà cervices elevare: sed quievit terra per quadraginta annos quibus Gedeon præfuit.*

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfans d'Israël, & ils ne purent plus lever la tête: mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années // du gouvernement // de Gedeon.

29. *Abiit itaque Jerobaal filius Joas, & habitavit in domo sua:*

29. Après cela Jerobaal fils de Joas étant revenu demeura dans sa maison;

30. *habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eò quòd plures haberet uxores.*

30. & il eut soixante & dix fils qui étoient sortis de lui, parce qu'il avoit plusieurs femmes:

31. *Concubina autem illius quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.*

31. & sa concubine // qu'il avoit à Sichem, eut de lui un fils nommé Abimelech.

32. *Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, & sepultus est in sepulcro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.*

32. Gedeon fils de Joas mourut enfin dans une heureuse // vieillesse, & il fut enseveli dans le sepulchre de Joas son pere à Ephra, qui appartenoit à la famille d'Ezri.

℣. 16. *expl.* Il agit en cela par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui vouloit inspirer une grande horreur de l'inhumanité de ces peuples envers leurs freres. On couvrit leurs corps de ronces, & ensuite on les fit fouler & écraser.

℣. 18. *expl.* dans les roches de cette montagne, où ils s'étoient retirés pour fuir les Madianites, *Judic.* 6. 2. L'Ecriture ne nous a rien laissé de particulier sur cette histoire; on peut lire ce qui est dit, *chap.* 6. *vers.* 1. & 2. qui a bien du rapport à ce qui est dit ici.

Ibid. *expl.* Ils parloient ainsi pour le flatter. *Menoch.*

℣. 19. expl. *c'est-à-dire*, tous les Israëlites, qui sont mes freres, ou de pere ou de mere, ou de pere seulement.

℣. 26. *expl.* Le mot de sicle n'est pas dans l'Hebr. mais il est sous-entendu; & supposant que chaque sicle d'or valloit 20. liv. cette somme se montoit à environ 34000. liv.

℣. 27. *expl.* C'étoit un des principaux ornemens sacerdotaux. *Voyez vers.* 4. *du ch.* 18. *de l'Exode*, que Gedeon en fit un pour consacrer à Dieu les fruits de sa victoire, & qu'il mit dans sa ville, esperant peut-être que l'arche y pourroit être placée, comme elle l'avoit été dans celle de Josué.

Ibid. *Hebr. Les Sept.* après lui, *c'est-à-dire*, après sa mort; parceque les Israëlites, & la famille même de Gedeon, s'étant éloignés de Dieu, se servirent de cet Ephod, destiné au tabernacle du Seigneur pour sacrifier aux faux dieux.

℣. 28. *Hebr.* recouvra la paix en la quarantiéme année, (*savoir*, depuis la paix établie par la prophetesse Debora) du vivant de Gedeon, *c'est-à-dire*, depuis l'an du monde 2719. jusques en l'année 2759.

Ibid. *expl.* Ces mots (*du gouvernement*, *&c.*) ne sont point dans l'Hebreu, il y a seulement dans les jours de Gedeon.

℣. 31. *expl.* Les concubines étoient alors des femmes legitimes, mais sans la qualité de mere & de maîtresse de famille.

℣. 32. *lettr.* bonne.

Digitized by Google

An du M. 2768. Avant J. C. 1236.

33. Après la mort de Gedeon, les enfans d'Iſraël ſe détournérent du culte de Dieu, & ils ſe proſtituérent à l'idolatrie de Baal ℣. Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur dieu:

34. & ils oublierent le Seigneur leur Dieu, qui les avoit délivrés des mains de tous leurs ennemis, dont ils étoient environnés.

35. Ils n'uſérent point de miſericorde ℣ envers la maiſon de Gedeon *appellé auſſi* Jerobaal, pour reconnoître tout le bien qu'il avoit fait à Iſraël.

33. *Poſtquàm autem mortuus eſt Gedeon, averſi ſunt filii Iſraël, & fornicati ſunt cum Baalim. Percuſſeruntque cum Baal fœdus, ut eſſet eis in deum.*

34. *Nec recordati ſunt Domini Dei ſui, qui eruit eos de manibus inimicorum ſuorum omnium per circuitum:*

35. *Nec fecerunt miſericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Iſraëli.*

℣. 33. *expl.* durant dix ans, ſelon les Chronologiſtes juſques en l'année 2768. ou environ.

℣. 35. Miſericorde en ce lieu, ſe prend pour toutes ſortes de témoignages d'affection.

CHAPITRE IX.

Abimelech fait mourir ſes freres, & s'empare du gouvernement. Reproches & imprécations de Joathan ſon frere contre lui & contre ceux de Sichem; qui ſe revoltant contre lui, l'attaquent ſous la conduite de Gaal, & ſont défaits, & leur ville détruite: ceux qui s'étoient ſauvés, ſont brûlés dans la tour de Berith. Abimelech eſt tué au ſiege de Thebes.

1. ALors Abimelech fils de Jerobaal ℣ s'en alla à Sichem trouver les freres de ſa mere, & tous ceux de la famille du pere de ſa mere ℣, & il leur parla en ces termes à tous:

2. Repréſentez ceci, leur dit-il, à tous les habitans de Sichem: Lequel eſt le meilleur pour vous, ou d'être dominés par ſoixante & dix-hommes; tous enfans de Jerobaal, ou de n'avoir qu'un ſeul homme qui vous commande? Et de plus conſiderez que je ſuis votre chair & votre ſang ℣.

3. Tous les parens de ſa mere ayant donc parlé de lui en cette maniere à tous les habitans de Sichem, ils gagnerent leur cœur & leur affection pour Abimelech en leur diſant: C'eſt notre frere.

4. Et ils lui donnérent ſoixante & dix ſicles d'argent ℣ qu'ils prirent du temple de Baalberith ℣. Abimelech avec cet argent leva une troupe de gens miſerables & vagabons qui le ſuivirent.

1. *Abiit autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris ſuæ, & locutus eſt ad eos, & ad omnem cognationem domûs patris matris ſuæ, dicens:*

2. *Loquimini ad omnes viros Sichem: Quid vobis eſt melius, ut dominentur veſtri ſeptuaginta viri omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir? Simulque conſiderate quod os veſtrum & caro veſtra ſum.*

3. *Locutique ſunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem univerſos ſermones iſtos, & inclinaverunt cor eorum poſt Abimelech, dicentes: Frater noſter eſt.*

4. *Dederuntque illi ſeptuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit ſibi ex eo viros inopes & vagos, ſecutique ſunt eum.*

5. Et étant venu en la maiſon de ſon pere à Ephra, il tua ſur une même pierre ℣ les ſoixante & dix fils de Jerobaal ſes freres ℣; & de tous les enfans de Jerobaal il ne reſta que Joatham, le plus jeune de tous, que l'on cacha.

6. Alors tous les habitans de Sichem s'étant aſſemblés avec toutes les familles de la ville de Mello, allérent établir Roi Abimelech près du chêne qui eſt à Sichem.

7. Joatham en ayant reçû la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim, où ſe tenant de bout il cria à haute voix, & parla de cette ſorte: Ecoutez-moi, habitans de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute.

8. Les arbres allérent un jour ℣ pour s'élire un Roi: & ils dirent à l'olivier: Soyez notre Roi.

9. L'olivier leur répondit: Puis-je abandonner mon ſuc & mon huile dont les dieux & les hommes ſe ſervent, pour venir m'établir au-deſſus des arbres?

10. Les arbres dirent enſuite au figuier: Venez regner ſur nous.

11. Le figuier leur répondit; Puis-je abandonner la douceur de mon ſuc & l'excellence de mes fruits, pour me venir établir au-deſſus des arbres?

12. Les arbres s'adreſſerent encore à la vigne, & lui dirent: Venez prendre le commandement ſur nous.

5. *Et venit in domum patris ſui in Ephra, & occidit fratres ſuos filios Jerobaal ſeptuaginta viros, ſuper lapidem unum: remanſitque Joatham filius Jerobaal minimus, & abſconditus eſt.*

6. *Congregati ſunt autem omnes viri Sichem, & univerſæ familiæ urbis Mello, abieruntque & conſtituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ ſtabat in Sichem.*

7. *Quod cùm nuntiatum eſſet Joatham, ivit, & ſtetit in vertice montis Garizim: elevatâque voce, clamavit, & dixit: Audite me, viri Sichem, ita audiat vos Deus.*

8. *Ierunt ligna, ut ungerent ſuper ſe regem, dixeruntque olivæ: Impera nobis.*

9. *Quæ reſpondit: Numquid poſſum deſerere pinguedinem meam, quâ & dii utuntur, & homines, & venire ut inter ligna promovear?*

10. *Dixeruntque ligna ad arborem ficum: Veni, & ſuper nos regnum accipe.*

11. *Quæ reſpondit eis: Numquid poſſum deſerere dulcedinem meam, fructuſque ſuaviſſimos, & ire ut inter cetera ligna promovear?*

12. *Locutaque ſunt ligna ad vitem: Veni, & impera nobis.*

℣. 1. expl. *c'eſt-à-dire*, fils de Gedeon.

Ibid. *expl.* Ses oncles & autres parens du côté de ſa mere, qui n'étoit pas la femme de Gedeon, mais ſa ſervante, comme il eſt dit au *v.* 18. *ci-après*, & dont toute la famille étoit dévouée au culte des idoles.

℣. 2. *lettr.* Je ſuis votre os & votre chair. *Expl.* Je vous ſuis uni très-étroitement par le ſang & par la naiſſance.

℣. 4. *expl.* Le mot de *ſicle* n'eſt pas dans l'Hebreu, mais il eſt ſous-entendu, & les ſoixante-dix pieces d'argent ſont évaluées, ſelon quelques-uns à environ 88. liv. de notre monnoye.

Ibid. *expl.* Baalberith eſt le nom propre de l'idole des Madianites & Sichimites, qui ſignifie l'idole de l'alliance à cauſe de l'alliance que ces derniers avoient faite avec ce Dieu, ou de celle qu'Abimelech fit avec eux. *Voyez ci-après v.* 46.

℣. 5. qui étoit peut-être un lieu deſtiné pour le ſupplice des criminels, ou une eſpece d'autel conſacré à Baal, ſur lequel Abimelech voulut venger l'injure faite à ce faux dieu par Gedeon. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Il n'y en eut de tués que 68. car Abimelech étoit compris lui-même au nombre des 70. enfans de Jerobaal; ainſi que Joatham qui ſe ſauva. L'Ecriture a voulu marquer l'intention d'Abimelec, & non pas l'execution dans le nombre de ces 70.

℣. 8. *expl. lettr.* pour l'oindre, le mot hebreu ſignifie aſſez ſouvent élire ou choiſir quelqu'un pour Roi.

Digitized by Google

13. *Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum & homines, & inter ligna cetera promoveri ?*

14. *Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, & impera super nos.*

15. *Quæ respondit eis : Si verè me regem vobis constituitis, venite, & sub umbra mea requiescite : si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno : & devoret cedros Libani.*

16. *Nunc igitur, si rectè & absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, & bene egistis cum Jerobaal, & cum domo ejus, & reddidistis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,*

17. *& animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian :*

18. *qui nunc surrexistis contra domum patris mei, & interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, & constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eò quòd frater vester sit.*

19. *Si ergo rectè & absque vitio egistis cum Jerobaal, & domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, & ille lætetur in vobis.*

20. *Sin autem perversè, egrediatur ignis ex eo, & consumat habitatores Sichem, & oppidum Mello : egrediaturque ignis de viris Sichem, & de oppido Mello, & devoret Abimelech.*

21. *Quæ cùm dixisset, fugit, & abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.*

22. *Regnavit itaque Abimelech super Israël tribus annis.*

23. *Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech & habitatores Sichem : qui cœperunt eum detestari,*

24. *& scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, & effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, & in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.*

25. *Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium ; & dum illius præstolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus. Nuntiatumque est Abimelech.*

26. *Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, & transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem,*

27. *egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes : & factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, & inter epulas & pocula maledicebant Abimelech,*

28. *clamante Gaal filio Obed : Quis est Abimelech, & quæ est Sichem, ut serviamus ei? Numquid non est filius Jerobaal, & constituit principem Zebul servum suum super viros Emor patris Sichem? Cur ergo serviemus ei?*

29. *Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abimelech. Dictumque est Abimelech : Congrega exercitûs multitudinem, & veni.*

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin qui est la joie de Dieu // & des hommes, pour venir m'établir au-dessus des arbres // ? An du M. 2769. Avant J. C. 1235.

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Venez, vous serez notre Roi.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez veritablement pour votre Roi, venez vous reposer sous mon ombre : que si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson ; & qu'il devore les cedres du Liban //.

16. Considerez donc maintenant, si ç'a été pour vous une action juste & innocente d'établir ainsi Abimelech pour votre Prince ; si vous avez bien traité Jerobaal & sa maison ; si vous avez reconnu, comme vous deviez les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. & qui a exposé sa vie à tant de perils pour vous délivrer des mains des Madianites.

18. & si vous avez dû vous élever ; comme vous avez fait, contre la maison de mon Pere, en tuant sur une même pierre ses soixante & dix fils //, & en établissant Abimelech fils de sa servante pour Prince sur les habitans de Sichem, parce qu'il est votre frere //.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jerobaal & sa maison, & que vous ne lui ayez point fait d'injustice, qu'Abimelech soit votre bonheur, & puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitans de Sichem, & la ville de Mello ; & que le feu sorte des habitans de Sichem & de la ville de Mello, & qu'il devore Abimelech.

21. Ayant dit ces paroles il s'enfuit, & s'en alla à Bera, où il demeura, parce qu'il craignoit Abimelech son frere.

22. Abimelech fut donc Prince d'Israël pendant trois ans. Jusques en l'an 2771. Avant J. C. 1233.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine & d'aversion entre Abimelech & les habitans de Sichem // ; qui commencérent à le détester,

24 & à imputer à Abimelech leur frere, & aux principaux des Sichimites qui l'avoient soûtenu, le crime du meurtre des soixante & dix fils de Jerobaal, & de *la cruelle* effusion de leur sang.

25. Ils lui dressérent donc des embûches au haut des montagnes, & en attendant qu'il vint, ils s'exerçoient à des brigandages, & voloient les passans. Mais Abimelech en fut averti.

26. Cependant Gaal // fils d'Obed vint avec ses freres, & passa à Sichem ; & les Sichimites à son arrivée ayant pris une nouvelle confiance,

27. sortirent en campagne, ravagérent les vignes, foulérent aux piés les raisins ; & dansant, & chantant ils entrérent dans le temple de leur dieu, où parmi les festins & les pots ils faisoient des imprecations contre Abimelech ;

28. & Gaal fils d'Obed crioit à haute voix : Qui est Abimelech, & quelle est la ville de Sichem pour être assujettie à Abimelech ? N'est-il pas fils de Jerobaal ? & cependant il établit un Zebul son serviteur pour gouverner sous lui ceux de la maison d'Hemor pere de Sichem //. Pourquoi donc serons-nous assujettis à Abimelech ?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple pour exterminer Abimelech. Cependant on vint dire à Abimelech : Assemblez une grande armée, & venez.

℣. 13. *expl.* Le mot hebreu n'est pas celui que les Juifs employoient pour signifier le vrai Dieu : mais ils l'appliquoient aux faux dieux & aux Grands & Puissans du siecle, & comme on employoit le vin dans les sacrifices profanes, & même dans ceux qu'on offroit à Dieu, on peut dire en quelque façon, que le vin étoit la joie de Dieu, ou des dieux.

Ibid. *expl.* L'olivier, le figuier, & la vigne figuroient Gedeon, & ceux qui étant humbles comme lui, se contentoient de leur état, & renonçoient à dominer sur leurs freres.

℣. 15. *expl.* Ce buisson figuroit Abimelech, qui exerça sa cruauté sur ses propres freres.

℣. 18. *expl. Voyez le vers. 5 ci-dessus.*

Ibid. *expl.* frere du côté de sa mere.

℣. 23. *expl.* Le démon qui est un esprit de discorde, voulant semer la division entre Abimelech & la ville de Sichem, Dieu le permit par un effet de sa justice contre l'un & l'autre. *August.* Le mot du Seigneur n'est pas exprimé ici dans l'Hebreu par le nom veritable de Dieu ; mais par le même dont l'Ecriture s'est servie au *v.* 13. *ci-dessus.*

℣. 26. *expl.* C'étoit un homme puissant à cause de ses richesses, de son grand credit, & du nombre de ses parens. *Menoch.*

℣. 28. *expl.* Les Sichimites. Il releve la dignité de Sichem, de ce qu'autrefois Hemor en avoit été Prince. *Synopf.*

Digitized by Google

An du M. 2771. Avant J. C. 1233.

30. Zebul Gouverneur de la ville ayant entendu ces discours de Gaal fils d'Obed, entra dans une grande colere //,

31. & envoya en secret // des couriers à Abimelech pour lui dire : Gaal fils d'Obed est venu à Sichem avec ses freres & il presse la ville de se declarer contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui sont avec vous ; tenez-vous caché dans les champs ;

33. & au point du jour lorsque le soleil se levera, venez fondre sur la ville. Gaal sortira contre vous avec ses gens, & vous serez en état de le battre.

34. Abimelech ayant donc marché de nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal fils d'Obed étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte, & Abimelech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

36. Gaal ayant apperçû les gens d'Abimelech, dit à Zebul : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zebul lui répondit //: Ce sont les ombres des montagnes que vous voyez qui vous paroissent des têtes d'hommes, & c'est-là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore : Voilà un grand peuple qui sort du milieu // de la terre, & j'en voi venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne //.

38. Zebul lui répondit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimelech, pour nous tenir assujettis à lui ? Ne sont-ce pas là les gens que vous mépriſiez ? Sortez donc, & combattez contr eux.

39. Gaal sortit ensuite à la vûe de tout le peuple de Sichem, & combattit contre Abimelech.

40. Mais Abimelech le contraignit de fuir, le poursuivit, & le chassa jusqu'à la ville //: & plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimelech s'arrêta ensuite à Ruma, & Zebul chassa de la ville Gaal avec ses gens, & ne souffrit plus qu'il y demeurât.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne, & Abimelech en ayant eu nouvelle,

43. mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, & leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vid que les habitans sortoient de la ville, il se leva de l'embuscade,

44. il les chargea vivement avec ses troupes, & il vint assieger la ville. Cependant les deux autres corps de son armée poursuivoient les ennemis qui fuyoient çà & là dans la campagne.

45. Abimelech attaqua la ville pendant tout ce jour ; & l'ayant prise il en tua tous les habitans, & la détruisit d'une telle sorte qu'il sema du sel // au lieu où elle avoit été.

46. Ceux qui habitoient dans la tour de Sichem //, ayant appris ceci, entrerent dans le temple de leur dieu Berith, où ils avoient fait alliance avec lui ; ce qui avoit fait donner à ce lieu le nom *de Berith* //: & ce lieu étoit extrêmement fort.

47. Abimelech ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour s'étoient refugiés & renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. il monta sur la montagne de Selmon avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit

30. *Zebul enim princeps civitatis, auditis sermonibus Gual filii Obed, iratus est valdè,*

31. *& misit clam ad Abimelech nuntios, dicens: Ecce, Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, & oppugnat adversùm te civitatem.*

32. *Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, & latita in agro:*

33. *& primo mane oriente sole, irrue super civitatem. Illo autem egrediente adversùm te cum populo suo, fac ei quod potueris.*

34. *Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, & tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.*

35 *Egressusque est Gaal filius Obed, & stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, & omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.*

36. *Cùmque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul : Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit : Umbras montium vides quasi capita hominum, & hoc errore deciperis.*

37. *Rursumque Gaal ait : Ecce populus de umbilico terræ descendit, & unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.*

38. *Cui dixit Zebul : Ubi est nunc os tuum, quo loquebaris : Quis est Abimelech, ut serviamus ei? Nonne hic populus est quem despiciebas? Egredere, & pugna contra eum.*

39. *Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, & pugnavit contra Abimelech,*

40. *qui persecutus est eum fugientem, & in urbem compulit : ceciderunt que ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis :*

41. *& Abimelech sedit in Ruma ; Zebul autem, Gaal, & socios ejus expulit de urbe, nec in ea passus est commorari.*

42. *Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quòd cùm nuntiatum esset Abimelech,*

43. *tulit exercitum suum, & divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Videns que quòd egrederetur populus de civitate, surrexit, & irruit in eos*

44. *cum cuneo suo, oppugnans, & obsidens civitatem : duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.*

45. *Porrò Abimelech omni die illo oppugnabat urbem ; quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructâ, ita ut sal in ea dispergeret.*

46. *Quòd cùm audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi fœdus cum eo pepigerant, & ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valdè.*

47. *Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,*

48. *ascendit in montem Selmon cum omni populo suo ; & arreptâ securi, præcidit arboris ramum,*

℣. 30. *expl.* Mais il ne la fit pas paroître, pour mieux trahir Gaal.

℣. 31. *expl.* Quelques-uns lisent *Atormah*, prenant le mot pour un nom de lieu qu'ils ne croyent pas different d'*Aruma*, la Vulgate alors auroit mis la signification pour le nom ; & avec raison par rapport au sens.

℣. 36 *expl.* Zebul feignoit d'être d'intelligence avec Gaal, pour l'engager dans l'embuscade d'Abimelech. *Menoch.*

℣. 37. *lettr.* du nombrit. *Expl.* des lieux les plus éminens, du sommet des montagnes.

Ibid. expl. *L'Hebr. porte :* du chemin qui conduit au chêne Mehonenim qu'on croit être un nom de lieu.

℣. 40. *expl.* Comme il y avoit deux partis dans Sichem, l'un pour Zebul, & l'autre pour Gaal, Zebul ne put empêcher d'abord Gaal de se venir refugier dans la ville. Mais il l'en chassa ensuite. *Menoch.*

℣. 45. *expl.* afin que sa sterilité fût à jamais un signe d'execration, le sel ne pouvant jamais porter aucun fruit, usage ordinaire aux Hebreux, à l'égard des villes dont ils vouloient aneantir la memoire & rendre le territoire inutile.

℣. 46. *expl.* Cette tour apparemment étoit un peu éloignée de la ville.

Ibid. L'Hebr. *Bethelberith*, la maison du Dieu de leur alliance. Ces mots, *où ils avoient fait alliance avec lui*, &c. sont ajoûtés pour servir d'explication.

Digitized by Google

impositumque ferens humero, dixit ad socios: Quod me vidistis facere, citò facite.

49. *Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt: atque ita factum est, ut fumo & igne mille homines necarentur, viri pariter & mulieres habitatorum turris Sichem.*

50. *Abimelech autem inde proficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.*

51. *Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, & omnes principes civitatis, clausâ firmissimè januâ, & super turris tectum stantes per propugnacula.*

52. *Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter; & appropinquans ostio, ignem supponere nitebatur.*

53. *Et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illisit capiti Abimelech, & confregit cerebrum ejus.*

54. *Qui vocavit citò armigerum suum, & ait ad eum: Evagina gladium tuum, & percute me; ne fortè dicatur quòd à femina interfectus sim. Qui jussa perficiens, interfecit eum.*

55. *Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israël, reversi sunt in sedes suas:*

56. *& reddidit Deus malum quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.*

57. *Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est, & venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.*

sur son épaule, & dit à ses compagnons: Faites promtement ce que vous m'avez vû faire. An du M. 2771. Avant J. C. 1233.

49. Ils couperent donc tous à l'envi des branches d'arbre, & suivirent leur chef; & environnant cette forteresse, ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle sorte, que mille personnes tant hommes que femmes qui demeuroient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimelech marcha de là vers la ville de Thebes ℓ, qu'il investit & assiegea avec son armée.

51. Il y avoit au milieu de la ville une haute tour, où tous les principaux de la ville hommes & femmes s'étoient refugiés, avoient bien fermé & barricadé la porte, & étoient montés sur le haut de la tour *pour se défendre* par les creneaux.

52. Abimelech étoit au pié de la tour ℓ combattant vaillamment; & s'approchant de la porte il tâchoit d'y mettre le feu.

53. En même-temps une femme jettant d'en-haut un morceau d'une meule de moulin, cassa la tête à Abimelech, & en fit sortir la cervelle. 2. *Reg.* 11. 21.

54. Aussi-tôt il appella son Ecuyer, & lui dit; Tirez votre épée, & tuez-moi, de-peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'Ecuyer faisant ce qu'il lui avoit commandé, le tua. 1. *Reg.* 31. 4. 1. *Par.* 10. 4.

55. Abimelech étant mort, tous ceux d'Israël qui étoient avec lui retournerent chacun en sa maison.

56. Et Dieu rendit à Abimelech le mal qu'il avoit commis contre son pere en tuant ses soixante-dix freres.

57. Les Sichimites aussi reçûrent la punition de ce qu'ils avoient fait; & la malediction que Joathan fils de Jeroboal avoit prononcé, tomba sur eux.

℣. 50. *expl.* Il y a dans l'Hebreu simplement: il marcha vers Thebes, & elle est nommée ville au *vers. suivant.*

℣. 52. *expl.* Il faut supposer que la ville étoit déja prise, puisqu'Abimelech n'eût pû aprocher de cette tour qui étoit dans le milieu. *Synops.*

CHAPITRE X.

Thola & Jaïr Juges d'Israël. Les Israëlites tombent dans l'idolatrie, & sont abandonnés au pouvoir des Philistins & des Ammonites durant dix-huit ans. Ils demandent du secours au Seigneur, qui après leur avoir fait des reproches de leur infidelité, est touché de compassion de leur misere. Ils renoncent aux idoles, & se disposent à combattre leurs ennemis.

1. *Post Abimelech surrexit dux in Israël Thola filius Phua patrui Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraïm:*

2. *& judicavit Israëlem viginti & tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.*

3. *Huic successit Jaïr Galaadites, qui judicavit Israëlem per viginti & duos annos,*

4. *habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, & principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth-Jaïr, id est, oppida Jaïr, usque in præsentem diem, in terra Galaad.*

5. *Mortuusque est Jaïr, ac sepultus in loco, cui est vocabulum Camon.*

6. *Filii autem Israël peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini, & servierunt idolis, Baalim & Astaroth, & diis Syriæ ac Sidonis, & Moab, & filiorum Ammon & Philisthiim; dimiseruntque Dominum, & non coluerunt eum.*

7. *Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philisthiim, & filiorum Ammon.*

1. APrès Abimelech, Thola fils de Phua oncle paternel d'Abimelech, qui étoit de la tribu d'Issachar ℓ, & qui demeuroit à Samir en la montagne d'Ephraïm ℓ, fut établi chef d'Israël ℓ.

2. Et il jugea Israël pendant vingt-trois ans, & il mourut, & fut enseveli dans Samir. Jusques en l'an 2794.

3. Jair de Galaad lui succeda, il fut Juge dans Israël pendant vingt-deux ans. jusques en l'an 2816.

4. Il avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'ânesses ℓ, & qui étoient Princes de trente villes ℓ, au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire ℓ, les villes de Jaïr ℓ.

5. Jaïr mourut depuis, & fut enseveli au lieu appellé Camon.

6. Mais les enfans d'Israël joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, & adorerent les idoles de Baal & d'Astaroth, & les dieux de Syrie & de Sidon, de Moab, des enfans d'Ammon, & des Philistins: ils abandonnerent le Seigneur, & cesserent de l'adorer.

7. Le Seigneur étant en colere contr'eux, les livra entre les mains des Philistins & des enfans d'Ammon.

℣. 1. *expl.* Ces paroles oncle paternel d'Abimelech ne se lisent point dans l'Hebreu, mais il y a fils de Dodo de la tribu d'Issachar. Ces mots d'oncle paternel sont la signification de ce nom de Dodo, & la Vulgate a repeté ce nom d'Abimelech, pour y donner quelque sens, cependant il est difficile de concevoir comment Phua étant de la tribu d'Issachar, il a pû être l'oncle paternel d'Abimelech qui est de la tribu de Manasse, à moins qu'on ne supposât qu'il fût son oncle maternel, Gedeon & Phua étans tous deux nés d'une même mere & de deux peres differens. *August.*

Ibid. *expl.* aux confins d'Ephraïm appartenant neanmoins à la tribu d'Issachar. *Menoch.*

Ibid. *expl.* non comme Abimelech, mais par un effet de la volonté de Dieu, & du choix libre du peuple.

℣. 4. *expl.* C'étoit la monture ordinaire des Hebreux.

Ibid. *expl.* Leur pere les avoit établis pour prendre un soin particulier de la conduite de ces villes. *Estius.*

Ibid. *expl.* Ces mots, *c'est-à-dire, &c.* ne sont point dans l'Hebreu, c'est une explication que la Vulgate à crû necessaire.

Ibid. *expl.* anciennement on les nommoit bourgs de Jaïr, du nom de Jaïr fils de Manasse. *Num.* 32. 41.

Digitized by Google

An. du M. 2798. Avant J. C. 1206.

8. Et tous ceux qui habitoient au-delà du Jourdain au pays des Amorrhéens qui eſt en Galaad, furent affligés & opprimés cruellement pendant dix-huit ans ℣ :

8. *Afflictique ſunt, & vehementer oppreſſi per annos decem & octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui eſt in Galaad:*

Juſques en 2816.

9. de ſorte que les enfans d'Ammon ayant paſſé le Jourdain, ravagerent les tribus de Juda, de Benjamin & d'Ephraïm, & Iſraël ſe trouva dans une extrême affliction.

9. *in tantùm, ut filii Ammon, Jordane tranſmiſſo, vaſtarent Judam, & Benjamin, & Ephraïm: afflictuſque eſt Iſraël nimis.*

10. Les Iſraëlites crierent donc au Seigneur ℣, & ils lui dirent: Nous avons peché contre vous, parceque nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, & que nous avons ſervi Baal.

10. *Et clamantes ad Dominum, dixerunt: Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum noſtrum, & ſervivimus Baalim.*

11. Et le Seigneur leur dit: Les Egyptiens, les Amorrhéens, les enfans d'Ammon, les Philiſtins,

11. *Quibus locutus eſt Dominus: Numquid non Ægyptii & Amorrhæi, filiique Ammon & Philiſthiim,*

12. les Sidoniens ℣, les Amalecites & les Chananéens ne vous-ont-ils pas autrefois opprimés; & quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains?

12. *Sidonii quoque & Amalec, & Chanaan oppreſſerunt vos, & clamaſtis ad me, & erui vos de manu eorum?*

13. Après cela neanmoins vous m'avez abandonné, & vous avez adoré des dieux étrangers. C'eſt pourquoi je ne penſerai plus deſormaisà vous délivrer ℣.

13. *Et tamen reliquiſtis me, & coluiſtis deos alienos; idcircò non addam ut ultrà vos liberem;*

14. Allez, & invoquez les dieux que vous vous êtes choiſis; & qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable ℣.

14. *ite, & invocate deos quos elegiſtis, ipſi vos liberent in tempore anguſtiæ.*

15. Les enfans d'Iſraël répondirent au Seigneur: Nous avons peché. Faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; mais au-moins pour cette heure délivrez-nous *de nos maux.*

15. *Dixerunt que filii Iſraël ad Dominum: Peccavimus, redde tu nobis quidquid tibi placet: tantùm nunc libera nos.*

16. Après avoir prié de la ſorte, ils jetterent hors de leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, & ils adorerent ℣ le Seigneur Dieu, qui ſe laiſſa toucher de leur miſere.

16. *Quæ dicentes, omnia de finibus ſuis alienorum deorum idola projecerunt, & ſervierunt Domino Deo: qui doluit ſuper miſeriis eorum.*

17. Cependant les enfans d'Ammon s'étant aſſemblés avec de grands cris, ſe camperent dans le pays de Galaad; & les enfans d'Iſraël s'étant aſſemblés de leur côté pour les combattre, ſe camperent à Maſpha ℣.

17. *Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixêre tentoria: contra quos congregati filii Iſraël, in Maſpha caſtrametati ſunt.*

18. Alors les Princes de Galaad ſe dirent les uns aux autres: Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfans d'Ammon, ſera le chef du peuple de Galaad.

18. *Dixeruntque principes Galaad ſinguli ad proximos ſuos: Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.*

℣. 8. *expl.* pendant que Jaïr étoit Juge.
℣. 10. *expl.* La 18. année de cette oppreſſion.
℣. 12. *expl.* Ces peuples ſont appellés ailleurs, & plus communément les Syriens. *Serrar.*
℣. 13. *expl.* C'étoit une menace de Dieu très-juſte; parceque leur legereté les rendoit indignes de ſon ſecours. Mais ſa miſericorde infinie étoit toûjours prête à les recevoir à la pénitence.
℣. 14. *lettr.* dans le temps de l'affliction.
℣. 16. *lettr.* ſervirent.
℣. 17. *expl.* ville en la tribu de Manaſſé au-delà du Jourdain. *Syn.*

CHAPITRE XI.

Jephté chaſſé de la maiſon de ſon pere, puis élû chef d'Iſraël. Ayant tâché de détourner le Roi des Ammonites de lui faire la guerre, ſur ſon refus il fait un vœu indiſcret, & remporte la victoire ſur les Ammonites. Surpriſe de Jephté, lorſque ſa fille vient au-devant de lui à ſon retour. Il lui accorde deux mois de délai, & accomplit ſon vœu.

1. EN ce temps-là, il y avoit un homme de Galaad nommé Jephté, homme-de-guerre, & fort vaillant, qui fut fils d'une courtiſanne ℣, & qui eut pour pere Galaad.

1. *Fuit illo tempore Jephte Galaadites vir fortiſſimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus eſt de Galaad.*

2. Galaad ſon pere avoit ſa femme dont il eut des enfans, qui étant devenus grands chaſſerent Jephté de la maiſon, en lui diſant: Vous ne pouvez pas être heritier en la maiſon de notre pere; parce que vous êtes né d'une autre mere ℣.

2. *Habuit autem Galaad uxorem, de qua ſuſcepit filios; qui poſtquàm creverant, ejecerunt Jephte, dicentes: Heres in domo patris noſtri eſſe non poteris, quia de altera matre natus es.*

3. Jephté les fuyant donc, & évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob ℣: & des gens qui n'avoient rien, & qui vivoient de brigandages s'aſſemblerent près de lui ℣, & le ſuivoient comme leur chef.

3. *Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terrâ Tob: congregatique ſunt ad eum viri inopes, & latrocinantes, & quaſi principem ſequebantur.*

4. En ce même-temps les enfans d'Ammon combattoient contre Iſraël.

4. *In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Iſraël.*

5. Et comme ils les preſſoient vivement, les anciens de Galaad allerent trouver Jephté au pays de Tob pour le faire venir à leur ſecours.

5. *Quibus acriter inſtantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium ſui Jephte de terra Tob:*

℣. 1. *expl.* Le mot Hebr. ſignifie auſſi une hôteliere ou une concubine & ſeconde femme, dont le mariage a été moins ſolennel, & dont les enfans, quoique legitimes ne partagent point l'heritage de leur pere avec ceux de la premiere femme. *Voyez le v.* 2. *ſuiv.*
℣. 2. *Hebr.* d'une autre femme, *c'eſt-à-dire,* d'une femme non legitime.
℣. 3. *expl.* dans la terre de Galaad. *Menoch.*
Ibid. *expl.* ou ils ceſſerent de voler s'étant joints à Jephté, ou le mot de *vol* ſe prend peut-être ici pour les actes d'hoſtilité qu'ils exerçoient contre les Philiſtins.

Digitized by Google

An du M. 2817. Avant J. C. 1187.

6. dixeruntque ad eum: Veni & esto princeps noster, & pugna contra filios Ammon.

6. Ils lui dirent donc: Venez, & soyez notre Prince, pour combattre contre les enfans d'Ammon.

7. Quibus ille respondit: Nonne vos estis, qui odistis me, & ejecistis de domo patris mei, & nunc venistis ad me necessitate compulsi?

7. Jephté leur répondit: N'est-ce pas vous qui me haïssiez, & qui m'avez chassé de la maison de mon pere // ? Et maintenant vous venez à moi, parceque la necessité vous y contraint. *Gen. 26. 27.*

8. Dixerunt que principes Galaad ad Jephte: Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, & pugnes contra filios Ammon: sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

8. Les principaux de Galaad lui dirent: Nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfans d'Ammon, & que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans *le pays de* Galaad.

9. Jephte quoque dixit eis: Si verè venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps?

9. Jephté leur répondit; Si c'est avec un desir sincere que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfans d'Ammon, en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre Prince // ?

10. Qui responderunt ei: Dominus qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quòd nostra promissa faciemus.

10. Ils lui répondirent: Que le Seigneur qui nous entend, soit entre vous & nous //, & soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

11. Abiit itaque Jephte cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephte omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

11. Jephté s'en alla donc avec les principaux de Galaad, & tout le peuple l'élut pour son Prince. Jephté ayant fait d'abord devant le Seigneur // toutes ces protestations à Maspha,

12. Et misit nuntios ad Regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent: Quid mihi & tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam?

12. il envoya ensuite des ambassadeurs au Roi des enfans d'Ammon, pour lui dire de sa part: Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi? Pourquoi êtes vous venu m'atttaquer & ravager mon pays?

13. Quibus ille respondit: Quia tulit Israël terram meam, quando ascendit de Ægypto, à finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem: nunc ergo cum pace redde mihi eam.

13. Le Roi des Ammonites leur répondit: C'est parce-qu'Israël venant d'Egypte m'a pris mon pays depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc & jusqu'au Jourdain. Rendez-le moi donc maintenant de vous-mêmes, & demeurons en paix. *Num. 31. 24.*

14. Per quos rursum mandavit Jephte, & imperavit eis ut dicerent Regi Ammon:

14. Jephté donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, & leur commanda de dire au Roi des Ammonites:

15. Hæc dicit Jephte: Non tulit Israël terram Moab, nec terram filiorum Ammon:

15. Voici ce que dit Jephté: Les Israëlites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfans d'Ammon;

16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare rubrum, & venit in Cades.

16. mais lorsqu'ils sortirent d'Egypte, ils marcherent par le desert jusqu'à la mer-rouge; & étant venus à Cadès,

17. Misitque nuntios ad Regem Edom, dicens: Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad Regem Moab, qui & ipse transitum prabere contemsit. Mansit itaque in Cades,

17. ils envoyerent des ambassadeurs au Roi d'Edom, & lui firent dire: Laissez-nous passer par votre pays; & le Roi d'Edom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils envoyerent aussi des ambassadeurs au Roi de Moab, qui les mépriſa & ne voulut point leur donner passage. Ils demeurerent donc à Cadès, *Num. 20. 14.*

18. & circuivit ex latere terram Edom, & terram Moab: Venitque contra orientalem plagam terræ Moab, & castrametatus est trans Arnon: nec voluit intrare terminos Moab: Arnon quippe confinium est terræ Moab.

18. & ayant côtoyé le pays d'Edom & le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab se camper au-delà d'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab; car Arnon est la frontiere de la terre de Moab. *Num. 21. 13.*

19. Misit itaque Israël nuntios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, & dixerunt ei: Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

19. Les Israëlites envoyerent ensuite des ambassadeurs vers Séhon Roi des Amorrhéens, qui habitoit dans Hesebon, pour lui dire? Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

20. Qui & ipse Israël verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos: sed infinitâ multitudine congregatâ, egressus est contra eum in Jasa, & fortiter resistebat.

20. Séhon mépriſant comme les autres la demande des Israëlites, leur refusa le passage par ses terres; & ayant assemblé une armée d'une multitude innombrable, il marcha contre les Israëlites à Jasa, & s'opposa à leur passage de toutes ses forces.

21. Tradidit que eum Dominus in manus Israël cum omni exercitu suo, qui percussit eum, & possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée, & Israël le défit, & se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là,

22. & universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, & de solitudine usque ad Jordanem.

22. & de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites depuis Arnon jusqu'à Jaboc, & depuis le desert jusqu'au Jourdain.

23. Dominus ergo Deus Israël subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israël, & tu nunc vis possidere terram ejus?

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens, lorsque les Israëlites, qui étoient son peuple, combattoient contr'eux; & vous prétendez maintenant que les terres que poſsede le peuple de Dieu vous appartiennent?

℣. 7. *expl.* Les freres de Jephté pouvoient être du nombre de ceux qui lui parloient. Ou bien les principaux de Galaad avoient appuyé les freres pour le chasser.

℣. 9. *expl.* votre juge établi de Dieu. *Grot.* Il vouloit peut-être par là s'assûrer, s'ils avoient dessein d'être fidelles & soumis à Dieu.

℣. 10. L'Hebr. porte simplement, *que Dieu soit témoin entre nous*, le reste est une explication de la Vulgate.

℣. 11. *expl.* devant tout le peuple qui l'écoutoit. *Vatabl.*

Digitized by Google

An. du M 2817. Avant J. C. 1187.

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posseder ce qui appartient à Chamos votre Dieu ? Il est donc bien plus juste que nous possedions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

m. 22. 2. 25. Est-ce que vous êtes plus considerable que Balac fils de Sephor Roi de Moab ? ou pouvez-vous faire voir qu'il ait formé contre les Israëlites les plaintes que vous formez présentement, ou qu'il leur ait *pour cela* declaré la guerre,

26. tant qu'Israël a habité dans Hesebon & dans ses villages, dans Aroër & dans les villages qui en dépendent, où dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans ? D'où vient que pendant tout ce temps-là vous n'avez fait aucune démarche pour rentrer dans ces droits prétendus ?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure ; mais c'est vous qui me la faites, en me declarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, & qu'il décide aujourd'hui ce different entre Israël & les enfans d'Ammon.

28. Mais le Roi des enfans d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephté lui avoit fait dire par ses ambassadeurs.

29. Après cela donc l'Esprit du Seigneur se saisit de Jephté ; desorte qu'allant par tout le pays de Galaad, de Manassé, de Maspha, de Galaad il passa jusqu'aux enfans d'Ammon,

30. & fit ce vœu au Seigneur : Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon,

31. je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de la porte de ma maison, & qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux *du pays* des enfans d'Ammon.

32. Jephté passa ensuite dans les terres des enfans d'Ammon pour les combattre ; & le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il prit & ravagea vingt villes depuis Aroer jusqu'à Mennith, & jusqu'à Abel qui est planté de vignes. Les enfans d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, & ils furent désolés par les enfans d'Israël.

34. Mais lorsque Jephté revenoit de Maspha dans sa maison, sa fille qui étoit unique, parce qu'il n'avoit point eu d'autres enfans qu'elle, vint au devant de lui en dansant au son des tambours.

35. Jephté l'ayant vûe déchira ses vêtemens, & lui dit : Ha, malheureux que je suis ! ma fille, vous m'avez trompé, & vous êtes trompée vous-même : car j'ai fait un vœu au Seigneur de lui offrir ce qui se présenteroit à moi, & je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit : Mon pere, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, après la grace que vous avez reçûe de prendre vengeance de vos ennemis, & d'en remporter une si grande victoire.

37. Accordez-moi seulement ajoûta-t-elle, la priere que je vous fais : Laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Jephté lui répondit : Allez ; & il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ses compagnes & ses amies, & elle pleuroit sa virginité sur les montagnes.

39. Après les deux mois elle revint trouver son pere, & il accomplit ce qu'il avoit voué à l'égard de sa fille qui en effet

24. *Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur ? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem :*

25. *nisi fortè melior es Balac filio Sephor Rege Moab : aut docere potes, quod jurgatus sit contra Israël, & pugnaverit contra eum,*

26. *quando habitavit in Hesebon, & viculis ejus, & in Aroër, & villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem per trecentos annos. Quare tanto tempore, nihil super hac repetitione tentastis ?*

27. *Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me malè agis, indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus arbiter hujus diei, inter Israël & inter filios Ammon.*

28. *Noluitque acquiescere Rex filiorum Ammon verbis Jephte, quæ per nuntios mandaverat.*

29. *Factus est ergo super Jephte Spiritus Domini, & circuiens Galaad, & Manasse, Maspha quoque Galaad, & inde transiens ad filios Ammon,*

30. *votum vovit Domino, dicens : Si tradideris filios Ammon in manus meas,*

31. *quicumque primus fuerit egressus de foribus domûs meæ, mihique occurrerit revertenti cum pace à filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.*

32. *Transivitque Jephte ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos : quos tradidit Dominus in manus ejus.*

33. *Percussitque ab Aroër usque dum venias in Mennith, viginti civitates, & usque ad Abel, quæ est vineis consita, plagâ magnâ nimis, humiliatique sunt filii Ammon à filiis Israël.*

34. *Revertente autem Jephte in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis & choris, non enim habebat alios liberos.*

35. *Quâ visâ, scidit vestimenta sua, & ait : Heu me ! filia mea, decepisti me, & ipsa decepta es : aperui enim os meum ad Dominum, & aliud facere non potero.*

36. *Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessâ tibi ultione atque victoriâ de hostibus tuis.*

37. *Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : Dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, & plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.*

38. *Cui ille respondit : Vade ; & dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.*

39. *Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, & fecit ei sicut voverat, quæ*

℣. 24. *expl.* Jephté savoit bien que Chamos n'étoit qu'une vaine idole. Mais il parle au fou selon sa folie, pour le convaincre de ce qu'il lui disoit. Chamos étoit l'idole des Moabites

℣. 26. *expl.* Il ne s'agissoit pas ici d'un calcul exact donné, mais d'une longue possession ; ainsi on a mis un nombre rond & complet pour un nombre imparfait ; car il n'y avoit au juste que 265. ans que Moïse avoit défait les Amorrhéens. *Voyez ci-dessus la note du v. 11 du chap. 3.*

℣. 31. *expl.* Saint Augustin n'ose condamner absolument ce vœu de Jephté, comme pouvant y avoir eu quelque chose d'extraordinaire de la part de Dieu, mais les Juifs le condamnent de temerité, & disent que Jephté en fut puni par la rencontre de sa fille. *Saint Jerosme. lib. 1. adverf. Jovin. cap. 13.*

℣. 35. *expl.* S'il y avoit eu quelque chose de divin dans le vœu de Jephté, il paroît qu'il n'en avoit pas compris le mystere.

Ibid. J'ai ouvert ma bouche au Seigneur : *hebraïsm. Vatabl.*

℣. 37. expl. *Hebr.* afin que je pleure mes virginités, *c'est-à-dire*, de ce que je meurs sans avoir laissé de posterité : car c'étoit autrefois un deshonneur de n'être point mariée, & de n'avoir point d'enfans. *Synops.*

ignorabat

Digitized by Google

ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Iſraël, & conſuetudo ſervata eſt,

ne connut point d'homme *l*. Delà vint la coûtume, qui s'eſt toûjours depuis obſervée en Iſraël,

An du M. 2817. Avant J. C. 1187.

40. ut poſt anni circulum conveniant in unum filiæ Iſraël, & plangant filiam Jephte Galaaditæ diebus quatuor.

40. que toutes les filles d'Iſraël s'aſſemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de Jephté de Galaad pendant quatre jours.

℣. 39. *expl.* pluſieurs Interpretes prétendent que l'accompliſſement du vœu de Jephté a pû être fait, non par la mort réelle du corps de ſa fille, mais par la conſecration perpetuelle de ſa virginité: ce qui eſt nommé dans l'Ecriture du nom de mort. *Levit.* 27. 29. *Eſtius in hunc locum & in Levit.* 27. 29. mais les circonſtances de la ſurpriſe de Jephté à la rencontre de ſa fille, les pleurs de ſa fille & de ſes compagnes, le ſentiment de Joſephe, *lib.* 5. *ant. cap.* 12. celui de Theodoret & de S. Gregoire de Nazianze, qui tous ſoûtiennent que Jephté immola veritablement ſa fille; & le doute & l'incertitude de pluſieurs autres Peres obligent de pencher pour ce ſecond ſentiment qui paroît plus conforme à toutes les circonſtances de cette hiſtoire.

CHAPITRE XII.

Sedition excitée par ceux d'Ephraïm contre Jephté, qui aſſemble ceux de Galaad; & défait les Ephraïmites, dont quarante-deux mille ſont tués aux gués du fourdain. Jephté meurt, & eſt enſeveli à Galaad. Abeſan, Ahialon, & Abdon Juges d'Iſraël.

1. *ECce autem in Ephraïm orta eſt ſeditio; nam tranſeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephte: Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluiſti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam*

1. CEpendant ils s'excita une ſedition dans la tribu d'Ephraïm; car ceux de cette tribu paſſant vers le ſeptentrion dirent à Jephté: Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeller lorſque vous alliez combattre les enfans d'Ammon, afin que nous y allaſſions avec vous? Nous allons donc mettre le feu à votre maiſon.

2. *Quibus ille reſpondit: Diſceptatio erat mihi & populo meo contra filios Ammon vehemens: vocavique vos, ut præberetis mihi auxilium, & facere noluiſtis.*

2. Jephté leur répondit: Nous avions une grande guerre mon peuple & moi contre les enfans d'Ammon; je vous ai priés de nous donner ſecours, & vous ne l'avez point voulu faire.

3. *Quod cernens poſui animam meam in manibus meis, tranſivique ad filios Ammon, & tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui ut adverſum me conſurgatis in prælium?*

3. Ce qu'ayant vû j'ai expoſé ma vie *l*; j'ai marché contre les enfans d'Ammon, & le Seigneur me les a livrés entre les mains. Qu'ai-je fait en tout cela qui merite que vous veniez me faire la guerre?

4. *Vocatis itaque ad ſe cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraïm; percuſſeruntque viri Galaad Ephraïm, quia dixerat: Fugitivus eſt Galaad de Ephraïm, & habitat in medio Ephraïm & Manaſſe.*

4. Jephté ayant donc fait aſſembler tous ceux de Galaad, combattit contre Ephraïm; & ceux de Galaad défirent ceux d'Ephraïm, qui diſoient *par mépris*: Galaad eſt un fugitif d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm, & de Manaſſé *l*.

5. *Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraïm reverſurus erat. Cumque veniſſet ad ea de Ephraïm numero, fugiens, atque dixiſſet: Obſecro ut me tranſire permittatis; dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephrathæus es? quo dicente: Non ſum;*

5. Mais ceux de Galaad ſe ſaiſirent des gués du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devoient repaſſer à leur pays: & lorſque quelqu'un d'Ephraïm fuyant de la bataille, venoit ſur le bord de l'eau, & diſoit à ceux de Galaad: Je vous prie de me laiſſer paſſer, ils lui diſoient: N'êtes-vous pas Ephratéen? & lui répondant que non;

6. *interrogabant eum: Dic ergo Schibboleth, quod interpretatur ſpica; qui reſpondebat, Sibboleth, eâdem litterâ ſpicam exprimere non valens, ſtatimque apprehenſum jugulabant in ipſo Jordanis tranſitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephræim quadraginta duo millia.*

6. Ils lui repliquoient: Dites donc Schibboleth *l*, qui ſignifie un épi *l*. Mais comme il prononçoit Sibboleth; parcequ'il ne pouvoit pas bien exprimer la premiere lettre de ce nom *l*, ils le prenoient auſſi-tôt, & le tuoient au paſſage du Jourdain; de ſorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. *Judicavit itaque Jephte Galaadites Iſraël ſex annis, & mortuus eſt, ac ſepultus in civitate ſua Galaad.*

7. Jephté de Galaad jugea donc le peuple d'Iſraël pendant ſix ans *l* & il mourut enſuite, & fut enſeveli dans ſa ville de Galaad. Juſques à l'an 2823. Avant J. C. 1181.

8. *Poſt hunc judicavit Iſraël Abeſan de Bethlehem:*

8. Abeſan de Bethlehem fut après lui Juge d'Iſraël.

9. *qui habuit triginta filios, & totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, & ejuſdem numeri filiis ſuis accepit uxores, introducens in domum ſuam; qui ſeptem annis judicavit Iſraël,*

9. Il avoit trente fils & autant de filles. Il fit ſortir celles-ci de ſa maiſon en les mariant, & il y fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ſes fils; & après avoir jugé Iſraël pendant ſept ans, Juſques à l'an 2830. Avant J. C. 1174.

10. *mortuuſque eſt, ac ſepultus in Bethlehem.*

10. il mourut, & fut enſeveli dans Bethléhem.

11. *Cui ſucceſſit Ahialon Zabulonites, & judicavit Iſraël decem annis;*

11. Ahialon de Zabulon lui ſucceda, & il jugea Iſraël pendant dix ans; Juſques à l'an 2840. Avant J. C. 1164.

12. *mortuuſque eſt, ac ſepultus in Zabulon.*

12. & étant mort, il fut enſeveli dans Zabulon.

13. *Poſt hunc judicavit Iſraël Abdon, filius Illel, Pharathonites:*

13. Abdon fils d'Illel de Pharaton, fut après lui Juge d'Iſraël.

℣. 3. *letter.* J'ai mis mon ame dans ma main. *Hebr.* pour dire, je n'ai pû confier la défenſe de ma vie en d'autres mains que les miennes: *hebraïſm.* où j'ai expoſé ma vie.

℣. 4. *expl.* à cauſe que Galaad étoit au-delà du Jourdain, Ephraïm mépriſoit ſes habitans, comme s'ils s'étoient retirés de leurs freres, & les regardoit avec dedain, comme une poignée de gens enveloppés de deux puiſſantes tribus.

℣. 6. *expl.* Pluſieurs croyent que ce mot hebreu ſignifie le cours de l'eau; & qu'ainſi on leur demandoit s'ils vouloient paſſer l'eau, ce qui a plus de rapport aux circonſtances.

Ibid. Ces mots qui ſignifient *un épi*, ne ſont point dans l'Hebreu, & ſont ajoûtés par forme d'explication.

Ibid. *expl.* étant de pays differens, ils n'avoient pas la même prononciation.

℣. 7. *expl.* Juſques alors Jephté n'avoit été Juge que de ceux de Galaad: mais après la defaite des Ephratéens, il jugea tout le peuple d'Iſraël. *Menoch.*

Digitized by Google

An du M. 2848. Avant J. C. 1156.

14. Il eut quarante fils, & de ces fils trente petits-fils, qui montoient tous sur soixante & dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans ;

15. & étant mort ℣, il fut enseveli à Pharaton, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

14. *qui habuit quadraginta filios, & triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, & judicavit Israël octo annis ;*

15. *mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terra Ephraim, in monte Amalec.*

℣. 15. *expl.* Après Abdon succeda Heli qui jugea le peuple d'Israël pendant 40. ans, 1. *Reg.* 4. 18. sous le gouvernement duquel Samson vengea les Israëlites des insultes des Philistins.

CHAPITRE XIII.

Les Israëlites retombent dans l'idolatrie ; & après qu'ils ont été quarante ans assujettis aux Philistins, un Ange apparoît à la femme de Manué, & ensuite à Manué même, leur annonçant qu'ils auroient un fils nommé Samson, qui seroit consacré au Seigneur. Sacrifice de Manué, qui ayant reconnu que c'étoit un Ange, est saisi de frayeur. Naissance de Samson.

Sup. 10. 6.

1. LEs enfans d'Israël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans ℣.

2. Or il y avoit un homme de Saraa de la race ℣ de Dan nommé Manué, dont la femme étoit sterile.

L'an du M. 2848. la 1. année qu'Eli étoit Juge.

3. Et l'Ange du Seigneur apparut à sa femme, & lui dit : vous êtes sterile & sans enfans ; mais vous concevrez & vous enfanterez un fils.

Gen. 16. 11. 1. *Reg.* 1. 20. *Luc.* 1. 15.

4. Prenez donc bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur ℣ ;

5. Parce que vous concevrez & vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera point : car il sera Nazaréen ℣, consacré à Dieu dès son enfance & dès le ventre de sa mere ℣, & c'est lui qui commencera ℣ à délivrer Israël de la main des Philistins.

Num. 6. 3. 4.

6. Etant donc venu trouver son mari, elle lui dit : Il est venu à moi un homme de Dieu, qui avoit un visage d'Ange, & qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, & comment il s'appeloit ; & il ne me l'a pas voulu dire.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez, & vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur ; car l'enfant sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance, & depuis le ventre de sa mere jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, & lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé, vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la priere de Manué ; & l'Ange de Dieu apparut encore à sa femme, lorsqu'elle étoit assise dans les champs. Manué son mari n'étoit pas alors avec elle. Ayant donc vû l'Ange,

10. elle courut vîte à son mari, & lui dit : Voilà ce même homme que j'avois vû auparavant qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva aussi-tôt : & suivit sa femme. Et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme ? Il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant, & de quoi se devra-t-il abstenir ?

13. L'Ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme.

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, ni de ce qui peut enivrer. Qu'il ne mange rien d'impur ; & qu'il accomplisse & garde avec soin ce que j'ai ordonné sur son sujet.

15. Manué dit à l'Ange du Seigneur : Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, & de permettre que nous vous préparions un chevreau.

1. *RUrsumque filii Israël fecerunt malum in conspectu Domini ; qui tradidit eos in manu Philisthinorum quadraginta annis.*

2. *Erat autem quidam vir de Saraa, & de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.*

3. *Cui Apparuit angelus Domini, & dixit ad eam : Sterilis es & absque liberis : sed concipies & paries filium.*

4. *Cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas :*

5. *quia concipies & paries filium, cujus non tanget caput novacula : erit enim Nazareus Dei ab infantia sua, & ex matris utero, & ipse incipiet liberare Israël de manu Philisthinorum.*

6. *Quæ cùm venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum Angelicum, terribilis nimis. Quem cùm interrogassem, quis esset, & unde venisset, & quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere :*

7. *sed hoc respondit : Ecce concipies & paries filium. Cave ne vinum bibas, nec siceram, & ne aliquo vescaris immundo : erit enim puer Nazareus Dei ab infantia sua, ex utero matris sua usque ad diem mortis sua.*

8. *Oravit itaque Manue Dominum, & ait : Obsecro, Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterùm, & doceat nos quid debeamus facere de puero qui nasciturus est.*

9. *Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, & apparuit rursum Angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cùm vidisset Angelum,*

10. *festinavit, & cucurrit ad virum suum ; nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.*

11. *Qui surrexit, & secutus est uxorem suam ; venienſque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri ? Et ille respondit : Ego sum.*

12. *Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus : quid vis ut faciat puer ? aut à quo se observare debebit ?*

13. *Dixitque Angelus Domini ad Manue : Ab omnibus quæ locutus sum uxori tuæ, abstineat se :*

14. *& quidquid ex vinea nascitur, non comedat : vinum & siceram non bibat, nullo vescatur immundo ; & quod ei præcepi, impleat atque custodiat.*

15. *Dixitque Manue ad Angelum Domini : Obsecro te ut acquiescas precibus meis, & faciamus tibi hœdum de capris.*

℣. 1. *expl.* depuis la mort d'Abdon, jusqu'à celle du Grand-Prêtre Heli. *Bibl. Vitr. Chronol. sacr. ch.* 11.

℣. 2. *expl.* de la tribu de Dan. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* aucune des viandes défenduës par la loi, & censées impures.

℣. 5. Voyez le chap. 6. des Nombres sur le sujet des Nazaréens.

Ibid. *expl.* au sortir du ventre de sa mere, il sera offert & consacré au Seigneur en qualité de Nazaréen. *Estius.*

Ibid. *expl.* Il commença en effet à délivrer Israël. Mais ce ne fut qu'après sa mort qu'Israël fut peu à peu entierement délivré des Philistins. *Menoch.*

Digitized by Google

16. *Cui reſpondit Angelus : Si me cogis, non comedam panes tuos ; ſi autem vis holocauſtum facere, offer illud Domino. Et neſciebat Manue quòd Angelus Domini eſſet ;*

16. L'Ange lui répondit : Quelque inſtance que vous me faſſiez, je ne mangerai point de votre pain ℣ : mais ſi vous voulez faire un holocauſte, offrez-le au Seigneur ℣. Or Manué ne ſavoit pas que ce fût l'Ange du Seigneur ℣. An du M. 2849. Avant J. C. 1155.

17. *dixitque ad eum : Quod eſt tibi nomen, ut, ſi ſermo tuus fuerit expletus, honoremus te ?*

17. Et il dit à l'Ange ; Comment vous appellez-vous ? Afin que nous vous puiſſions honorer, ſi vos paroles s'accompliſſent ℣.

18. *Cui ille reſpondit : Cur quæris nomen meum, quod eſt mirabile ?*

18. L'Ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à ſavoir mon nom, puiſque c'eſt un nom vraiement admirable ℣ ? Gen. 32. 29.

19. *Tulit itaque Manue hœdum de capris, & libamenta, & poſuit ſuper petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipſe autem & uxor ejus intuebantur.*

19. Manué prit donc le chevreau, avec du vin ℣ : il les mit ſur une pierre, & les offrit au Seigneur, qui eſt l'auteur des œuvres miraculeuſes ; & il conſideroit lui & ſa femme *ce qui en arriveroit.*

20. *Cùmque aſcenderet flamma altaris in cælum, Angelus Domini pariter in flamma aſcendit ; quod cùm vidiſſent Manue & uxor ejus, proni ceciderunt in terram,*

20. Alors la flamme ℣ de l'autel montant vers le ciel, l'Ange du Seigneur y monta auſſi au milieu des flammes ; ce que Manué & ſa femme ayant vû, ils tombérent le viſage contre terre ;

21. *& ultra eis non apparuit Angelus Domini. Statimque intellexit Manue Angelum Domini eſſe,*

21. & l'Ange du Seigneur diſparut de devant leurs yeux. Manué reconnut auſſi-tôt que c'étoit l'Ange du Seigneur,

22. *& dixit ad uxorem ſuam : Morte moriemur, quia vidimus Deum.*

22. Et il dit à ſa femme : Nous mourrons certainement, parceque nous avons vû Dieu ℣.

23. *Cui reſpondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus noſtris holocauſtum & libamenta non ſuſcepiſſet, nec oſtendiſſet nobis hæc omnia, neque ea quæ ſunt ventura dixiſſet,*

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur nous vouloit faire mourir, il n'auroit pas reçû de nos mains l'holocauſte, & le vin que nous lui avons offertes : il ne nous auroit point fait voir toutes ces choſes ; ni prédit ce qui doit arriver.

24. *Peperit itaque filium, & vocavit nomen ejus Samſon. Crevitque puer, & benedixit ei Dominus.*

24. Elle enfanta donc un fils, & elle l'appella Samſon ℣. L'enfant crut, & le Seigneur le benit.

25. *Cœpitque Spiritus Domini eſſe cum eo in caſtris Dan inter Saraa & Eſthaol.*

25. Et l'Eſprit du Seigneur commença à être avec lui ℣, lorſqu'il étoit dans le camp de Dan entre Saraa & Eſthaol.

℣. 16. *expl.* par le nom de pain, l'Ecriture entend ordinairement toute ſorte de nourriture.

Ibid. par la réponſe de l'Ange il paroît qu'il avoit compris que Manué vouloit lui donner à manger des viandes du ſacrifice qu'il vouloit lui offrir, & cet Ange n'accepta point de manger avec lui : mais il rejette le ſacrifice, & veut qu'il l'offre uniquement à Dieu.

Ibid. *expl.* Manué faiſoit une mauvaiſe propoſition, parcequ'il ne conſideroit pas cet Ange, comme étant Dieu même, mais comme un homme.

℣. 17. *expl* Quand vos paroles ſeront accomplies. *Serrar.*

℣. 18. *expl.* le nom du Seigneur. *Hebr.* qui eſt ſecret & ineffable. *Synopſ.*

℣. 19. *lettr.* les libations.

℣. 20 *expl.* non pas naturelle, mais miraculeuſe, que l'Ange fit ſortir de l'autel.

℣. 22. *expl.* L'Hebreu ne ſe ſert pas ici du nom ineffable de Dieu : mais d'un autre qui eſt commun aux Anges & aux hommes mêmes.

℣. 24. *expl.* Ce nom a diverſes ſignifications, ſelon ſaint Jerôme, *un ſoleil* ou *petit ſoleil* ; ſelon d'autres, *fort* ou *un homme qui dort.*

℣. 25. *expl.* La force & la vertu du Seigneur commença à ſe faire remarquer en lui, en ſe fortifiant divinement contre les Philiſtins. Il étoit âgé de dix-huit ans.

CHAPITRE XIV.

Samſon épouſe une Philiſtine. Il déchire & met en pieces un lion. Ayant enſuite trouvé un rayon de miel dans la gueule du lion, il propoſe une énigme à ſes compagnons, qui obligent ſa femme de tirer de lui l'explication de ſon énigme : ce qu'elle obtient par ſes importunités. Samſon leur donne les robes de trente Philiſtins qu'il avoit tués, & retourne chez ſon pere fort en colere.

1. *Deſcendit ergo Samſon in Thamnatha, videnſque ibi mulierem de filiabus Philiſthiim,*

1. Samſon étant deſcendu à Thamnatha, & ayant vû là une femme entre les filles des Philiſtins, An du M. 2867. Avant J. C. 1137.

2. *aſcendit, & nuntiavit patri ſuo, & matri ſuæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philiſthinorum ; quam quæſo ut mihi accipiatis uxorem.*

2. il revint en parler à ſon pere & à ſa mere, & leur dit : J'ai vû une femme dans Thamnatha d'entre les filles des Philiſtins ; je vous prie de me la donner pour femme ℣.

3. *Cui dixerunt pater & mater ſua : Numquid non eſt mulier in filiabus fratrum tuorum, & in omni populo meo : quia vis accipere uxorem de Philiſthiim, qui incircumciſi ſunt ? Dixitque Samſon ad patrem ſuum : Hanc mihi accipe : quia placuit oculis meis.*

3. Son pere & ſa mere lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi les filles de vos freres & parmi tout notre peuple, pour vouloir prendre une femme d'entre les Philiſtins qui ſont incirconcis ? Samſon dit à ſon pere : Donnez-moi celle là, parcequ'elle m'a plû quand je l'ai vûe ℣.

4. *Parentes autem ejus neſciebant quòd res à Domino fieret, & quæreret occaſionem contra Philiſthiim : eo enim tempore Philiſthiim dominabantur Iſraëli.*

4. Or ſon pere & ſa mere ne ſavoient pas que ceci ſe faiſoit par l'ordre du Seigneur ℣, & qu'il cherchoit une occaſion pour perdre les Philiſtins, car en ce temps-là les Philiſtins dominoient ſur Iſraël.

5. *Deſcendit itaque Samſon cum patre ſuo & matre in Thamnatha. Cùmque veniſſent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis ſævus, & rugiens, & occurrit ei.*

5. Samſon vint donc avec ſon pere & ſa mere à Thamnatha. Et lorſqu'ils furent arrivés aux vignes qui ſont près de la ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux & rugiſſant, qui vint au devant de Samſon ℣.

℣. 2. *expl.* Samſon ne fit rien en cela contre la loi de Dieu, qui défendoit aux Hebreux de s'allier avec des Infidelles, parcequ'il en reçut une permiſſion expreſſe du Seigneur, comme il eſt dit au *v.* 4. *ſuiv.*

℣. 3. *expl.* Il dit une partie de la verité & cache l'autre qui étoit l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu, & les deſſeins que la providence avoit ſur ce mariage. *Voyez les verſets 4. & 6. ſuivans.*

℣. 4. *expl.* ſoit que Samſon eût eu une inſpiration ſecrette, ou une revelation particuliere.

℣. 5. *expl.* lorſqu'il s'étoit écarté du chemin, & éloigné de ſon pere & de ſa mere.

Digitized by Google

An du M. 2967. Avant J. C. 1137.

6. Mais l'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de Samſon *l*, il déchira le lion comme il auroit fait un chevreau,& le mit en piéces, ſans avoir rien du tout dans la main. Et il ne voulut point le déclarer à ſon pere ni à ſa mere.

7. Il alla enſuite parler à la femme qui lui avoit plû.

8. Et quelques jours après il revint pour épouſer cette femme. Et s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion *qu'il avoit tué* ; il trouva un eſſain d'abeilles dans la gueule du lion, & un rayon de miel.

9. Il prit ce rayon de miel entre ſes mains, & il en mangeoit en marchant. Et lorſqu'il fut arrivé où étoient ſon pere & ſa mere, il leur en donna une partie, qu'ils mangerent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avoit pris le miel dans la gueule du lion mort.

10. Son pere vint donc chez cette femme ; & il fit un feſtin pour ſon fils Samſon *l*, ſelon la coûtume que les jeunes-gens *l* avoient alors.

11. Les habitans de ce lieu l'ayant vû lui donnérent trente jeunes-hommes pour l'accompagner *l* ;

12. auſquels Samſon dit : Je vous propoſerai une énigme *l* ; & ſi vous pouvez me l'expliquer pendant les ſept jours du feſtin, je vous donnerai trente robes & autant de tuniques

13. Que ſi vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez auſſi trente robes & trente tuniques. Ils lui répondirent : Propoſez votre énigme, afin que nous ſachions ce que c'eſt.

14. Samſon leur dit : La nourriture eſt ſortie de celui qui mangeoit, & la douceur eſt ſortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais le ſeptiéme jour s'approchant, ils dirent à la femme de Samſon : Gagnez votre mari par vos careſſes, & faites qu'il vous découvre ce que ſon énigme ſignifie. Que ſi vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons vous & toute la maiſon de votre pere. Eſt-ce que vous nous avez conviés à vos nôces pour nous dépouiller ?

16. Cette femme pleuroit donc auprès de Samſon, & ſe plaignoit de lui, en diſant : Vous me haiſſez, & vous ne m'aimez point ; & c'eſt pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez propoſée aux jeunes-gens de mon peuple. Samſon lui répondit : Je ne l'ai point voulu dire à mon pere ni à ma mere : comment donc pourois-je vous le dire ?

17. Elle pleura ainſi auprès de lui pendant les ſept jours du feſtin. Enfin le ſeptiéme jour, à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme ; & elle l'alla redire auſſitôt à ceux de ſa ville,

18. qui vinrent le même jour, avant que le ſoleil fût couché, dire à Samſon : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion ! Samſon leur répondit : Si vous n'euſſiez pas labouré avec ma geniſſe *l*, vous n'euſſiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire.

19. En même-temps l'Eſprit du Seigneur ſaiſit Samſon, & étant venu à Aſcalon, il y tua trente hommes, dont il prit les vêtemens, & les donna à ceux qui avoient expliqué ſon énigme. Et étant dans une très-grande colere *l*, il revint dans la maiſon de ſon pere.

20. Cependant ſa femme épouſa un de ces jeunes-hommes & de ſes amis qui l'avoient accompagné à ſes nôces *l*.

6. *Irruit autem Spiritus Domini in Samſon, & dilaceravit leonem, quaſi hœdum in fruſta diſcerpens, nihil omnino habens in manu. Et hoc patri & matri noluit indicare.*

7. *Deſcenditque & locutus eſt mulieri, quæ placuerat oculis ejus.*

8. *Et poſt aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis, & ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.*

9. *Quem cùm ſumſiſſet in manibus, comedebat in via : venienſque ad patrem ſuum & matrem, dedit eis partem, qui & ipſi comederunt : nec tamen eis voluit indicare quòd mel de corpore leonis aſſumſerat.*

10. *Deſcendit itaque pater ejus ad mulierem, & fecit filio ſuo Samſon convivium : ſic enim juvenes facere conſueverant.*

11. *Cùm ergo cives loci illius vidiſſent eum, dederunt ei ſodales triginta ut eſſent cum eo.*

12. *Quibus locutus eſt Samſon : Proponam vobis problema : quòd ſi ſolveritis mihi intra ſeptem dies convivii, dabo vobis triginta ſindones, & totidem tunicas :*

13. *ſin autem non potueritis ſolvere, vos dabitis mihi triginta ſindones, & ejuſdem numeri tunicas. Qui reſponderunt ei : Propone problema, ut audiamus.*

14. *Dixitque eis : De comedente exivit cibus, & de forti egreſſa eſt dulcedo : nec potuerunt per tres dies propoſitionem ſolvere.*

15. *Cùmque adeſſet dies ſeptimus, dixerunt ad uxorem Samſon : Blandire viro tuo, & ſuade ei ut indicet tibi quid ſignificet problema. Quòd ſi facere nolueris, incendemus te, & domum patris tui. An idcircò vocaſtis nos ad nuptias ut ſpolietis ?*

16. *Quæ fundebat apud Samſon lacrymas, & quærebatur, dicens : Odiſti me, & non diligis ; idcircò problema quod propoſuiſti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille reſpondit : Patri meo & matri nolui dicere ; & tibi indicare potero ?*

17. *Septem igitur diebus convivii flebat ante eum : tandemque die ſeptimo cùm ei eſſet moleſta expoſuit : Quæ ſtatim indicavit civibus ſuis.*

18. *Et illi dixerunt ei die ſeptimo ante ſolis occubitum : Quid dulcius melle, & quid fortius leone ? Qui ait ad eos : Si non araſſetis in vitula mea, non invenisſetis propoſitionem meam.*

19. *Irruit itaque in eum Spiritus Domini, deſcenditque Aſcalonem, & percuſſit ibi triginta viros quorum ablatas veſtes dedit eis qui problema ſolverant. Iratuſque nimis aſcendit in domum patris ſui.*

20. *Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus & pronubis.*

℣. 6. pour le remplir d'une force ſurnaturelle.

℣. 10. *expl. ſelon l'Hebr.* & Samſon y donnoit un repas, ſelon la coûtume des jeunes mariés : car comme il eſt dit ici, c'étoit chez ſa femme où étoit venu ſon pere & ſa mere, qu'il leur donnoit ce repas.

Ibid. L'Hebreu porte : *élûs, choiſis*, auſſi-bien que *jeunes hommes*. Il eſt dit plus bas, que ces repas de noces ſe continuoient ſept jours durant. *Voyez v.* 12. *&* 15. *ci-deſſus.*

℣. 11. *expl.* ceux qu'on appelloit anciennement les amis de l'époux. *L'Hebr. porte :* trente compagnons pour être avec lui, & fêter les ſept jours de fêtes de ſes noces. *Voyez le v.* 15. *ci-après.*

℣. 12. *expl.* C'étoit l'uſage des anciens, & ſur tout des Hebreux, dans leurs converſations & leurs divertiſſemens de propoſer des énigmes & de les expliquer, comme on l'a vû dans la parabole de Joathan ci-deſſus *chap.* 9. *v* 8. *& ſuiv.* La Reine de Saba propoſa ainſi des énigmes à Salomon, pour éprouver la grandeur de ſon eſprit.

℣. 18. *expl.* Si vous n'euſſiez point gagné celle qui me devoit être plus fidelle qu'à vous. Ce mot hebreu peut avoir auſſi ce ſens ſi vous n'euſſiez pas ſurpris par adreſſe ou par menace ma femme : il l'appelle une geniſſe par mépris & par indignation, ce qui ſemble être confirmé par ce qui eſt dit aux *verſets* 1. *&* 2. *du ch. ſuiv.*

℣. 19. *expl.* contre ſa femme, contre les compagnons de ſes noces, & contre tous les habitans du lieu.

℣. 20. *expl.* parceque ſans doute Samſon la quitta pour punir ſon indiſcretion. *Voyez le v.* 2. *du ch. ſuiv.*

Digitized by Google

An du M. 2868. Avant J. C. 1136.

CHAPITRE XV.

Samſon irrité de ce que ſa femme en avoit épouſé un autre, met le feu aux blés des Philiſtins; & quoiqu'ils euſſent fait mourir ſon beau-pere & toute ſa famille, il leur declare une guerre irreconciliable. Les Philiſtins attaquent la tribu de Juda, qui leur livre Samſon lié de deux cordes neuves qu'il rompt aiſément, & tue mille Philiſtins d'une machoire d'âne, dont il ſort enſuite une fontaine pour le deſalterer.

1. *Poſt aliquantulum autem temporis, cùm dies triticeæ meſſis inſtarent, venit Samſon, inviſere volens uxorem ſuam, & attulit ei hœdum de capris. Cùmque cubiculum ejus ſolitò vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens:*

2. *Putavi quòd odiſſes eam, & ideò tradidi illam amico tuo; ſed habet ſororem, quæ junior & pulchrior illâ eſt, ſit tibi pro ea uxor.*

3. *Cui Samſon reſpondit: Ab hac die non erit culpa in me contra Philiſthæos: faciam enim vobis mala.*

4. *Perrexitque & cepit trecentas vulpes, caudaſque earum junxit ad caudas, & faces ligavit in medio:*

5. *quas igne ſuccendens dimiſit, ut huc illucque diſcurrerent. Quæ ſtatim perrexerunt in ſegetes Philiſthinorum. Quibus ſuccenſis, & comportatæ jam fruges, & adhuc ſtantes in ſtipula, concrematæ ſunt, in tantùm, ut vineas quoque & oliveta flamma conſumeret.*

6. *Dixeruntque Philiſthiim: Quis fecit hanc rem? Quibus dictum eſt: Samſon gener Thamnathæi: quia tulit uxorem ejus, & alteri tradidit, hæc operatus eſt. Aſcenderuntque Philiſthiim, & combuſſerunt tam mulierem quàm patrem ejus.*

7. *Quibus ait Samſon: Licèt hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, & tunc quieſcam.*

8. *Percuſſitque eos ingenti plagâ, ita ut ſtupentes ſuram femori imponerent. Et deſcendens habitavit in ſpelunca petræ Etam.*

9. *Igitur aſcendentes Philiſthiim in terram Juda, caſtrametati ſunt in loco, qui poſteà vocatus eſt Lechi, id eſt, maxilla, ubi eorum effuſus eſt exercitus.*

10. *Dixeruntque ad eos de tribu Juda: Cur aſcendiſtis adverſum nos? Qui reſponderunt: Ut ligemus Samſon, venimus, & reddamus ei quæ in nos operatus eſt.*

11. *Deſcenderunt ergo tria millia virorum de Juda, ad ſpecum ſilicis Etam, dixeruntque ad Samſon: Neſcis quòd Philiſthiim imperent nobis? Quare hoc facere voluiſti? Quibus ille ait: Sicut fecerunt mihi, ſic feci eis.*

12. *Ligare, inquiunt, te venimus, & tradere in manus Philiſthinorum. Quibus Samſon:*

1. PEu de temps après, lorſqu'on alloit ſier les blés, Samſon voulant aller voir ſa femme, vint lui apporter un chevreau; & lorſqu'il vouloit entrer en ſa chambre ſelon ſa coûtume, ſon pere l'en empêcha, en diſant:

2. J'ai crû que vous aviez de l'averſion pour elle; c'eſt pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une ſœur qui eſt plus jeune & plus belle qu'elle; prenez-la pour votre femme au-lieu d'elle.

3. Samſon lui répondit: Deſormais les Philiſtins n'auront plus ſujet de ſe plaindre de moi, ſi je leur fais *tout* le mal *que je pourray*.

4. Après cela il alla prendre trois cents renars qu'il lia l'un à l'autre par la queuë, & y attacha des flambeaux;

5. & les ayant allumés [il chaſſa les renars, afin qu'ils couruſſent de tous côtés. Les renars auſſi-tôt allérent courir au travers des blés des Philiſtins,] & y ayant mis le feu, les blés qui étoient déja en gerbe, & ceux qui étoient encore ſur le pié furent brûlés; & le feu même ſe mettant dans les vignes & dans les plants d'oliviers, conſuma tout.

6. Alors les Philiſtins dirent: Qui a fait ce deſordre? On leur répondit: C'eſt Samſon gendre d'un homme de Thamnatha qui a fait tout ce mal; parceque ſon beaupere lui a ôté ſa femme, & l'a donnée à un autre. Et les Philiſtins étant venus chez cet homme, brûlerent la femme de Samſon avec ſon pere.

7. Alors Samſon leur dit; quoique vous en ayez uſé ainſi, je veux neanmoins me vanger encore de vous; & après cela je me tiendrai en repos.

8. Il les battit enſuite, & en fit un grand carnage, deſorte que mettant la jambe ſur la cuiſſe ils demeuroient tout interdits. Après cela Samſon demeura dans la caverne du rocher d'Etam.

9. Les Philiſtins étant donc venus dans le pays de Juda, ſe campérent au lieu qui depuis fut appellé, Lechi, c'eſt-à-dire, la machoire, où leur armée fut miſe en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent: Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philiſtins leur répondirent: Nous ſommes venus pour lier Samſon, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, & dirent à Samſon: Ne ſaviez vous pas que nous ſommes aſſujettis aux Philiſtins: Pourquoi les avez vous traitez de la ſorte? Il leur répondit: Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. Nous ſommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier, & pour vous livrer entre les mains des Philiſtins. Jurez moi,

---

℣. 1. *expl.* ſon beau-pere. *Voyez ci-après v. 6.*

℣. 2. *expl.* Plus bas *verſ.* 6. il eſt dit qu'il avoit ôté à Samſon ſa femme de ſon authorité particuliere.

℣. 3. *expl.* L'Hebreu peut avoir ces deux ſens: *Je ſuis pris pour dupe pour cette fois par les Philiſtins*, ou-bien *pour cette fois j'aurai un juſte ſujet de leur faire tout le mal que je pourrai.*

Ibid. *lettr.* Je vous ferai du mal, il y a dans l'Hebreu *à eux*, c'eſt-à-dire, aux Philiſtins, il ne cherchoit qu'une occaſion d'accomplir ce que l'Ange avoit prédit de lui, qu'il commenceroit à délivrer Iſraël des mains des Philiſtins.

℣. 4. *expl.* Le même mot Hebreu que la Vulgate traduit ici par renards, elle l'a traduit, *Iſaïe* 40. 12. par *pugillum*, le poing, ainſi il peut être pris pour une poignée ou de paille ou de foin.

Ibid. Le mot hebreu ſignifie auſſi *l'extremité, le bout*; la Vulgate l'a traduit ainſi, *Joſué* 10. 19. *c'eſt-à-dire*, qu'il les lia bout à bout à des tiſons ou flambeaux.

℣. 5. Tout ce qui eſt rapporté ici de renards en ces paroles: *il chaſſa les renards, afin qu'il, &c.* ne ſe lit point dans l'Hebr. ni dans les Sept.

Ibid. *expl.* tout ce que fait ici Samſon lui avoit été inſpiré, & il étoit favoriſé par un ordre & une puiſſance ſurnaturelle. L'Auteur de la Vulgate a ſuivi ſans doute la tradition ancienne des Juifs en ſe déterminant à traduire, comme il a fait les deux verſets précedens. D'ailleurs les Interpretes ſoûtiennent que la Paleſtine étoit pleine de renards. *Voyez le cantiq.* 2. 15. *Jerem. Thr.* 5. 18. *Les Sept. le Syriac. l'Arab.* ont tous traduit, *renards & queues.*

℣. 7. *expl.* Quelques Interpretes ont expliqué ces paroles de cette ſorte: Qu'il falloit qu'il ſe vengeât encore avant qu'il ſe tint en repos; ce qui eſt moins déterminé, & paroît plus naturel.

℣. 8. *expl.* Ceci eſt obſcur, mais l'Hebreu l'explique, & le ſens eſt qu'il battit les Philiſtins depuis la tête juſques aux pieds, ou dos & ventre, & il leur fit une terrible playe. *Voyez Saint Auguſtin ſur ce lieu, quæſt.* 55.

Ibid. *expl.* comme font ceux qui ſont tout occupés de la penſée d'un évenement extraordinaire.

℣. 9. *expl.* Ces mots *qui depuis fut appellé ..... c'eſt-à-dire*, & le reſte, ne ſont point dans l'Hebreu. La Vulgate a cru devoir l'ajoûter pour ſervir d'éclairciſſement. *Voyez le v.* 17. *cy-après.*

℣. 11. *expl.* Le mot Hebreu ſignifie auſſi le ſommet.

Digitized by Google

An du M. 2868. Avant J. C. 1136.

leur dit Samſon, & promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point ; mais après vous avoir lié nous vous livrerons aux Philiſtins. Ils le liérent donc de deux groſſes cordes neuves, & ils l'enlevérent du rocher d'Etam.

14. Etant arrivé au lieu appellé, La machoire, les Philiſtins venant à ſa rencontre avec de grands cris, l'Eſprit du Seigneur ſaiſit tout d'un coup Samſon ; il rompit en même-temps & briſa les cordes dont il étoit lié, comme le lin ſe conſume lorſqu'il ſent le feu ;

15. & ayant trouvé là une machoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, & en tua mille hommes ;

16. & il dit : Je les ai défaits avec une machoire d'âne, avec la machoire d'un poulain d'ânesſe ; & j'en ai tué mille hommes.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jetta de ſa main la machoire, & appella ce lieu-là Ramathlechi ; c'eſt-à-dire, l'élevation de la machoire.

18. Il fut enſuite preſſé d'une grande ſoif, & criant au Seigneur, il dit : c'eſt vous qui avez ſauvé votre ſerviteur, & qui lui avez donné cette grande victoire ; & maintenant je meurs de ſoif, & je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des groſſes dents de cette machoire d'âne, & il en ſortit de l'eau ; Samſon en ayant bû, revint de ſa défaillance, & reprit ſes forces. C'eſt pourquoi ce lieu a été appellé juſqu'aujourd'hui //, La fontaine ſortie de la machoire par l'invocation *de Dieu*.

20. Et Samſon jugea pendant vingt ans le peuple d'Iſrael //, lorſqu'il étoit dominé par les Philiſtins.

Jurate, ait, & ſpondete mihi quòd non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidimus ; ſed vinctum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, & tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cùm veniſſet ad locum maxillæ, & Philiſthiim vociferantes occurriſſent ei, irruit Spiritus Domini in eum : & ſicut ſolent ad odorem ignis lina conſumi, ita vincula quibus ligatus erat, diſſipata ſunt & ſoluta.

15. Inventamque maxillam, id eſt, mandibulam aſini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros,

16. & ait : In maxilla aſini, in mandibula pulli aſinarum, delevi eos, & percuſſi mille viros.

17. Cùmque hæc verba canens compleſſet, projecit mandibulam de manu, & vocavit nomen loci illius Ramathlechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

18. Sitienſque valdè, clamavit ad Dominum, & ait : Tu dediſti in manu ſervi tui ſalutem hanc maximam atque victoriam : en ſiti morior, incidamque in manus incircumciſorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla aſini, & egreſſæ ſunt ex eo aquæ. Quibus hauſtis, refocillavit ſpiritum, & vires recepit. Idcircò appellatum eſt nomen loci illius : Fons invocantis de maxilla, uſque in præſentem diem.

20. Judicavitque Iſraël in diebus Philiſthiim viginti annis.

¥. 19. expl. *L'Hebr.* La fontaine ſortie de la machoire en faveur de celui qui prie. *Voyez le verſ. 18. précedent.*

¥. 20. *expl.* Depuis l'an du monde 2867. juſques en l'année 2887.

Ceci eſt dit par anticipation : car il eſt repeté au *verſ. 31. du chap. 16. ci-après.*

CHAPITRE XVI.

Vers l'an du monde 2880. Avant J. C. 1124.

Samſon enfermé dans Gaza, enleve les portes de la ville. Il découvre à Dalila la cauſe de ſa force prodigieuſe, après beaucoup d'importunités. Cette femme lui coupe les cheveux ; & l'ayant livré aux Philiſtins, ils le chargent de chaînes & lui crevent les yeux, lui inſultant aux jours de leurs ſolennités. Samſon en tue trois mille en mourant ſous les ruines du temple de Dagon.

1. APrès cela Samſon alla à Gaza, & y ayant vû une courtiſane //, il alla chez elle //,

2. Les Philiſtins l'ayant appris, & le bruit s'étant répandu parmi eux, que Samſon étoit entré dans la ville, ils l'environnerent, & mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en ſilence toute la nuit, pour le tuer au matin lorſqu'il ſortiroit.

3. Samſon dormit juſques ſur le minuit. Et s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la ville avec leurs pôteaux & la ſerrure ; les mit ſur ſes épaules, & les porta ſur le haut de la montagne qui regarde Hebron //.

Vers l'an du monde 2885. Avant J. C. 1119.

4. Après cela il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec, & s'appelloit Dalila //.

5. Et les Princes des Philiſtins étant venu trouver cette femme, ils lui dirent : Trompez Samſon, & ſachez de lui d'où lui vient une ſi grande force, & comment nous pourrions le vaincre, & le tourmenter après l'avoir lié. Que ſi vous faites cela nous vous donnerons chacun onze cents pieces d'argent //.

6. Dalila dit donc à Samſon : Dites moi, je vous prie,

1. *ABiit quoque in Gazam, & vidit ibi mulierem meretricem, ingreſſuſque eſt ad eam.*

2. *Quod cùm audiſſent Philiſthiim, & percrebruiſſet apud eos, intraſſe urbem Samſon, circumdederunt eum, poſitis in porta civitatis cuſtodibus ; & ibi totâ nocte cum ſilentio præſtolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.*

3. *Dormivit autem Samſon uſque ad medium noctis : & inde conſurgens, apprehendit ambas portæ fores cum poſtibus ſuis & ſera, impoſitaſque humeris ſuis portavit ad verticem montis qui reſpicit Hebron.*

4. *Poſt hæc amavit mulierem, quæ habitabat in valle Sorec, & vocabatur Dalila.*

5. *Veneruntque ad eam principes Philiſthinorum, atque dixerunt : Decipe eum, & diſce ab illo in quo habeat tantam fortitudinem, & quomodo eum ſuperare valeamus, & vinctum affligere. Quòd ſi feceris ; dabimus tibi ſinguli mille & centum argenteos.*

6. *Locuta eſt ergo Dalila ad Samſon : Dic*

¥. 1. *expl.* Le mot hebreu ſignifie auſſi une hôtelliere.

Ibid. *expl.* pour s'y retirer, comme avoient fait autre fois les eſpions à Jericho.

¥. 3. *expl.* pour imprimer une plus grande terreur aux Philiſtins, par cette preuve extraordinaire de ſa force.

¥. 4. Pluſieurs Peres de l'Egliſe doutent ſi elle fut ſa femme, ou ſi elle fut ſa courtiſane : mais les propoſitions qu'elle reçut des Philiſtins, & qu'elle executa au *v.* 5. & 6. *ſuivans*, ſemblent être ſuffiſantes pour prouver qu'elle n'étoit pas ſa femme.

¥. 5. Ces onze cent pieces d'argent peuvent être évaluées à 1692. liv. de notre monnoie ou environ.

Digitized by Google

mihi, obſecro, in quo ſit tua maxima fortitudo, & quid ſit quo ligatus erumpere nequeas?

7. Cui reſpondit Samſon: Si ſeptem nerviceis funeribus, nec dum ſiccis, & adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut ceteri homines.

8. Attulerunt que ad eam ſatrapæ Philiſthinorum ſeptem funes, ut dixerat, quibus vinxit eum,

9. latentibus apud ſe inſidiis, & in cubiculo finem rei expectantibus, clamavitque ad eum: Philiſthiim ſuper te, Samſon. Qui rupit vincula, quomodo ſi rumpat quis filum de ſtuppæ tortum putamine, cùm odorem ignis acceperit; & non eſt cognitum in quo eſſet fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila: Ecce illuſiſti mihi, & falſum locutus es; ſaltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille reſpondit: Si ligatus fuero novis funibus, qui numquam fuerunt in opere, infirmus ero, & aliorum hominum ſimilis.

12. Quibus rurſum Dalila vinxit eum, & clamavit: Philiſthiim ſuper te, Samſon, in cubiculo inſidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quaſi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rurſum ad eum: Uſquequò decipis me, & falſum loqueris? Oſtende quo vinciri debeas, Cui reſpondit Samſon: Si ſeptem crines capitis mei cum licio plexueris, & clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cùm feciſſet Dalila, dixit ad eum: Philiſthiim ſuper te, Samſon. Qui conſurgens de ſomno extraxit clavum cum crinibus & licio.

15. Dixitque ad eum Dalila: Quomodo dicis quòd amas me, cùm animus tuus non ſit mecum? Per tres vices mentitus es mihi, & noluiſti dicere in quo ſit maxima fortitudo tua.

16. Cùmque moleſta eſſet ei, & per multos dies jugiter adhæreret, ſpatium ad quietem non tribuens, defecit anima ejus, & ad mortem uſque laſſata eſt.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam, Ferrum nunquam aſcendit ſuper caput meum, quia Nazaræus, id eſt, conſecratus Deo ſum de utero matris meæ; ſi raſum fuerit caput meum, recedet à me fortitudo mea, & deficiam, eroque ſicut ceteri homines.

18. Videnſque illa quòd confeſſus ei eſſet omnem animum ſuum, miſit ad principes Philiſthinorum ac mandavit: Aſcendite adhuc ſemel, quia nunc mihi aperuit cor ſuum. Qui aſcenderunt, aſſumtâ pecuniâ quam promiſerant.

19. At illa dormire eum fecit ſuper genuâ ſua, & in ſinu ſuo reclinare caput. Vocavitque tonſorem, & raſit ſeptem crines ejus, & cœpit abigere eum, & à ſe repellere: ſtatim enim ab eo fortitudo diſceſſit:

20. dixitque: Philiſthiim ſuper te. Samſon, Qui de ſomno conſurgens: dixit in animo ſuo: Egrediar ſicut antè feci, & me excutiam, neſciens quòd receſſiſſet ab eo Dominus.

d'où vous vient cette force ſi grande; & de quoi il vous faudroit lier, pour vous ôter le moyen de vous ſauver?

7. Samſon lui dit: Si on me lioit avec ſept groſſes cordes, qui ne fuſſent pas ſeches ℣, mais qui euſſent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres hommes.

8. Les Princes des Philiſtins lui apporterent donc ſept cordes comme elle avoit dit, dont elle le lia:

9. & ayant fait cacher dans ſa chambre des hommes, qui attendoient l'évenement de cette action, elle lui cria: Samſon, voilà les Philiſtins qui fondent ſur vous. Et auſſi-tôt il rompit les cordes comme ſe romproit un filet d'étoupe lorſqu'il ſent le feu; & on ne connut point d'où lui venoit cette grande force.

10. Dalila lui dit: Vous vous êtes joué de moi, & vous m'avez dit une choſe qui n'étoit point vraye: découvrez-moi donc au-moins maintenant avec quoi il vous faudroit lier.

11. Samſon lui répondit: Si on me lioit avec des cordes toutes neuves dont on ne ſe ſeroit jamais ſervi, je deviendrois foible & ſemblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans ſa chambre, elle lui cria: Samſon, voilà les Philiſtins qui fondent ſur vous. Et auſſi-tôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore: Juſqu'à quand me tromperez-vous, & me direz-vous des choſes fauſſes? Dites-moi donc avec quoi il vous faudroit lier. Samſon lui dit: Si vous entortillez ſept cheveux de ma tête avec ce bois dont ſe ſervent les tiſſerans ℣, & qu'ayant fait paſſer un clou par dedans, vous l'enfonciez dans la terre ℣, je deviendrai foible.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit: Samſon, voilà les Philiſtins qui fondent ſur vous. Et s'éveillant tout-d'un-coup, il arracha le clou avec ſes cheveux, & le bois qui les tenoit.

15. Alors Dalila lui dit: Comment dites-vous que vous m'aimez, puiſque ℣ vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi: Vous m'avez déja menti par trois fois ℣, & vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette grande force.

16. Et l'importunant ſans ceſſe, & ſe tenant pluſieurs jours attachée auprès de lui, ſans lui donner aucun temps pour ſe repoſer, enfin ſon ame tomba dans la défaillance, & ſe laſſa juſqu'à la mort ℣.

17. Alors lui découvrant toute la verité de la choſe, il lui dit: Le raſoir n'a jamais paſſé ſur ma tête, parce que je ſuis Nazaréen, c'eſt-à-dire, conſacré ℣ à Dieu dès le ventre de ma mere. Si l'on me raſe la tête, toute ma force m'abandonnera: & je deviendrai foible comme les autres hommes.

18. Dalila voyant qu'il lui avoit confeſſé tout ce qu'il avoit dans le cœur, envoya vers les Princes des Philiſtins, & leur fit dire: Venez encore pour cette fois, parcequ'il m'a maintenant ouvert ſon cœur. Ils vinrent donc chez elle portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis ℣.

19. Dalila fit dormir Samſon ſur ſes genous, & lui fit repoſer ſa tête dans ſon ſein; & ayant fait venir un barbier, elle lui fit raſer les ſept touffes de ſes cheveux ℣: après quoi elle commença à le chaſſer & à le repouſſer d'auprès d'elle; car ſa force l'abandonna au même moment;

20. & elle lui dit: Samſon, voilà les Philiſtins qui viennent fondre ſur vous. Samſon s'éveillant, dit en lui-même: J'en ſortirai comme j'ai fait auparavant, & je me dégagerai d'eux: car il ne ſavoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

℣. 7. *lettr.* avec ſept cordes de nerfs, on a traduit ſuivant l'Hebreu, dont le même mot ſignifie des cordes & des nerfs.

℣. 13. *expl.* L'Hebreu exprime ceci par un ſeul mot que nous traduiſons en notre langue enſouple, terme de Tiſſerand, c'eſt un gros morceau de bois ou rouleau, ſur lequel le Tiſſerand monte la chaîne de ſa toile ou de ſon étoffe.

Ibid. Dans l'Hebreu il n'eſt point dit de *l'enfoncer dans la terre*, mais dans l'enſouple avec un clou.

℣. 15. *lettr.* Votre cœur n'eſt plus avec moi.

Ibid. expl. On ne peut en tout ceci excuſer Samſon de menſonge, ni d'un attachement aveugle & déreglé envers Dalila, dont il a été puni en ce monde. *Voyez verſ.* 30. & c'eſt pour cela qu'il eſt dit que Dieu s'étoit retiré de lui. *Voyez verſ.* 20. *ci-après.*

℣. 16. *expl.* Sa lâcheté vint de ſa trop grande paſſion pour Dalila, & de ce que Dieu s'étoit en conſequence retiré de lui. *Voyez ci-après verſ.* 20.

℣. 17. *expl.* Ce, *c'eſt-à-dire*, *&c.* n'eſt point dans l'Hebreu, & la Vulgate a cru le devoir ajoûter pour un plus grand éclairciſſement.

℣. 18. *expl.* Voyez ci-deſſus *verſ.* 5.

℣. 19 *expl.* L'Hebreu porte: *ſept touffes de cheveux*, ou friſés, ou entortillés. Quelques-uns diſent tous ſes cheveux. Elle lui avoit ſans doute fait boire du vin contre ſon vœu, ou de quelque autre liqueur enivrante.

Digitized by Google

An. du M. 2887. Avant J. C. 1117.

21. Les Philiſtins l'ayant donc pris, lui arracherent auſſitôt les yeux; & l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes; ils l'enfermerent dans une priſon, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin //.

22. Ses cheveux commençoient déja à revenir,

23. lorſque les Princes des Philiſtins s'aſſemblerent tous pour immoler des hoſties ſolennelles à leur Dieu Dagon, & pour faire des feſtins de réjouiſſance, en diſant: Notre dieu nous a livré entre les mains Samſon notre ennemi.

24. & le peuple les voyant publioit auſſi les louanges de leur dieu, en diſant comme eux: Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi, qui a ruiné notre pays, & qui en a tué pluſieurs.

25. Ils firent donc des feſtins avec de grandes réjouiſſances; & après le dîner, ils commanderent que l'on fiſt venir Samſon, afin qu'il jouât devant eux. Samſon ayant été amené de la priſon jouoit devant les Philiſtins, & ils le firent tenir debout entre deux colonnes.

26. Alors Samſon dit au garçon qui le conduiſoit: Laiſſez-moi toucher les colonnes qui ſoûtiennent toute la maiſon, afin que je m'appuye deſſus, & que je prenne un peu de repos.

27. Or la maiſon étoit pleine d'hommes & de femmes. Tous les Princes des Philiſtins y étoient, & il y avoit bien trois mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui du haut de la maiſon regardoient Samſon jouer *devant eux*.

28. Samſon ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit; Seigneur *mon* Dieu, ſouvenez-vous de moi, mon Dieu, rendez-moi maintenant ma premiere force, afin que je me venge de mes ennemis, & que je leur rende en une ſeule fois ce qui leur eſt dû pour la perte de mes deux yeux //.

29. Et prenant les deux colonnes ſur leſquelles la maiſon étoit appuyée, tenant l'une de la main droite, & l'autre de la gauche,

30. il dit: Que je meure avec les Philiſtins //. Et ayant ébranlé les colonnes avec grande force, la maiſon tomba ſur tous les Princes & tout le reſte du peuple qui étoit là; & il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avoit tué pendant ſa vie.

31. Ses freres & tous ſes parens étant venus en ce lieu, prirent ſon corps, & l'enſevelirent entre Saraa & Eſthaol dans le ſepulcre de ſon pere Manué, après avoir été Juge d'Iſraël pendant vingt ans //.

21. *Quem cùm apprehendiſſent Philiſthiim, ſtatim eruerunt oculos ejus, & duxerunt Gazam vinctum catenis, & clauſum in carcere molere fecerunt.*

22. *Jamque capilli ejus renaſci cœperant.*

23. *& principes Philiſthinorum convenerunt in unum ut immolarent hoſtias magnificas Dagon deo ſuo, & epularentur, dicentes. Tradidit deus noſter inimicum noſtrum Samſon in manus noſtras.*

24. *Quod etiam populus videns, laudabat deum ſuum, eademque dicebat: Tradidit deus noſter adverſarium noſtrum in manus noſtras, qui delevit terram noſtram, & occidit plurimos.*

25. *Lætanteſque per convivia, ſumtis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samſon, & ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat antè eos, feceruntque eum ſtare inter duas columnas.*

26. *Qui dixit puero regenti greſſus ſuos: Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, & recliner ſuper eas, & paululum requieſcam.*

27. *Domus autem erat plena virorum ac mulierum, & erant ibi omnes principes Philiſtinorum, ac de tecto & ſolario circiter tria millia utriuſque ſexûs ſpectantes ludentem Samſon.*

28. *At ille invocato Domino ait: Domine Deus: memento mei, & redde mihi nunc fortitudinem priſtinam, Deus meus, ut ulciſcar me de hoſtibus meis, & pro amiſſione duorum luminum unam ultionem recipiam.*

29. *Et apprehendens ambas columnas quibus innitebatur domus, alteramque earum dexterâ, & alteram lævâ tenens,*

30. *ait: Moriatur anima mea cum Philiſthiim, concuſſiſque fortiter columnis, cecidit domus ſuper omnes principes, & ceteram multitudinem quæ ibi erat: multoque plures interfecit moriens, quàm antè vivus occiderat.*

31. *Deſcendentes autem fratres ejus & univerſa cognatio, tulerunt corpus ejus, & ſepelierunt inter Saraa & Eſthaol in ſepulchro patris ſui Manue: judicavitque Iſraël viginti annis.*

¥. 21. *expl.* Les Auteurs conviennent, que ce que ſouffrit Samſon lui devint un moyen d'expier ſon crime par la pénitence. *Voyez ci-après v. 28. Eſtius.*

¥. 28. *expl.* Samſon reconnut alors ſes fautes, & eut recours à Dieu pour venger l'inſulte que les Philiſtins avoient faite à ſa majeſté, & en ſe vengeant d'eux, il ſe vengea tout à la fois de ſes ennemis & de ceux du peuple de Dieu. *Voyez ci-deſſus v. 22. & 23.*

¥. 30. *expl.* On ne peut douter qu'il n'ait parlé & agi en cette rencontre par un mouvement de l'Eſprit de Dieu, après le témoignage que lui rend S. Paul. *Hebr.* 11. 32. C'étoit Dieu même qu'il vengeoit des outrages & des inſultes des Philiſtins, qui blaſphemoient le Dieu de Samſon en louant leurs faux dieux. *Auguſt. Paulin.* Ce même Pere dit que Samſon obéït en cela à l'ordre ſecret de l'Eſprit de Dieu.

¥. 31. juſques en l'année 2887.

CHAPITRE XVII.

Michas donne à ſa mere onze cens pieces d'argent, dont elle employe une partie à faire faire une idole. Michas la place ſous un dôme, & établit prêtre de ſon idole un de ſes enfans, & enſuite un Levite de Bethlehem.

1. EN ce temps-là //, il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm // nommé Michas,

2. qui dit à ſa mere: Les onze cens pieces // d'argent que vous aviez m ſes à part pour vous //, & ſur le ſujet deſquelles vous aviez fait devant moi des imprécations, *afin qu'on vous les rendit*, ſont entre mes mains, & je les ai préſentement. Sa mere lui répondit: Que le Seigneur comble mon fils de ſes benedictions.

3. Michas rendit donc ces pieces d'argent à ſa mere, qui

1. *FUit eo tempore vir quidam de monte Ephraïm nomine Michas,*

2. *qui dixit matri ſuæ: Mille & centum argenteos quos ſeparaveras tibi, & ſuper quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, & apud me ſunt. Cui illa reſpondit: Benedictus filius meus Domino.*

3. *Reddidit ergo eos matri ſuæ, quæ dixerat*

¥. 1. *expl.* Ces paroles ne ſont ni dans l'Hebr. ni dans les Sept. & ce qui eſt rapporté ici doit être placé au temps auquel les Hebreux ont vécu en eſpece de republique & ſans chefs; c'eſt-à-ſçavoir après la mort de Joſué & le gouvernement des anciens l'an 2585. *Voyez ce qui a été dit ſur le v. 10. du ch. 2. des Juges. Voyez Joſephe, lib. 5. ch. 1. antiq.* ce qui eſt confirmé par le *v. 6. ſuiv. & le v. 1. du ch. 18.*

Ibid. *expl.* qui demeuroit ſur une montagne de la tribu d'Ephraïm: car il n'y avoit point de montagne de ce nom.

¥. 2. *expl.* pour l'évaluation de cette ſomme. *Voyez ci-deſſus ch. 1. v. 5.*

Ibid. *expl.* L'Hebreu porte: *qu'on vous avoit pris.*

ei:

Digitized by Google

ei : Consecravi, & vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, & faciat sculptile atque conflatile : & nunc trado illud tibi.

lui dit : J'ai consacré cet argent au Seigneur //, & j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, & qu'il en fasse une image taillée, & une jettée en fonte ; & je vous le donne // maintenant.

An du M. 2585. Avant J. 1419.

4. Reddidit igitur eos matri suæ, quæ tulit ducentos argenteos, & dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent à sa mere, elle en prit deux cens pieces d'argent // qu'elle donna à un ouvrier, afin qu'il en fist une image taillée & une jettée en fonte // qui demeura dans la maison de Michas.

5. Qui ædiculam quoque in ea Deo separavit, & fecit ephod, & theraphim, id est, vestem sacerdotalem, & idola, implevitque unius filiorum suorum manum, & factus est ei sacerdos.

5. Michas fit aussi dans sa maison un petit dôme pour le dieu, avec un éphod & des theraphins // ; c'est-à-dire //, le vêtement sacerdotal, & les idoles ; & il remplit *d'offrandes* la main d'un de ses fils //, qui fut établi son Prêtre.

6. In diebus illis non erat rex in Israël, sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

6. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi // dans Israël ; mais chacun faisoit tout ce qu'il jugeoit à propos.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus : eratque ipse Levites, & habitabat ibi.

7. Il y avoit aussi un autre jeune-homme de Bethlehem // qui est en Juda, de cette même famille //, qui étoit Levite, & qui demeuroit là.

8. Egressusque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraïm, iter faciens, & declinasset parumper in domum Micha.

8. Il étoit sorti de Bethlehem dans le dessein d'aller ailleurs, par-tout où ils trouveroit son avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm, lorsqu'il étoit en chemin, il se détourna un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Interrogatus est ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda, & vado ut habitem ubi potuero, & utile mihi esse perspexero.

9. Michas lui demanda d'où il venoit. Il lui répondit : Je suis Levite de Bethlehem en Juda : je cherche à m'établir où je pourrai, & où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, & esto mihi parens ac sacerdos ; daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, & quæ ad victum sunt necessaria.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi, vous me tiendrez lieu de pere & de Prêtre. Je vous donnerai chaque année dix pieces d'argent, deux habits, & ce qui est necessaire pour la vie.

11. Acquievit, & mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

11. Le Levite s'y accorda, & il demeura chez lui : où il fut traité comme l'un de ses enfans.

12. Implevitque Michas manum ejus, & habuit puerum sacerdotem apud se.

12. Michas lui remplit la main *d'offrandes*, & il retint ce jeune-homme chez lui en qualité de Prêtre.

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus, habenti Levitici generis sacerdotem.

13. Je sai maintenant, disoit-il, que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un Prêtre de la race de Levi //.

ỳ. 3. expl. L'Hebreu insinue qu'elle avoit fait ce vœu au vrai Dieu : car il se sert de son nom ineffable. Origene lisoit de même, & il croit que toutes les fois qu'on lit ce nom, il s'agit du vrai Dieu. Ainsi il paroît qu'elle adoroit Dieu, mais qu'elle faisoit un mélange monstrueux du culte du vrai Dieu avec celui des idoles. *Estius.*

Ibid. *Hebr.* je vous le donnerai, *i. e.* quand vous me l'aurez rendu. Car elle n'avoit dessein d'en employer qu'une partie à faire une idole. *Synops.*

ỳ. 4. expl. Ces 200. pieces d'argent peuvent être évaluées à 300. liv. & plus

Ibid. *expl.* ou une seule image jettée en fonte, & ornée ensuite de lames d'argent, ou une image de sculpture, & une de fonte. *Synops.* Le premier sens est confirmé par la suite, & un ouvrage jetté en fonte, est aussi appellé sculpture.

ỳ. 5. expl. C'est un mot hebreu qui est souvent pris pour une idole, comme l'explique ici la Vulgate ; c'étoit une espece de poupée, qui selon saint Jerôme representoit ordinairement un Cherubin ou un Ange, & quelquefois la figure d'un homme, comme il est pris en ce sens. 1. *Reg.* 19. 16. *Voyez saint Jerôme Epist. à Marcelle.*

Ibid. *expl.* Ce *c'est-à-dire, &c.* est ajoûté pour servir d'explication à ce qui precede.

Ibid. *expl.* mettre entre les mains de quelqu'un des victimes pour les offrir, c'étoit l'établir en qualité de Prêtre. *Estius. Voyez vers.* 12. *ci-après.*

ỳ. 6. expl. ni Anciens ni Juges, ce qui a du rapport au temps qui suivit la mort de Josué.

ỳ. 7. expl. né dans Bethlehem : car étant Levite, il devoit être de la race de Levi. *Synops.* Ce jeune homme est nommé Jonathan, dit fils de Gersan fils de Moïse. *Voyez ci-après chap.* 18. *vers.* 30.

Ibid. *expl.* de cette même famille ou tribu de Juda du côté de sa mere. *Synops.*

ỳ. 13. expl. Raisonnement extravagant d'un homme aveuglé par son impieté, & dont toute la conduite si criminelle meritoit la malediction de Dieu.

CHAPITRE XVIII.

Les peuples de la tribu de Dan envoyent reconnoître le pays où ils vouloient étendre leur partage. Leurs espions logent chez Michas, & consultent le Levite de Bethlehem qui étoit chez lui. Ayant trouvé que les habitans de la ville de Laïs vivoient fort en paix & dans une grande assurance, six cens hommes de cette tribu, après avoir enlevé, en passant, à Michas son prêtre & son idole, prennent Laïs, passent le peuple au fil de l'épée, & s'y établissent. Ils y mettent l'idole de Michas & choisissent Jonathan & ses enfans pour en exercer la prêtrise.

1. IN diebus illis non erat rex in Israël, & tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea : usque ad illum enim diem inter ceteras tribus sortem non acceperat.

1. EN ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israël //, & la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter ; car jusqu'alors elle n'avoit point reçû sa part de la terre avec les autres tribus //.

Vers le même temps, c'est-à-dire, l'an du M. 2586. dans le même interregne.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis & familiæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa & Esthaol, ut explorarent terram, & diligenter inspicerent, dixeruntque eis : Ite, & considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraïm, & intrassent domum Michæ, requieverunt ibi :

2. Les enfans de Dan ayant donc choisi de Saraa & d'Esthaol cinq hommes de leur race & de leur famille, qui étoient très-vaillans, ils les envoyerent pour reconnoître le pays, & pour y remarquer tout avec grand soin, ils leur dirent : Allez, & reconnoissez bien le pays. S'étant donc mis en chemin ils vinrent à la montagne d'Ephraïm //, & entrerent chez Michas, où ils se reposerent.

ỳ. 1. expl. point de chef qui le conduisist. Ou-bien ils ne se conduisoient plus par la loi de Dieu, qui devoit, selon Moïse, leur tenir lieu de Roi. *Deut.* 33. 5. *Voyez ce qui a été dit sur le v. 6. du ch. 17. précedent.*

Ibid. *expl.* Ceci fait juger encore, que cette histoire est arrivée après la mort de Josué, lorsque la tribu de Dan, ou n'avoit pas encore tout ce qui devoit être dans son partage, ou n'en jouissoit pas, à cause qu'elle n'en avoit pas chassé les Chananéens.

ỳ. 2. expl. Voyez la note du *v. 1. du ch.* précedent.

Digitized by Google

An du M. 2586. Avant J. C. 1418.

3. Ils reconnurent à la parole le jeune-homme Levite, & demeurant avec lui, ils lui dirent, Qui vous a amené ici; Qu'y faites-vous? Et quel est le sujet qui vous a porté à y venir?

4. Il leur répondit: Michas a fait pour moi telle & telle chose, & il m'a donné des gages, afin que je lui tienne lieu de Prêtre.

5. Ils le prierent donc de consulter le Seigneur, afin qu'ils pussent savoir si leur voyage seroit heureux, & s'ils viendroient à bout de leur entreprise ℣.

6. Il leur répondit: Allez en paix, le Seigneur regarde votre voyage.

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés, vinrent à Laïs ℣, & ils trouverent le peuple de cette ville comme ont accoûtumé d'être les Sidoniens sans aucune crainte, en paix & en assûrance, n'y ayant personne qui le troublât, extrêmement riche, fort éloigné de Sidon, & séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs freres à Saraa & à Esthaol: & lorsqu'ils leur demanderent ce qu'ils avoient fait, ils leur répondirent;

9. Hâtons-nous d'aller trouver ces gens-là; car le pays que nous avons vû est très-riche & très-fertile: ne negligez point, ne differez point. Allons, mettons-nous en possession de cette terre, nous n'y aurons aucune peine.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assûrance, une contrée fort étendue; & le Seigneur nous donnera ce pays, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Ils partirent donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire, de Saraa & d'Esthaol, six cens hommes en armes:

12. qui étant venus à Cariathiarim de la tribu de Juda, s'y arrêterent ℣, & ce lieu depuis ce temps-là s'appella le camp de Dan ℣, qui est derriere Cariathiarim.

13. Ils passerent de là en la montagne d'Ephraïm; & étant venus à la maison de Michas,

14. ces cinq hommes qui avoient été envoyés auparavant pour reconnoître le pays de Laïs, dirent à leurs autres freres: Vous savez qu'en cette maison-là il y a un éphod, des theraphins, une image taillée, & une jettée en fonte. Voyez sur cela ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrerent dans le logis du jeune Levite ℣ qui étoit dans la maison de Michas, & le saluerent civilement.

16. Cependant les six cens hommes demeurerent à la porte sous les armes,

17. & ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune-homme, tâchoient d'emporter l'image taillée, l'éphod, les theraphins, & l'image jettée en fonte; & le Prêtre se tenoit à la porte, pendant que les six cens hommes fort vaillans attendoient non loin de là *les cinq autres*.

18. Ceux donc qui étoient entrés emporterent l'image taillée, l'éphod, les idoles, & l'image jettée en fonte. Le Prêtre leur dit: Que faites-vous?

19. Ils lui répondirent; Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche ℣; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de pere & de Prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, ou d'être Prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu & dans toute une famille d'Israël?

20. Le Levite les ayant entendu parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disoient; & prenant l'éphod, les idoles & l'image taillée, il s'en alla avec eux.

21. Lorsqu'ils étoient en chemin, ayant fait marcher de-

3. *& agnoscentes vocem adolescentis Levitæ, utenteque illius diversorio, dixerunt ad eum: Quis te huc adduxit? Quid hîc agis? Quam ob causam huc venire voluisti?*

4. *Qui respondit eis: Hæc & hæc præstitit mihi Michas, & me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.*

5. *Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, & res haberet effectum.*

6. *Qui respondit eis: Ite in pace: Dominus respicit viam vestram & iter quò pergitis.*

7. *Euntes igitur quinque viri venerunt Laïs, videruntque populum habitantem in ea absque ulle timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum & quietum, nullo ei penitùs resistente, magnarumque opum, & procul à Sidone, atque à cunctis hominibus separatum.*

8. *Reversique ad fratres suos in Saraa & Esthaol, & quid egissent scisscitantibus responderunt:*

9. *Surgite, ascendamus ad eos: vidimus enim terram valdè opulentam & uberem; nolite negligere, nolite cessare. Eamus, & possideamus eam, nullus erit labor.*

10. *Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria, eorum quæ gignuntur in terra.*

11. *Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est, de Saraa & Esthaol, sexcenti viri accincti armis bellicis,*

12. *ascendenteque manserunt in Cariathiarim Juda; qui locus ex eo tempore, castrorum Dan nomen accepit, & est post tergum Cariathiarim.*

13. *Inde transierunt in montem Ephraïm. Cùmque venissent ad domum Michæ,*

14. *dixerunt quinque viri, qui priùs missi fuerant ad considerandam terram Laïs, ceteris fratribus suis: Nostis quòd in domibus istis sit ephod, & theraphim, & sculptile, atque conflatile; videte quid vobis placeat.*

15. *Et cùm paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis Levitæ, qui erat in domo Micha, salutaveruntque eum verbis pacificis.*

16. *Sexcenti autem viri ita ut erant armati, stabant ante ostium.*

17. *At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, & ephod, & theraphim, atque conflatile tollere nitebantur, & sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.*

18. *Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, & idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos: Quid facitis?*

19. *Cui responderunt: Tace, & pone digitum super os tuum; venique nobiscum, ut habeamus te patrem ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu, & familia in Israël?*

20. *Quod cùm audisset, acquievit sermonibus eorum, & tulit ephod, & idola, ac sculptile, & profectus est cum eis.*

21. *Qui cùm pergerent, & ante se ire fecissent*

℣. 6. *lettr.* regarde votre chemin *hebraïsm. pour dire*, que Dieu protege & favorise votre voyage.

℣. 7. *expl.* Laïs est la même que Lesem, dont le saccagement a été marqué par avance dans Josué, *ch.* 19. *v.* 47.

℣. 12. expl. *c'est-à-dire*, auprès de la ville; car ils ne dresserent pas leur camp dans la ville même. *Synops.*

Ibid. L'Hebreu porte seulement: *& ils appellerent ce lieu Machaneh-Dan*, La Vulgate en donne ici la signification.

℣. 15. *expl.* quoique Jonathan logeât chez Michas, il avoit son logement séparé. *Synops.*

℣. 19. *lettr.* mettez le doigt sur votre bouche.

Digitized by Google

parvulos ac jumenta, & omne quod erat pretiosum,

22. *& jam à domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,*

23. *& post tergum clamare cœperunt. Qui cùm respexissent, dixerunt ad Micham: Quid tibi vis? Cur clamas?*

24. *Qui respondit: Deos meos, quos mihi feci, tulistis, & sacerdotem, & omnia quæ habeo, & dicitis: Quid tibi est?*

25. *Dixeruntque ei filii Dan: Cave ne ultrà loquaris ad nos, & veniant ad te viri animo concitati, & ipse cum omni domo tua pereas.*

26. *Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Micha: quòd fortiores se essent, reversus est in domum suam.*

27. *Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, & quæ suprà diximus: veneruntque in Laïs ad populum quiescentem atque securum, & percusserunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt.*

28. *Nullo penitùs ferente præsidium, eò quòd procul habitarent à Sidone, & cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob; quam rursum extruentes habitaverunt in ea,*

29. *vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israël, quæ prius Laïs dicebatur.*

30. *Posueruntque sibi sculptile, & Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.*

31. *Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore, quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israël.*

vant eux les petits enfans, les bestiaux, & tout ce qu'ils avoient de plus précieux; An du M. 2586. Avant J. C. 1419.

22. & étant déja loin de la maison de Michas, ceux qui demeuroient chez Michas les suivirent avec grand bruit.

23. & commencerent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que c'étoit, ils dirent à Michas: Que demandez-vous? Pourquoi criez-vous *de la sorte?*

24. Il leur répondit: Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits & vous m'emmenez mon Prêtre & tout ce que j'avois; & après vous me dites: Qu'avez-vous à crier?

25. Les enfans de Dan lui dirent: Prenez-garde de ne nous parler pas davantage, de-peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colere contre vous, & que vous ne perissiez avec toute votre maison.

26. Ils continuerent ensuite leur chemin, & Michas voyant qu'ils étoient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Cependant les six cens hommes emmenerent le Prêtre, avec ce que nous avons dit auparavant, & étant venus à Laïs, ils trouverent un peuple qui se tenoit en assûrance & dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu & la brûlerent //,

28. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuroient loin de Sidon, & qu'ils n'avoient aucune societé ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville étoit située au pays de Rohob; & l'ayant rebâtie, ils y demeurerent.

29. Ils l'appellérent Dan du nom de leur pere, qui étoit fils d'Israël //, au-lieu qu'auparavant elle s'appelloit Laïs.

30. Ils se dresserent l'image taillée, & ils établirent Jonathan fils // de Gersam, qui étoit fils de Moïse //, & ses fils, en qualité de Prêtres dans la tribu de Dan, jusqu'au jour qu'ils furent emmenés captifs //,

31. & l'idole de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israël //.

℣. 27. *expl.* La prise de cette ville, dont la description est ici fort détaillée a été rapportée *Josué* 19. 47. sous le nom de Lesem plus sommairement.

℣. 29. *expl.* de Jacob.

℣. 30. *expl.* Qui descendoit de Gersam. *Grot.*

Ibid. On lit dans l'Hebr. Manassé au-lieu de Moïse, c'est une faute ancienne, puisqu'on trouve la même chose dans les Sept. c'est sans doute une faute de copiste qui s'est faite facilement par l'omission d'une seule lettre, on a crû que les Juifs jaloux de la grandeur de leur sacerdoce, avoient voulu par là ôter à Moïse & à la tribu de Levi la honte de cette impieté sacrilege.

Ibid. expl. Beaucoup d'Interpretes entendent ceci du temps de la mort du Grand-Prêtre Heli, lorsque l'arche étant prise, il y eut apparemment bien des peuples de la tribu de Dan emmenés captifs, comme étant voisins des Philistins.

℣. 31. *expl.* Ces dernieres paroles: *en ce temps-là, &c.* devoient commencer le chapitre suivant, & appartiennent à ce qui suit; & en effet elles se trouvent ainsi placées dans plusieurs Bibles hebraïques.

CHAPITRE XIX.

Un Levite va à Bethlehem pour se reconcilier avec sa femme qui l'avoit quitté: il est bien reçû de son beau-pere. En revenant chez lui, il refuse de loger à Jebus, & se retire à Gabaa, où il n'est reçû que par un vieillard étranger. Les Benjamites de cette ville ayant voulu outrager ce Levite, satisfont leur brutalité sur sa femme, qui étant morte de l'outrage, son mari retourné chez lui, envoye son corps coupé en douze parts aux douze tribus d'Israël.

1. *FVit quidam vir Levites habitans in latere montis Ephraïm, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda,*

2. *quæ reliquit eum, & reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.*

3. *Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, & secum reducere, habens in comitatu puerum & duos asinos. Quæ suscepit eum, & introduxit in domum patris sui. Quod cùm audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,*

4. *& amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo, & bibens familiariter.*

1. UN Levite qui demeuroit // au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme // de Bethlehem qui est en Juda, Environ la même année 2586.

2. sa femme le quitta //; & étant retournée à Bethlehem en la maison de son pere, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari voulant se reconcilier avec elle; vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié & la ramener chez lui, ayant avec soi un serviteur & deux ânes. Sa femme le reçut bien, & le fit entrer dans la maison de son pere. Son beaupere l'ayant appris, & le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. & l'embrassa. Le gendre demeura dans la maison du beau-pere pendant trois jours, mangeant & buvant avec lui avec beaucoup de familiarité.

℣. 1. *expl.* L'Hebreu dit: qui voyageoit ou qui demeuroit en passant, &c. *c'est-à-dire*, que ce n'étoit pas sa demeure ordinaire.

Ibid. expl. L'Hebreu porte: *une femme concubine*, ou *seconde femme*, ou *femme sans dote*: c'est ainsi que la Vulgate traduit le même mot *v.* 24. *ci-après.*

℣. 2. *lettr.* elle le quitta. *Expl.* pour quelque pique qu'elle eut contre son mari. *Ambros.* L'Hebreu ajoûte, que ce fut par quelque mauvais commerce qu'elle avoit.

Digitized by Google

An du M. 2586. Avant J. C. 1419.

5. Le quatriéme jour le Levite ſe levant avant le jour, voulut s'en aller ; mais ſon beaupere le retint, & lui dit : Prenez un peu de pain auparavant pour vous fortifier //, & après cela vous vous mettrez en chemin.

6. Ils s'aſſirent donc, & mangerent & burent enſemble. Le beaupere dit enſuite à ſon gendre : Je vous prie de demeurer encore ici pour ce jour, afin que nous le paſſions enſemble dans la joie.

7. Le Levite ſe levant voulut s'en aller ; mais ſon beaupere le conjura avec tant d'inſtance, qu'il le retint & le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain au matin le Levite ſe préparoit à s'en aller ; mais ſon beaupere lui dit de nouveau : Je vous prie de manger un peu auparavant, afin qu'ayant pris des forces, vous vous en alliez quand le jour ſera plus avancé. Ils mangerent donc enſemble :

9. & le jeune-homme ſe levant vouloit s'en aller ; avec ſa femme & ſon ſerviteur ; mais ſon beaupere lui dit encore : Conſiderez que le jour baiſſe beaucoup, & que le ſoir approche ; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, & réjouiſſons-nous : vous partirez demain pour retourner en votre maiſon.

10. Son gendre ne voulut point ſe rendre à ſes paroles ; mais il partit auſſi-tôt, & vint proche de Jebus, qui s'appelle autrement Jeruſalem //, menant avec lui ſes deux ânes chargés, & ſa femme.

11. Et lorſqu'ils étoient déja proche de Jebus, & que le jour finiſſant la nuit commençoit, le ſerviteur dit à ſon maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jebuſéens, & y demeurons.

12. Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger, qui n'eſt point des enfans d'Iſraël ; mais je paſſerai juſqu'à Gabaa :

13. & quand je ſerai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Ils paſſérent donc Jebus ; & continuant leur chemin, ils ſe trouverent au coucher du ſoleil près de Gabaa, qui eſt dans la tribu de Benjamin.

15. Ils y allerent pour y demeurer : & y étant entrés, ils s'aſſirent en la place de la ville, ſans qu'il y eût perſonne qui voulût les retirer & les loger chez lui.

16. Mais ſur le ſoir on vid venir un vieillard qui retournoit des champs après ſon travail, qui étoit lui-même de la montagne d'Ephraïm, & qui demeuroit comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient // enfans de Jemini.

17. Ce vieillard levant les yeux vid le Levite aſſis dans la place de la ville avec ſon petit bagage ; & s'adreſſant à lui, il lui dit : D'où venez-vous, & où allez-vous ?

18. Le Levite lui répondit : Nous ſommes partis de Bethlehem qui eſt en Juda, & nous retournons en notre maiſon, qui eſt au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethlehem : nous allons maintenant à la maiſon de Dieu //, & perſonne ne nous veut recevoir chez lui,

19. quoique nous ayons de la paille & du foin pour les ânes, avec du pain & du vin pour moi & pour votre ſervante // & pour le ſerviteur qui eſt avec moi. Nous n'avons beſoin d'aucune choſe, ſinon qu'on nous loge.

20. Le vieillard lui répondit : La paix ſoit avec vous, je vous donnerai tout ce qui vous ſera neceſſaire ; je vous prie ſeulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Les ayant donc fait entrer dans ſa maiſon, il donna à

5. *Die autem quarto de nocte conſurgens, proficiſci voluit ; quem tenuit ſocer, & ait ad eum : Guſta prius pauxillum panis, & conforta ſtomachum, & ſic proficiſcêris.*

6. *Sederuntque ſimul, ac comederunt, & biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum ſuum : Quæſo te ut hodie hîc maneas, pariterque lætemur.*

7. *At ille conſurgens cœpit velle proficiſci : & nihilominùs obnixè eum ſocer tenuit, & apud ſe fecit manere.*

8. *Mane autem facto, parabat Levites iter. Cui ſocer rurſum : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, & aſſumtis viribus, donec increſcat dies, poſtèà proficiſcaris. Comederunt ergo ſimul.*

9. *Surrexitque adoleſcens ut pergeret cum uxore ſua & puero. Cui rurſum locutus eſt ſocer : Conſidera quòd dies ad occaſum declivior ſit, & propinquat ad veſperum ; mane apud me etiam hodie, & duc lætum diem, & cras proficiſcêris ut vadas in domum tuam.*

10. *Noluit gener acquieſcere ſermonibus ejus ; ſed ſtatim perrexit, & venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jeruſalem, ducens ſecum duos aſinos onuſtos, & concubinam.*

11. *Jamque erant juxta Jebus, & dies mutabatur in noctem ; dixitque puer ad dominum ſuum : Veni, obſecro, declinemus ad urbem Jebuſæorum : & maneamus in ea.*

12. *Cui reſpondit dominus : Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non eſt de filiis Iſraël ; ſed tranſibo uſque Gabaa :*

13. *& cùm illuc pervenero, manebimus in ea, aut certè in urbe Rama.*

14. *Tranſierunt ergo Jebus, & cœptum carpebant iter, occubuitque eis ſol juxta Gabaa, quæ eſt in tribu Benjamin.*

15. *Diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quò cùm intraſſent, ſedebant in platea civitatis, & nullus eos recipere voluit hoſpitio.*

16. *Et ecce apparuit homo ſenex revertens de agro & de opere ſuo veſperi, qui & ipſe de monte erat Ephraïm, & peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem regionis illius erant filii Jemini.*

17. *Elevatiſque oculis, vidit ſenex ſedentem hominem cum ſarcinulis ſuis in platea civitatis ; & dixit ad eum : Unde venis, & quò vadis ?*

18. *Qui reſpondit ei : Profecti ſumus de Bethlehem Juda, & pergimus ad locum noſtrum, qui eſt in latere montis Ephraïm, unde ieramus in Bethlehem, & nunc vadimus ad domum Dei, nulluſque ſub tectum ſuum nos vult recipere,*

19. *habentes paleas & fœnum in aſinorum pabulum, & panem ac vinum in meos & ancillæ tuæ uſus, & pueri qui mecum eſt ; nullâ re indigemus niſi hoſpitio.*

20. *Cui reſpondit ſenex : Pax tecum ſit, ego præbebo omnia quæ neceſſaria ſunt : tantùm quæſo, ne in platea maneas.*

21. *Introduxitque eum in domum ſuam, &*

℣. 5. *lettr.* & vous fortifiez l'eſtomac.

℣. 10. *expl.* L'Hebreu porte ſimplement, *Jebus*, qui eſt la même que Jeruſalem. Ceci prouve que cette hiſtoire s'eſt paſſée avant ce qui eſt rapporté au *chap.* 1. des Juges *v.* 7. & 8. puiſque Jebus n'étoit pas encore priſe au temps que cette hiſtoire eſt arrivée. *Voyez le v.* 12. *ci-après, & Joſephe, lib.* 5. *antiquit. cap.* 2.

℣. 16. *expl.* étoient de la tribu de Benjamin, qui étoient des gens très-méchans. *Synopſ. Voyez ci-deſſus chap.* 3. *verſ.* 15. *& ci-après ch.* 20 *verſ.* 16.

℣. 18. *expl.* à Silo où étoit le tabernacle.

℣. 19. *expl.* pour votre ſervante, c'eſt le nom qu'il donne à ſa femme, pour faire honneur à celui auquel il parloit.

Digitized by Google

plebulum asinis præbuit ; ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, & post laborem itineris, cibo & potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial (id est, absque jugo) & circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domûs, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

manger aux ânes ; & *pour eux* après qu'ils eurent lavé leurs piés, il les fit mettre à table, & leur fit festin.

An du M. 2586. Avant J. C. 1418.

22. Lorsqu'ils faisoient bonne chere, & que mangeant & buvant ils donnoient quelque soulagement à leurs corps lassez par le travail du chemin, il vint des hommes de cette ville, qui étoient des enfans de Belial, c'est-à-dire, sans joug //; & environnant la maison du vieillard, ils commencerent à frapper à la porte, en criant au maître de la maison, & lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions. Gen. 19. 5.

23. Egressusque est ad eos senex, & ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum, & cessate ab hac stultitia :

24. habeo filiam virginem, & hic homo habet concubinam : educam eas ad vos, ut humilietis eas, & vestram libidinem compleatis : tantum, obsecro, ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius : quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, & eis tradidit illudendam : quâ cùm totâ nocte abusi essent ; dimiserunt eam manè.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domûs ubi manebat dominus suus, & ibi corruit.

27. Mane facto, surrexit homo, & aperuit ostium ut cœptum expleret viam : & ecce concubina ejus jacebat ante ostium sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, & ambulemus. Quâ nihil respondente, intelligens quòd erat mortua : tulit eam, & imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cùm esset ingressus, arripuit gladium, & cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens, misit in omnes terminos Israël.

30. Quod cùm vidissent singuli, conclamabant : Nunquam res talis facta est in Israël, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus ; ferte sententiam, & in commune decernite quid facto opus sit.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, & leur dit : Gardez-vous, mes freres, gardez-vous bien de faire un si grand mal ; car j'ay reçû cet homme comme mon hôte, & cessez de penser à cette folie :

24. j'ai une fille vierge, & cet homme a sa concubine ; je les amenerai vers vous, & vous les aurez // pour satisfaire votre passion // : je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime *détestable*, contre la nature.

25. Mais le Levite voyant qu'ils ne vouloient point se rendre à ses paroles, leur amena lui-même sa femme, & l'abandonna à leurs outrages ; & ayant abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laisserent.

26. Lorsque les tenebres de la nuit se dissipoient, cette femme vint à la porte de la maison où demeuroit son mari, & y tomba étendue par terre.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour continuer son chemin, & il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie, & il lui dit : Levez-vous, & allons-nous-en. Mais elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle étoit morte ; & l'ayant prise, il la remit sur son âne, & s'en retourna en sa maison.

29. Etant venu chez lui, il prit un couteau, & divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, & en envoya une part en chacune des tribus d'Israël.

30. Ce que les enfans d Israël ayant vû, ils crierent tous d'une voix : Jamais rien de semblable n'est arrivé dans Israël, depuis le jour que nos peres sortirent d'Egypte jusqu'à present : prononcez là-dessus, & ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire en cette rencontre.

℣. 22. *expl.* des hommes perdus & sans conscience. Ces mots, *c'est-à-dire, sans joug*, sont ajoûtés par la Vulgate pour servir d'eclaircissement.

℣. 24. *lettr* pour les humilier, *c'est-à-dire*, les couvrir de honte.

Ibid. *expl.* en voulant par un zele louable empêcher une abomination, il peche lui-même, lorsqu'il veut prostituer une fille & une femme à la passion de ces brutaux. *August.*

CHAPITRE XX.

Les Israëlites unis pour punir ceux de Gabaa, après s'être informés de la chose, & en avoir demandé la reparation aux Benjamites, ils les attaquent, & sont battus par deux fois ; mais après avoir pleuré & prié devant le Seigneur, ils défont les Benjamites, dont il ne se sauve que six cens qui se retirent dans le desert.

1. EGressi itaque sunt omnes filii Israël, & pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, & terra Galaad, ad Dominum in Maspha.

2. Omnesque anguli populorum, & cuncta tribus Israël in ecclesiam populi Dei convenerunt quadringenta millia peditum pugnatorum.

3. (Nec latuit filios Benjamin, quòd ascendissent filii Israël in Maspha.) Interrogatusque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore meâ, illucque devorti :

1. ALors tous les enfans d'Israël sortirent & s'étant assemblés comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée & la terre de Galaad //, *se rendirent* à Maspha //, *pour consulter* le Seigneur //. *Josu 9.*

2. Tous les chefs // du peuple & toutes les tribus d'Israël se trouverent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cens mille hommes de pié tous hommes de guerre.

3. Et les enfans de Benjamin furent bien-tôt que les enfans d'Israël étoient allés tous ensemble à Maspha. Le Levite mari de la femme qui avoit été tuée étant interrogé de quelle maniere un si grand crime s'étoit commis,

4. répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa de la tribu de Benjamin avec ma femme pour y passer la nuit ;

℣. 1. *expl.* Dan étoit au septentrion, Bersabée au midi, & la terre de Galaad à l'orient.

Ibid. *expl.* Maspha s'appelloit un lieu de priere, étant proche de Silo où reposoit le tabernacle.

Ibid. *lettr* vers le Seigneur, *i.e. pour le consulter*, sous-entendu.

℣. 2. *lettr.* Le mot hebreu signifie aussi des personnes en dignité.

Digitized by Google

An du M. 2585. Avant J. C. 1419.

5. les hommes de cette ville-là vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étois, pour me tuer, & il ont outragé ma femme avec une brutalité & une fureur si incroyable, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps je l'ai coupé en morceaux, & j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possedez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime, ni un excès si abominable dans tout Israël.

7. Vous êtes ici presens vous tous, ô enfans d'Israël, ordonnez ce que vous devez faire.

8. Tout le peuple qui étoit là lui répondit comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, & personne ne retournera en sa maison,

9. jusqu'à ce que nous ayons executé ceci tous ensemble contre Gabaa :

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille & mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, & que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, & rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

11. Ainsi tout Israël se rendit près de cette ville, comme s'il n'eût été qu'un seul homme; n'ayant tous qu'un même esprit & une même resolution :

12. & ils envoyerent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin pour leur dire : Pourquoi une action si detestable s'est-elle commise parmi vous?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infame, afin qu'ils meurent, & que le mal soit banni d'Israël. Les Benjamites ne voulurent point se rendre à cet ordre des enfans d'Israël qui étoient leurs freres;

14. mais étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblerent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville, & pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes portant les armes, outre les habitans de Gabaa,

16. qui étoient sept cens hommes très-vaillans, combattant de la gauche comme de la droite ℣, & si adroits à jetter des pierres avec la fronde, qu'ils auroient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre qu'ils auroient jettée se fût tant soit peu détournée de part ou d'autre.

17. Il se trouva aussi parmi les enfans d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cens mille hommes tirant l'épée & prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maison de Dieu à Silo, où ils consultérent Dieu, & lui dirent : Qui sera le General de notre armée pour combattre les enfans de Benjamin ? Le Seigneur leur répondit : Que Juda ℣ soi votre General.

19. Aussi-tôt les enfans d'Israël marchant dès la pointe du jour, vinrent se camper près de Gabaa.

20. Et s'avançant de là pour combattre les enfans de Benjamin, ils commencerent à assieger la ville.

21. Mais les enfans de Benjamin étant sorti de Gabaa, tuérent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfans d'Israël.

22. Les enfans d'Israël s'appuyant sur leurs forces & sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avoient combattu.

23. Auparavant neanmoins ils allérent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, & ils le consulterent, en disant : Devons-nous combattre encore contre les enfans de Benjamin qui sont nos freres, ou en demeurer là ? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, & donnez la bataille.

5. *& ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum, in qua manebam, volentes me occidere, & uxorem meam incredibili furore libidinis, vexantes, denique mortua est.*

6. *Quam arreptam in frusta concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ : quia numquam tantum nefas, & tam grande piaculum factum est in Israël.*

7. *Adestis omnes filii Israël, decernite quid facere debeatis.*

8. *Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum :*

9. *sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.*

10. *Decem viri eligantur è centum ex omnibus tribubus Israël, & centum de mille, & mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, & possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, & reddere ei pro scelere quod meretur.*

11. *Convenitque universus Israël ad civitatem, quasi homo unus eâdem mente unoque consilio,*

12. *& miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est ?*

13. *Tradite homines de Gabaa, qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, & auferatur malum de Israël. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israël audire mandatum :*

14. *sed ex cunctis urbibus quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, & contra universum populum Israël dimicarent.*

15. *Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,*

16. *qui septingenti erant viri fortissimi, ita sinistrâ ut dextrâ præliantes ; & sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, & nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.*

17. *Virorum quoque Israël, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringenta millia educentium gladios & paratorum ad pugnam.*

18. *Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est in Silo ; consulueruntque Deum, atque dixerunt : Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin ? Quibus respondit Dominus : Judas sit dux vester.*

19. *Statimque filii Israël surgentes manè, castrametati sunt juxta Gabaa.*

20. *Et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.*

21. *Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israël die illo viginti duo millia virorum.*

22. *Rursum filii Israël & fortitudine & numero confidentes in eodem loco, in quo priùs certaverant, aciem direxerunt.*

23. *Ita tamen ut priùs ascenderent, & flerent coram Domino usque ad noctem ; consulerentque eum, & dicerent : Debeo ultrà procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, & inite certamen.*

℣. 16. *expl.* Il y a dans l'Hebreu *Jemini. Voyez le ch. 3. v. 15. & la note sur le v. 16. du ch. 19. ci-dessus.*

℣. 18. *expl.* Que la tribu de Juda soit à votre tête. Ceci a bien du rapport à ce qui est dit au *v. 2. du chap. 1. des Juges*, & aux circonstances de ces premiers temps.

Digitized by Google

An du M. 2585. Avant J. C. 1419.

24. *Cùmque filii Iſraël alterâ die contra filios Benjamin ad prælium proceſſiſſent,*

24. Le lendemain les enfans d'Iſraël s'étant préſentés encore pour combatre les enfans de Benjamin.

25. *eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa; & occurrentes eis, tantâ in illos cæde bacchati ſunt, ut decem & octo millia virorum educentium gladium proſternerent.*

25. ceux de Benjamin ſortirent avec impetuoſité des portes de Gabaa, & les ayant rencontrés, ils en firent un ſi grand carnage, qu'ils tuérent ſur la place dix-huit mille hommes-de-guerre *l*.

26. *Quamobrem omnes filii Iſraël venerunt in domum Dei; & ſedentes flebant coram Domino: jejunaveruntque die illo uſque ad veſperam, & obtulerunt ei holocauſta atque pacificas victimas,*

26. C'eſt pourquoi tous les enfans d'Iſrael vinrent en la maiſon de Dieu, & étant aſſis, ils pleuroient devant le Seigneur. Ils jeûnerent ce jour-là juſqu'au ſoir, & ils offrirent au Seigneur des holocauſtes & des hoſties pacifiques,

27. *& ſuper ſtatu ſuo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,*

27. & le conſultérent touchant l'état où ils ſe trouvoient. En ce temps-là l'arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu *l*;

28. *& Phinees filius Eleazari filii Aaron præpoſitus domûs. Conſuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt: Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres noſtros, an quieſcere? Quibus ait Dominus: Aſcendite, cras enim tradam eos in manus veſtras.*

28. & Phinée fils d'Eleazar fils d'Aaron, tenoit le premier rang dans la maiſon *de Dieu l*. Ils conſultérent donc le Seigneur, & ils lui dirent: Devons-nous encore combattre les enfans de Benjamin qui ſont nos freres, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit: Marchez contre eux; car demain je les livrerai entre vos mains.

29. *Poſueruntque filii Iſraël inſidias per circuitum urbis Gabaa,*

29. Les enfans d'Iſrael dreſſérent enſuite des embuſcades autour de la ville de Gabaa,

30. *& tertiâ vice ſicut ſemel & bis, contra Benjamin exercitum produxerunt.*

30. & marchérent en bataille pour la troiſiéme fois contre Benjamin, comme ils avoient déja fait la premiere & la ſeconde fois.

31. *Sed & filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, & fugientes adverſarios longiùs perſecuti ſunt, ita ut vulnerarent ex eis ſicut primo die & ſecundo, & cederent per duas ſemitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel, & altera in Gabaa, atque proſternerent triginta circiter viros:*

31. Les enfans de Benjamin ſortirent auſſi de la ville avec une grande audace, & voyant fuir leurs ennemis il les pourſuivirent bien loin, & ils en bleſſérent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier & le ſecond jour, & taillérent en pieces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Bethel, & l'autre à Gabaa, & ils tuérent environ trente hommes;

32. *putaverunt enim ſolito eos more cadere. Qui fugam arte ſimulantes, inierunt conſilium ut abſtraherent eos de civitate, & quaſi fugientes ad ſupradictas ſemitas perducerent.*

32. car ils s'imaginoient les aller tailler en pieces comme les deux premieres fois. Mais ceux d'Iſraël feignoient adroitement de fuir, à deſſein de les engager plus loin de la ville, & de les attirer en ces chemins dont nous venons de parler.

33. *Omnes itaque filii Iſraël ſurgentes de ſedibus ſuis, tetenderunt aciem in loco, qui vocatur Baalthamar. Inſidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim ſe aperire cœperunt,*

33. Tous les enfans d'Iſrael ſe levant donc du lieu où ils étoient, ſe mirent en bataille dans le lieu appellé Baalthamar. Les gens des embuſcades qu'on avoit dreſſées autour de la ville, commencerent auſſi à paroître peu à peu,

34. *& ab occidentali urbis parte procedere. Sed & alia decem millia virorum de univerſo Iſraël, habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque eſt bellum contra filios Benjamin: & non intellexerunt quòd ex omni parte illis inſtaret interitus.*

34. & à s'avancer du côté de la ville qui regarde l'occident. Et il y avoit encore dix mille hommes de l'armée d'Iſraël qui attiroient au combat les habitans de la ville. Ainſi les enfans de Benjamin ſe trouvérent attaqués trés-rudement; & ils ne comprirent point qu'une mort préſente les environnoit de toutes parts.

35. *Percuſſitque eos Dominus in conſpectu filiorum Iſraël, & interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia & centum viros, omnes bellatores & educentes gladium.*

35. Le Seigneur les tailla en pieces aux yeux des enfans d'Iſraël, qui tuérent en ce jour-là vingt-cinq mille & cent hommes; tous gens-de-guerre & de combat *l*.

36. *Filii autem Benjamin, cùm ſe inferiores eſſe vidiſſent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Iſraël, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas inſidias devenirent, quas juxta urbem poſuerant.*

36. Les enfans de Benjamin voyant qu'ils étoient trop foibles *l*, commencérent à fuir. Ce que les enfans d'Iſraël ayant apperçû, ils leur firent place, afin que s'enfuyant ils tombaſſent dans les embuſcades qui étoient toutes prêtes, & qu'ils leurs avoient dreſſées le long de la ville.

37. *Qui cùm repentè de latibulis ſurrexiſſent, & Benjamin terga cadentibus daret, ingreſſi ſunt civitatem, & percuſſerunt eam in ore gladii.*

37. Alors ceux qui étoient en embuſcade, étant ſortis tout d'un coup, taillérent en pieces les Benjamites qui fuyoient devant eux, entrérent enſuite dans la ville, & y paſſérent tout au fil de l'épée.

38. *Signum autem dederant filii Iſraël his quos in inſidiis collocaverant, ut poſtquam urbem cepiſſent ignem accenderent; ut aſcendente in altum fumo, captam urbem demonſtrarent.*

38. Or les enfans d'Iſraël avoient donné pour ſignal à ceux qu'ils avoient mis en embuſcade, qu'ils allumaſſent un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'éleveroit en haut, fût la marque de la priſe de la ville.

39. *Quod cùm cernerent filii Iſraël in ipſo cer-*

39. Les Iſraëlites étant donc dans le combat, s'apperçû-

℣. 25. *expl.* Ils avoient marché par l'ordre de Dieu. Mais il permet qu'ils ſoient vaincus, à cauſe de leur vaine confiance en leurs forces, *v.* 22. & il les punit en même-temps, de ce qu'étant ſi zelés contre leurs freres, ils l'étoient ſi peu contr'eux mêmes pour châtier leurs propres crimes. *Theodor. Hieron.*

℣. 27. *expl.* à Silo.

℣. 28. *expl.* Ce qui eſt dit ici de Phinée, prouve que cette hiſtoire eſt arrivée fort peu de temps après la mort de Joſué. *Voyez la note ſur le v. 1. du ch. 17. ci-deſſus.*

℣. 35. *lettr.* tirant l'épée.

℣. 36. *expl.* Il va décrire en détail, comment ces vingt-cinq mille hommes furent tués.

Digitized by Google

An du M. 2585. Avant J. C. 1419.

rent de ce qui étoit arrivé. Car ceux de Benjamin s'étant imaginé d'abord que ceux d'Iſrael fuyoient, les avoient pourſuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs troupes.

tamine poſitî: (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, & inſtantius perſequebantur, cæſis de exercitu eorum triginta viris.)

40. Mais lorſqu'on vid comme une colonne de fumée qui s'élevoit au-deſſus des maiſons, ceux de Benjamin regardant auſſi derriere eux, s'apperçûrent que la ville étoit priſe, & que les flammes s'élevoient en haut.

40. & viderunt quaſi columnam fumi de civitate conſcendere: Benjamin quoque aſpiciens retrò, cùm captam cerneret civitatem, & flammas in ſublime ferri:

41. Et alors les Iſraëlites qui auparavant faiſoient ſemblant de fuir, commencerent à tourner viſage contr'eux, & à les charger vivement. Ce que les enfans de Benjamin ayant vû, ils ſe mirent à fuire,

41. qui priùs ſimulaverant fugam, versâ facie fortiùs reſiſtebant. Quod cùm vidiſſent filii Benjamin, in fugam verſi ſunt,

42. & à gagner le chemin du deſert: mais leurs ennemis les y pourſuivirent. Et ceux qui avoient mis le feu à la ville, vinrent à leur rencontre.

42. & ad viam deſerti ire cœperunt, illuc quoque eos adverſariis perſequentibus. Sed & hi qui urbem ſuccenderant, occurrerunt eis.

43. Ainſi les Benjamites trouvant leurs ennemis en tête & en queue, furent taillés en pieces devant & derriere, ſans que rien arrêtât un ſi grand carnage. Ils tomberent morts ſur la place au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

43. Atque ita factum eſt, ut ex utraque parte ab hoſtibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt atque proſtrati ſunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous hommes-de-guerre & très-vaillans.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti ſunt decem & octo millia virorum, omnes robuſtiſſimi pugnatores.

45. Ceux qui étoient reſtés des Benjamites voyant la défaite de leurs gens, s'enfuirent dans le deſert, pour gagner le rocher appellé Remmon. Mais comme ils étoient tous diſperſés dans cette fuite, l'un d'un côté & l'autre d'un autre, il y en eut cinq mille de tués. Et ayant paſſé plus loin, ceux d'Iſraël les pourſuivirent, & en tuerent encore deux mille.

45. Quod cùm vidiſſent qui remanſerant de Benjamin, fugerunt in ſolitudinem: & pergebant ad petram, cujus vocabulum eſt Remmon. In illa quoque fuga palantes, & in diverſa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cùm ultrà tenderent, perſecuti ſunt eos, & interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Ainſi il y eut en tout vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin qui furent tués en cette journée en divers endroits, tous gens-de-guerre & très-vaillans.

46. Et ſic factum eſt, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diverſis locis, eſſent viginti quinque millia pugnatores ad bella promtiſſimi.

47. De ſorte qu'il ne reſta de toute cette tribu de ceux qui purent ſe ſauver & s'enfuir dans le deſert, que ſix cens hommes //, qui demeurérent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

47. Remanſerunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere, & fugere in ſolitudinem potuerunt ſexcenti viri: ſederuntque in petra Remmon menſibus quatuor.

48. Les enfans d'Iſraël étant retournés du combat, firent paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva de reſte dans la ville depuis les hommes juſqu'aux bêtes; & toutes les villes & les villages de Benjamin furent conſumés par les flammes.

48. Regreſſi autem filii Iſraël, omnes reliquias civitatis, à viris uſque ad jumenta, gladio percuſſerunt, cunctaſque urbes & viculos Benjamin vorax flamma conſumſit.

¥. 47. expl. Il dit au *verſ.* 15. & 16. que l'armée des Benjamites étoit de 25. mille 700. hommes, ils en perdirent en ce dernier combat 25. mille, & il ne s'en ſauva que 600. ainſi ils n'avoient perdu dans les deux premiers combats que 100. hommes; les autres enfans d'Iſraël y perdirent plus de 40. mille hommes.

CHAPITRE XXI.

Toutes les tribus s'engagent par ſerment à ne point s'allier à celle de Benjamin, & pleurent devant le Seigneur la perte de cette tribu. Ayant envoyé attaquer ceux de Jabès qui n'avoient pas combattu contre les Benjamites, ils paſſent tout au fil de l'épée, excepté quatre cens filles qu'ils donnent pour femmes à ceux de Benjamin; qui ſuivant le conſeil de leurs freres, enlevent les filles de Silo, lorſqu'elles danſent le jour d'une fête ſolennelle.

1. LEs enfans d'Iſraël firent auſſi un ſerment à Maſpha, & ils dirent: Nul d'entre nous ne donnera ſa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

1. JUraverunt quoque filii Iſraël in Maſpha, & dixerunt: Nullus noſtrum dabit filiis Benjamin de filiabus ſuis uxorem.

2. Et ils vinrent tous en la maiſon de Dieu à Silo, & ſe tenant aſſis en ſa préſence juſqu'au ſoir, ils éleverent la voix, & commencerent à pleurer en jettant de grands cris, & en diſant:

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, & in conſpectu ejus ſedentes uſque ad veſperam, levaverunt vocem, & magno ululatu cœperunt flere, dicentes:

3. Seigneur Dieu d'Iſraël, pourquoi eſt-il arrivé un ſi grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus ait été retranchée d'entre nous?

3. Quare, Domine Deus Iſraël, factum eſt hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

4. Le lendemain ils ſe levérent au point-du-jour, & ayant bâti un autel, y offrirent des holocauſtes & des victimes pacifiques, & dirent;

4. Alterâ autem die diluculo conſurgentes, extruxerunt altare, obtuleruntque ibi holocauſta, & pacificas victimas, & dixerunt:

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Iſraël n'a point marché avec l'armée du Seigneur? Car étant à Maſpha, ils s'étoient engagés par un grand ſerment, à tuer tous ceux qui auroient manqué de s'y trouver.

5. Quis non aſcendit in exercitu Domini de univerſis tribubus Iſraël? Grandi enim juramento ſe conſtrinxerant, cùm eſſent in Maſpha, interfici eos qui defuiſſent.

6. Et les enfans d'Iſraël touchés de repentir de ce qui étoit

6. Ductique pœnitentiâ filii Iſraël ſuper fratre

Digitized by Google

fratre ſuo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata eſt tribus una de Iſraël,

7. unde uxores accipient ? Omnes enim in commune juravimus non daturos nos his filias noſtras.

8. Idcircò dixerunt : Quis eſt de univerſis tribubus Iſraël, qui non aſcendit ad Dominum in Maſpha ? Et ecce inventi ſunt habitatores Jabes Galaad in illo exercitu non fuiſſe.

9. (Eo quoque tempore cùm eſſent in Silo, nullus ex eis ibi repertus eſt.)

10. Miſerunt itaque decem millia viros robuſtiſſimos, & præceperunt eis : Ite, & percutite habitatores Jabes-Galaad in ore gladii, tam uxores quàm parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod obſervare debebitis : Omne generis maſculini, & mulieres quæ cognoverunt viros, interficite ; virgines autem reſervate.

12. Inventæque ſunt de Jabes-Galaad quadringenta virgines, quæ neſcierunt viri thorum, & adduxerunt eas ad caſtra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miſeruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in petra Remmon, & præceperunt eis ut eos ſuſciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, & datæ ſunt eis uxores de filiabus Jabes Galaad : alias autem non repererunt, quas ſimili modo traderent.

15. Univerſuſque Iſraël valdè doluit, & egit pœnitentiam ſuper interfectione unius tribûs ex Iſraël.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis qui non acceperunt uxores ? Omnes in Benjamin fœmina conciderunt,

17. & magnâ nobis curâ ingentique ſtudio providendum eſt, ne una tribus deleatur ex Iſraël.

18. Filias enim noſtras eis dare non poſſumus, conſtricti juramento & maledictione, quâ diximus : Maledictus qui dederit de filiabus ſuis uxorem Benjamin.

19. Ceperuntque conſilium, atque dixerunt : Ecce ſolennitas Domini eſt in Silo anniverſaria, quæ ſita eſt ad ſeptentrionem urbis Bethel, & ad orientalem plagam viæ, quæ de Bethel tendit ad Sichimam, & ad meridiem oppidi Lebona.

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, & latitate in vineis.

21. Cùmque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, exite repente de vineis, & rapite ex eis ſinguli uxores ſingulas, & pergite in terram Benjamin.

22. Cùmque venerint patres earum, ac fratres, & adverſum vos queri cœperint, atque jurgari, dicemus eis : Miſeremini eorum ; non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, ſed rogantibus ut acciperent, non dediſtis, & à veſtra parte peccatum eſt.

arrivé à leurs freres ℣ de Benjamin, commencerent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Iſraël ; An du M. 2585. Avant J. C. 1419.

7. où prendront-ils des femmes ? Car nous avons juré tous enſemble, que nous ne leur donnerions point nos filles. ℣

8. Ils s'entredirent donc : Qui ſont ceux de toutes les tribus d'Iſraël qui ne ſont point venus en la preſence du Seigneur à Maſpha ? Et il ſe trouva que les habitans de Jabès-Galaad ℣ ne s'étoient point trouvés dans l'armée.

9. Et en effet en ce même-temps auquel les enfans d'Iſrael étoient à Silo, il ne ſe trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyerent donc dix mille hommes très-vaillans, avec cet ordre : Allez, & faites paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Jabès-Galaad, ſans épargner ni les femmes, ni les petits enfans.

11. Et vous obſerverez ceci en même-temps : Tuez tous les mâles & toutes les femmes qui ne ſont plus au rang des filles ; ℣ mais reſervez les vierges. *Num.* 31. 17. 18.

12. Il ſe trouva dans Jabès-Galaad quatre cens vierges qui étoient demeurées toûjours pures ℣ ; & ils les emmenerent au camp à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyerent enſuite des députés aux enfans de Benjamin qui étoient au rocher de Remmon ℣, avec ordre de leur dire : Qu'on vouloit vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfans de Benjamin revinrent chez eux, & on leur donna pour femmes ces filles de Jabès-Galaad ; mais on n'en trouva point d'autres qu'on leur pût donner de la même maniere.

15. Tout Iſraël fut touché alors d'une grande douleur ; & ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Iſraël fût perie de cette ſorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes ? Car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire, pour empêcher, autant qu'il eſt en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Iſraël ne periſſe.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous ſommes par notre ſerment, & par les imprécations que nous avons faites, en diſant : Maudit ſoit celui qui donnera ſa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

19. Voici donc la reſolution qu'ils prirent entr'eux ; ils dirent : Voici la fête ſolennelle du Seigneur ℣ qui ſe celebre tous les ans à Silo, qui eſt ſituée au ſeptentrion de la ville de Bethel, & à l'orient du chemin qui va de Bethel à Sichem, & au midi de la ville de Lebona. ℣

20. Puis ils donnerent cet ordre aux enfans de Benjamin : Allez, leur dirent-ils, & cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorſque vous verrez les filles de Silo, qui viendront danſer ſelon la coûtume, ſortez tout-d'un-coup des vignes, & que chacun de vous en prenne une pour ſa femme, & retournez-vous-en au pays de Benjamin.

22. Et lorſque leurs peres & leurs freres viendront ſe plaindre de vous, en vous accuſant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compaſſion d'eux : car ils ne les ont pas priſes comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre ; mais après qu'ils vous ont ſuppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refuſées, & ainſi la faute eſt venue de vous.

℣. 6. Tous les Iſraëlites étoient freres dans leur tige, comme étant tous deſcendus des douze fils de Jacob ; appellé Iſraël, d'où ils ont tiré le nom d'Iſraëlites. *Menoch.*

℣. 7. *expl.* Ceci marque la legereté & l'inconſideration de leur vœu, qui eſt à peu près ſemblable à celui de Jephté.

℣. 8. expl. *c'eſt-à-dire*, les Iſraëlites de la demi tribu de Manaſſé, au-deçà du Jourdain, qui habitoient la ville & le territoire de Jabès de la province de Galaad.

℣. 11. *lettr.* qui ont connu des hommes.

℣. 12. *lettr.* qui n'ont point connu d'hommes.

℣. 13. *expl.* Ces Benjamites s'y étoient retirés au nombre de ſix cens. *Voyez ci-deſſus, ch.* 20. *v.* 47.

℣. 19. *expl.* L'Hebreu porte : *Voilà la danſe, la joie ou la fête du Seigneur, qui ſe celebre de jours en jours dans Silo.* On croit communément que c'étoit la fête des tabernacles, auquel temps les vignes ſont couvertes de feuilles. *Menoch.*

Ibid. *expl.* cette deſcription n'eſt pas faite ici par rapport à Silo, dont on n'ignoroit pas la ſituation : mais au lieu où ſe faiſoient ces danſes, & où étoient ſituées ces vignes.

Digitized by Google

An du M. 2585. Avant J. C. 1419.

23. Les enfans de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé: & selon le nombre qu'ils étoient chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme. Etant ensuite retournés chez eux, ils bâtirent des villes, & y habiterent.

23. *Fecerunt que filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum; & juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas: abierunt que in possessionem suam, ædificantes urbes, & habitantes in eis.*

24. Les enfans d'Israël retournerent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu & dans sa famille. En ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Israël; mais chacun faisoit ce qu'il jugeoit à propos.

Supr. 17. 6.

24. *Filii quoque Israël reversi sunt per tribus & familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israël: sed unusquisque quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.*

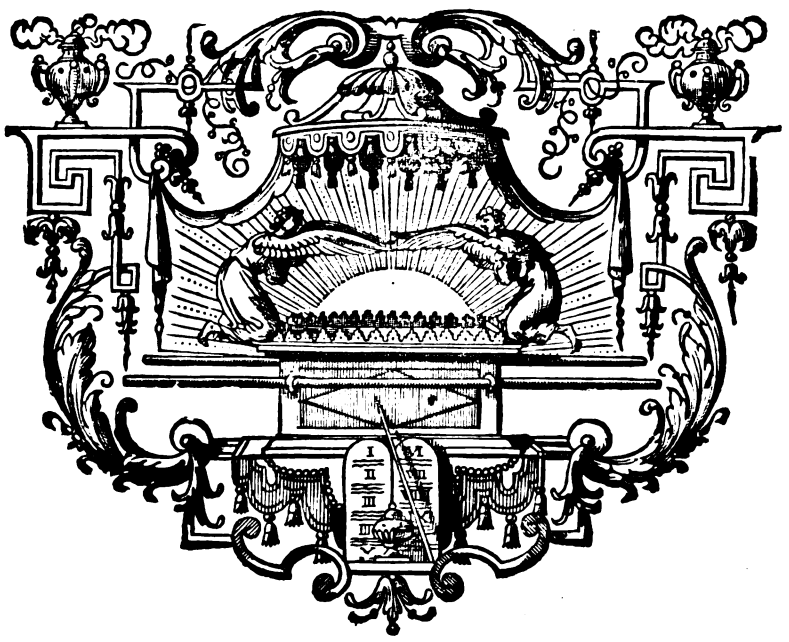

Digitized by Google